



« Espace Cancoires »

avant/après jusqu'à l'inauguration



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5
Vacations	6
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2009	7
Informations – Médias électroniques	7
CCAR	9
« Petits » Dons divers	9
Divers	9
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL PPP (Pci, Police, Pompiers) – TL DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION	10
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10
<i>Grefe municipal et secrétariat de la Municipalité</i>	10
<i>Préambule</i>	10
<i>Entreprises</i>	10
<i>Contrôle des habitants</i>	10
<i>Archives</i>	12
<i>Biens culturels</i>	12
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur- Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	12
PERSONNEL	13
Gestion des ressources humaines	13
Administration générale	13
Bourse communale	14
Police administrative	14
Service technique	14
Conciergerie	14
Services industriels	14
Services extérieurs	14
UAPE	14
Réfectoire scolaire	14
Centre de vie enfantine « Les Moussaillons » ...	15
Coordination de sécurité	15
Formation continue	15
Jubilaires	16
<i>Divers</i>	16
Gestion du personnel – Postes de travail	16
Gestion du personnel – Statistique des absences, HS et vacances	17
MANIFESTATIONS	17
<i>Réception des nouveaux habitants</i>	17
<i>Inauguration de « L'Espace Cancoires »</i>	17
<i>Pully à l'heure du Québec</i>	18
TELEPHONIE	18
INFORMATIQUE	18
PPP	19

<i>Police – Protection civile - SDIS</i>	19
<i>Police</i>	19
Police administrative	19
<i>Commission communale de police</i>	20
<i>Cimetière et inhumations</i>	20
<i>Signalisation</i>	20
<i>Prévention des cambriolages</i>	20
<i>Circulation</i>	20
<i>Stationnement</i>	21
<i>Police sanitaire – Police des chiens</i>	21
Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont	21
Généralités	21
Formation	21
Activités générales	22
Police intercommunale pour Belmont	24
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	25
Commission du feu	25
Collaboration intercommunale	25
<i>Extrait du rapport annuel 2010 du Cdt Y.</i> <i>Tornare</i>	25
Etat-Major	25
Recrutement	25
Effectifs	26
Officier technique	26
Matériel	26
Exercices et formation	26
Les Interventions	27
Autres activités du Corps	27
Conclusions du Commandant	28
Conclusions de la Municipalité	29
Protection civile	29
<i>Extraits du rapport 2010 de la PCi régionale</i> ..	29
Introduction	29
Autorités	29
L'ORPC en intervention	29
Actualités	29
Instructions	30
Organisation	30
Technique	31
Planification	31
Nouvelles des effectifs	31
Association - Institutions	31
Conclusion de l'ORPC	32
Conclusion de la Municipalité	32
TAXIS	32
<i>Faits marquants</i>	32
TRANSPORTS PUBLICS	33
<i>Rétrospective chronologique 2010 (extraits)</i> ..	33
LAUSANNE REGION	36
<i>Rapport d'activités 2010</i>	36

<i>Département Affaires régionales</i>	36
Commission « Dépendances et prévention »	36
Commission « Formation et Emploi des Jeunes »	37
Commission « Petite Enfance »	38
Commission « Pyjama »	38
Commission « Activités sportives »	38
Commission « Déchets »	39
<i>Département Agglomération</i>	39
Commission « Transports »	40
Commission « Financement régional »	40
<i>Département Promotion économique</i>	41
<i>Synthèse</i>	43
CONCLUSION	43
FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES	44
FINANCES ET COMPTABILITÉ	44
<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	44
Achat	44
Vente	44
Echanges	44
<i>Caisse intercommunale de pensions (CIP)</i>	45
<i>Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)</i>	45
DOMAINES & TERRAINS	45
Glissement des Bas-Monts	45
Sentier des Oches	45
Chemin de Villars	45
BÂTIMENTS COMMUNAUX	46
Conciergerie	46
Bâtiment des Services extérieurs	46
Bâtiment administratif	46
Bâtiment de l'Auberge communale	46
Grande Salle	46
Salle de gymnastique et terrain de sports	46
Collège	46
Espace Cancoires	47
Maison Pasche	47
Rural du Signal	47
Autres bâtiments	47
Refuges	48
FORÊTS	48
<i>RAPPORT D'ACTIVITES</i>	48
<i>Exploitation des bois</i>	48
VIGNES	49
Comptes 2010	49
<i>Productions</i>	49
Production de la récolte 2009 (comptes 2010) ..	49
Production de la récolte 2008 (comptes 2009) ..	50
Information sur la production de la récolte 2010 (comptes 2011) Estimation	50
Stock au 31.12.2010	50
CONCLUSION	50

ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES	51
ÉCOLES	51
<i>Préambule</i>	51
<i>Écoles primaires</i>	51
Activités particulières	52
Personnel enseignant au Collège de Belmont ...	52
Effectifs des élèves	53
Répartition géographique des classes	53
Devoirs surveillés	53
Réfectoire « Midi-Cancoires »	53
Service de santé	54
<i>Transports scolaires</i>	54
Pédibus	54
<i>Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)</i>	55
« Relais Cancoires »	55
Personnel	55
Activités	55
Fréquentation	55
<i>Écoles secondaires</i>	56
Direction	56
Effectifs	56
Activités particulières	56
<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	58
OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL	58
<i>Personnel</i>	58
<i>Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)</i>	58
OEUVRES SOCIALES	58
<i>Conclusion</i>	58
<i>OCC (Organe Cantonal de Contrôle)</i>	59
<i>Travaux effectués pour Belmont</i>	59
<i>Prévoyance et aide sociale</i>	59
Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile	59
Régionalisation de l'action sociale (RAS)	59
<i>Accueil de la petite enfance</i>	60
Accueil en milieu familial	60
La vie de la structure AFJ	61
<i>Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont</i>	62
Centre de vie infantine « Les Moussaillons » ...	62
« Les Guignols »	63
<i>Forum social régional</i>	63
<i>Services bénévoles</i>	63
<i>Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont</i>	63
<i>Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont</i>	63
<i>NONAGÉNAIRES</i>	64
AFFAIRES CULTURELLES	64
<i>Sociétés et associations locales</i>	64
CONCLUSION	65

SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS 66

SERVICES INDUSTRIELS.....66

<i>Préambule.....</i>	<i>66</i>
<i>Service de l'électricité.....</i>	<i>66</i>
Vélos électriques.....	66
Alimentation électrique de la commune.....	66
Tarifs SI 2010.....	67
Service de contrôle.....	67
Rattrapage OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension).....	67
Libéralisation du marché de l'électricité.....	67
Romande Energie Commerce - REC SA.....	68
Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont.....	68
Mini-hydraulique.....	68
<i>Service des eaux.....</i>	<i>68</i>
<i>Travaux non inclus dans les préavis.....</i>	<i>69</i>
<i>SIGIP.....</i>	<i>69</i>
<i>Règlement gaz.....</i>	<i>69</i>

TRAVAUX PUBLICS.....69

<i>Portail Est – Sentier des Cancoires.....</i>	<i>69</i>
<i>Bouclage Rueyres/Travers-Bancs.....</i>	<i>69</i>
<i>Réservoir de la Métraude.....</i>	<i>69</i>
<i>Réservoir de Vers-chez-les-Blanc.....</i>	<i>69</i>
<i>Route du Burenoz.....</i>	<i>70</i>
<i>Route de la Louche.....</i>	<i>70</i>
<i>Parking du Blessoney.....</i>	<i>70</i>
<i>Réseau routier.....</i>	<i>70</i>
Entretien des routes.....	70

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT.....70

<i>Voirie.....</i>	<i>70</i>
<i>GEDREL SA.....</i>	<i>70</i>
Campagne de sensibilisation.....	70
<i>Déchets urbains.....</i>	<i>71</i>
Ordures ménagères.....	71
Déchets encombrants.....	71
Verre.....	71
Papier.....	71
Ramassage des piles usagées.....	71
<i>Compostière intercommunale « La Coulette ».....</i>	<i>72</i>
<i>Total des déchets par habitant.....</i>	<i>72</i>
<i>Évolution 2002-2010.....</i>	<i>72</i>
<i>Politique communale.....</i>	<i>72</i>
<i>Déchets spéciaux.....</i>	<i>73</i>

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS.....73

<i>Épuration des eaux – STEP.....</i>	<i>73</i>
Principaux travaux.....	73
Collecteurs.....	74

ESPACES VERTS.....74

<i>Travaux d'entretien.....</i>	<i>74</i>
<i>SOCOSEV.....</i>	<i>74</i>

AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (Police des constructions et Urbanisme) TEMPLES & CULTES 75

POLICE DES CONSTRUCTIONS.....75

<i>Service technique.....</i>	<i>76</i>
<i>Service de contrôle des citernes.....</i>	<i>77</i>
<i>Service de ramonage.....</i>	<i>77</i>
<i>Energies renouvelables.....</i>	<i>77</i>
<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages).....</i>	<i>78</i>
<i>Permis de construire.....</i>	<i>78</i>
Facturation pour délivrance des permis.....	78
Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire.....	78
<i>Statistiques des logements.....</i>	<i>78</i>
<i>Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)</i>	<i>79</i>
Plan de quartier « En Arnier ».....	79
Autres plans de quartiers légalisés.....	79
<i>Commission de salubrité.....</i>	<i>80</i>
<i>Carte de gestion des zones instables.....</i>	<i>80</i>
<i>Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010.....</i>	<i>80</i>

URBANISME.....81

<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut » ..</i>	<i>81</i>
<i>Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont ».....</i>	<i>81</i>
<i>Secteur « En Arnier-terrasses ».....</i>	<i>81</i>
<i>Secteur « Musée ».....</i>	<i>81</i>
<i>Plan de classement des arbres.....</i>	<i>82</i>
<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU.....</i>	<i>82</i>
<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU.....</i>	<i>82</i>
<i>Préavis N° 9/2003.....</i>	<i>82</i>
<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges).....</i>	<i>83</i>
<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois).....</i>	<i>83</i>

TEMPLES ET CULTES84

Temple.....	84
<i>Paroisse protestante.....</i>	<i>85</i>
<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré.....</i>	<i>86</i>
<i>Paroisse catholique.....</i>	<i>86</i>
Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....	86
<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne.....</i>	<i>86</i>
<i>Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).....</i>	<i>87</i>

CONCLUSION.....87

CONCLUSIONS 89



RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2010

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal de 2008, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2010.

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2006, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS] - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région)**

M. Gustave Muheim, Syndic

2. **Finances - Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux**

M. Gilbert Moser, Municipal

3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**

Mme Chantal Dupertuis, Municipale

4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**

M. Philippe Michelet, Municipal

5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**

Mme Catherine Schiesser, Municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 45 reprises durant l'exercice 2010 (43 en 2009). Il est à relever que depuis le début de l'année 2010, la Municipalité siège le mercredi à 09h00 et non plus le lundi à 17h00.

A l'occasion de ces séances, 1'202 objets ont été traités (1'270 en 2009). Ces objets ont généré 1'146 décisions (1'227 en 2009).

La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 39 reprises pour traiter 223 objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - propos introductifs).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 12 (15 en 2009) par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2010 :

- abrogation règlement « fichiers informatiques » et édition d'un nouveau règlement « protection des données » (préavis 8/2010);
- achat d'une réserve d'eau à EauService Lausanne (préavis 3/2010);
- aménagement routier au Burenos et étude ralentisseur au droit des 2 nouveaux immeubles « Auteuil et Longchamp »;
- Auberge communale : appel à candidatures;
- avant-projet de faisabilité de turbinage des eaux de la Paudèze (avec Pully);
- budget 2011 (préavis 12/2010);
- cabanon de jardin illicite aux Chaffeises : fin heureuse d'une procédure « interminable »;
- Centre scolaire, étude 3^{ème} étape - accompagnement des mandataires; intégration système de chauffage collectif des bâtiments publics d'Arnier;
- collaboration entre SDIS de Pully et Belmont;
- crédit complémentaire travaux route du Signal (préavis 4/2010);
- édition d'un règlement relatif aux installations intérieures du gaz (préavis 7/2010);
- Espace Cancoires : suivi du démarrage des « Moussaillons » + journée inaugurale;
- extension du service des tl sur notre territoire;
- extension structures d'accueil parascolaires;
- gestion et comptes 2009 (préavis 6/2010);

- intégration de Belmont dans le Festival « Pully à l'heure du Québec »;
- Maison Pasche : réflexions sur le devenir de ce bâtiment, présentées au Conseil par un préavis (10/2010);
- mise en place d'un service de piquet « eau et électricité » intercommunal (Pully + Paudex);
- mode de collaboration avec la CCU;
- PALM : à la demande de la Confédération, ratification du protocole additionnel à la Convention pour la mise en œuvre du PALM (unanimité exigée et obtenue et engagement du canton à revoir sa participation financière à la hausse);
- Plan général d'affectation (PGA) : suite des réflexions;
- police administrative : finalisation réorganisation, suite au départ de M. Grand;
- police intercommunale : fin des travaux pour la création de la nouvelle structure juridique;
- P.Q. Arnier : demande d'extension par l'un des propriétaires du périmètre; analyse d'entrée en matière;
- refuge forestier « Malatête », finalisation projet;
- régularisation dépenses SIGIP (préavis 9/2010);
- remplacement urgent de la signalisation lumineuse sur la RC 773;
- réorganisation du Service technique, suite au départ annoncé de M. Sarda pour le 31.01.2011;
- route de la Louche, tronçon intermédiaire, mise en œuvre des études selon demande de crédit (préavis N°13/2009) + emprise (préavis 5/2010);
- SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) : finalisation des travaux des modules « urbanisme et mobilité »;
- suivi des travaux du SIGIP;
- tarifs électricité, suivi des obligations découlant de la loi fédérale, en collaboration avec Romande Energie Commerce; remplacement du règlement électrique par des « Conditions particulières des S.I. de Belmont relatives au raccordement en basse tension (CP-BT) »;
- traitement de 6 (7 en 2009) demandes d'aliénations d'appartements loués;
- travaux divers route du Burenos (préavis 2/2010);
- travaux raccordement réservoir « La Métraude » (préavis 1/2010);
- vacations législature 2011-2016 (préavis 11/2010).

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2010. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2008 et 2009.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2010	Total 2009	Total 2008
Muheim G.	244.50	1'166.50	31.00	22.00	1'464.00	1'649.50	1578.50
Moser G.	158.00	647.50	0.0	0.0	805.50	837.00	728.50
Michelet Ph.	283.05	681.50	153.50	0.0	1'118.05	1'082.00	1063.00
Schiesser C.	264.00	1'096.25	0.0	0.0	1'360.25	1'580.50	1460.50
Dupertuis Ch.	304.00	610.25	0.0	0.0	914.25	996.50	956.50
Total	1'253.55	4'202.00	184.50	22.00	5'662.05	6'145.50	5787.00

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Conseil d'administration des TL, Commissions de Lausanne Région, Commission cantonale de gestion des emplois temporaires subventionnés et Groupe péréquation de l'UCV.

L'année 2010 n'appelle pas de commentaires particuliers sur le nombre d'heures consacrées. Les engagements nécessaires en temps ont été développés dans le préavis N°11/2010 : Traitements et vacations de la Municipalité pour la législature 2011-2016.

Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2009

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- Comité faîtier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Transports Lausannois)
- Lausanne Région (correspondant économique)
- Commission de police
- Commission du feu
- Comité directeur ORPC LAUSANNE-EST (Organisation Régionale de Protection Civile)
- Comité Police intercommunale
- Association des syndics et municipaux de police
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis
- Délégué au comité de PPPB (Promotion Pully, Paudex, Belmont)
- Romande Energie Commerce SA : président de la Conférence des partenaires

M. Gilbert MOSER, Municipal

- Vice-Président de la Commission de police
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Lausanne Région – délégué Commission financement régional
- CIGM (Centre Intercommunal de Glace de Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Triage forestier intercommunal de Savigny
- Arrondissement forestier N°5

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale

- Passeport-vacances - Région lausannoise : déléguée au comité
- Ecole de musique de Pully (EMP)
- Commission sociale
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée assemblée générale du Conseil intercommunal
- Sociétés locales et sportives
- Lausanne Région – Commission Petite enfance
- Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry : déléguée au comité directeur

M. Philippe MICHELET, Municipal

- SICEL (S.I. des Communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société Coopérative des Sites et des Espaces Verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région – Commission déchets
- Romande Energie Commerce SA : délégué à la conférence des partenaires

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- Commission d'hygiène et de salubrité
- La Passade
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée suppléante assemblée générale du Conseil intercommunal
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Informations – Médias électroniques

La Passade N°51, prévue au budget 2010, n'a pas pu être réalisée, par manque de temps, avant la fin de l'année. Par contre, elle a été distribuée à fin février 2011 et fait la part belle à la Régionale des musiques de Lavaux qui aura lieu en mai 2011. Son financement a pu être pris en charge par les comptes 2010.

Quant au Belmont-Info, l'édition que nous avons voulue plus « professionnelle », et qui est parue en mars 2009, a rencontré un franc succès. La prochaine édition, à nouveau confiée à la Société inEDIT à Saint-Sulpice, paraîtra après les élections communales de 2011 afin de pouvoir y présenter les nouveaux élus, tant à la Municipalité qu'au Conseil communal.

Site Internet

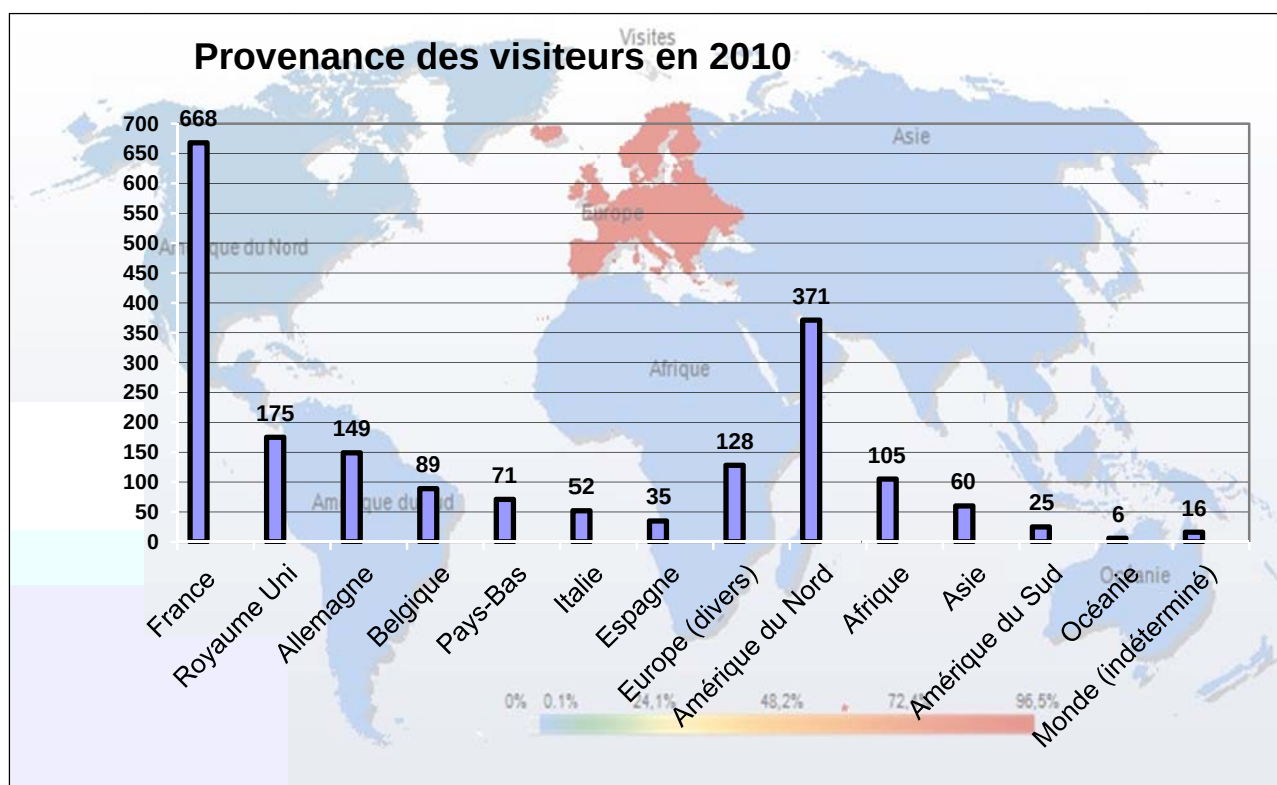
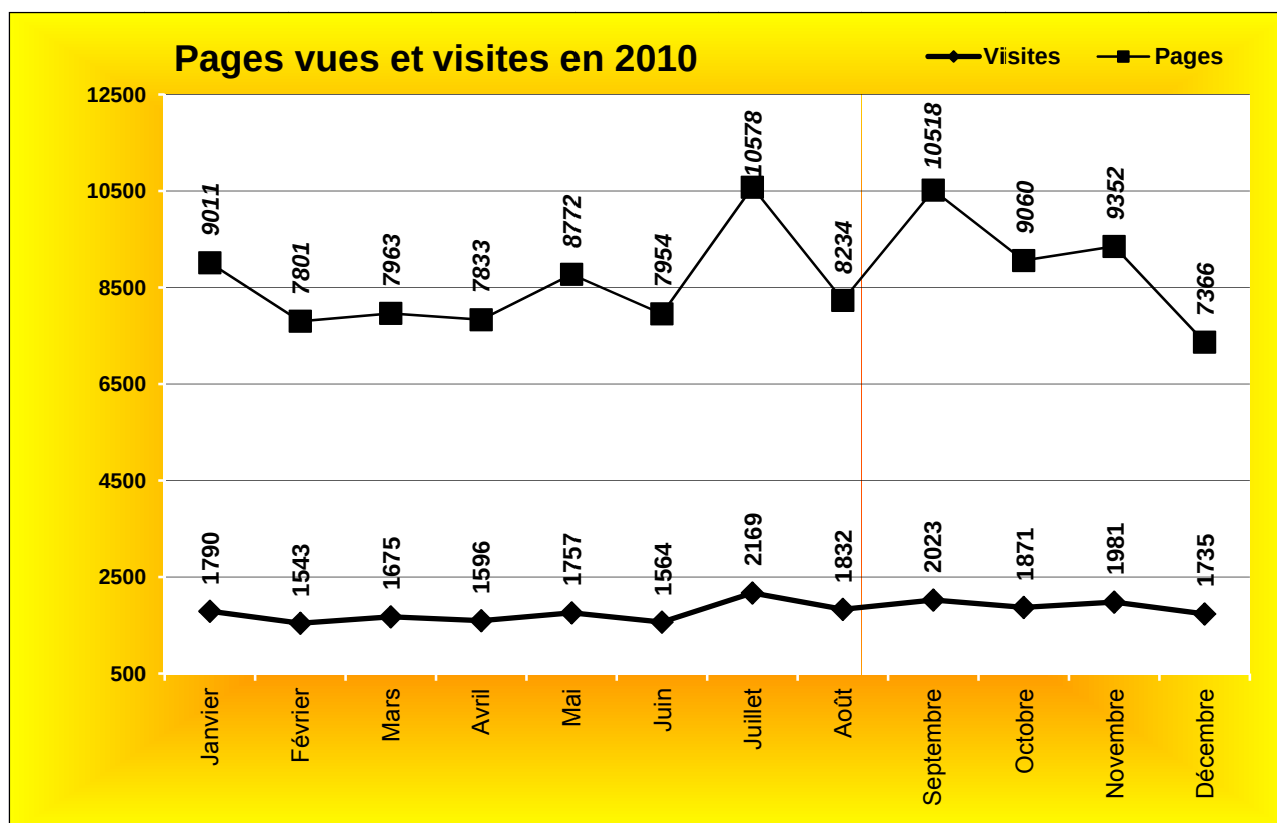
Mise à jour permanente de notre site Internet www.belmont.ch. Les heures consacrées à la mise à jour du site en 2010 sont au nombre de 94 (87.75 en 2009). Il reste toujours des pages à « construire » ... mais le « temps mignon » pour le faire est de plus en plus difficile à trouver !

Nous vous rappelons qu'en 2006, nous avons raccordé notre site à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2008	2009	2010
• de visites	16'205	17'882	21'536
• de pages vues	81'411	91'143	104'442

Nous constatons une nouvelle hausse de fréquentation, et pouvons assurer que cette fréquentation reste supérieure à la moyenne pour un site communal.

Nous vous proposons ci-après deux graphiques qui vous montrent, pour 2010, les statistiques suivantes :



- Certes les visiteurs Suisses sont les plus nombreux avec 19'586 visites, mais nous pouvons dire que nous sommes visités dans les 4 coins du monde. Au niveau Suisse, il y a lieu de mentionner que les visites les plus nombreuses sont en provenance du Canton de Vaud puis du Canton de Zurich où nous devons avoir quelques fan's !

CCAR

Ses membres ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre).

M. Stutz de la CCAR représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.

M. Delaplace représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile. Il a assisté le Syndic dans les dernières réflexions de mise en place de la police intercommunale « Sécurité Est lausannoise ».

« Petits » Dons divers

Chaque année, la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour des soutiens financiers de toutes sortes. En 2010, ce sont près de 100 demandes qui ont été déposées. Face à cette augmentation substantielle, la Municipalité a fixé des priorités et une procédure de traitement, soit :

- toute nouvelle demande, quel que soit l'organisme qui l'adresse, est soumise pour décision à la Municipalité;
- chaque demande sur laquelle se prononce la Municipalité, fait l'objet d'une réponse motivée (positive ou négative). La priorité est accordée aux organismes œuvrant sur le plan local, voire régional (District de Lavaux-Oron);
- toute demande qui est renouvelée, et à laquelle il a déjà été répondu négativement à deux reprises, est alors classée sans suite; sauf s'il s'agit d'une demande de soutien pour une manifestation ayant lieu dans le District de Lavaux-Oron;
- s'agissant des diverses sociétés qui permettent aux jeunes de Belmont de pratiquer un loisir (sport, musique, camps, etc.) dont la discipline n'est pas offerte par nos diverses sociétés locales, nous participons, sur demande de la société, à raison de Fr. 50.-/jeune, domicilié à Belmont et en âge de scolarité obligatoire.

Pour 2010, la somme totale de ces dons divers ascende à Fr. 4'500.-.

En 2010, nous avons d'autre part offert un montant de Fr. 6'000.- (2 x Fr. 3'000.-) à la Chaîne du Bonheur suite aux catastrophes qui ont eu lieu à Haïti et au Pakistan.

Divers

La visite annuelle de contrôle a été effectuée par Mme la Préfète Anne Marion Freiss le 9 novembre 2010. Mme la Préfète a relevé la parfaite gestion des affaires, tant par la Municipalité que par son administration. Les excellentes relations entretenues avec le Conseil communal font aussi partie des points relevés.

☺

Le nouveau District de Lavaux-Oron regroupant 32 communes, la préfecture a proposé de reconduire l'opération consistant à regrouper deux communes pour la partie récréative qui suit les contrôles. Après avoir accueilli Montpreveyres en 2008, puis nous être déplacés à Palézieux en 2009, c'est Lutry qui nous a reçus en 2010.

☺

Dans le cadre de participation aux activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, le budget comprend une rubrique (compte 150.3523.02), doté de Fr. 10'000.-. Nous avons décidé de soutenir de manière pérenne l'institution et les manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (théâtre du Jorat) ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Festival « Pully à l'heure du Québec ».

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.

La Municipalité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL PPP (PCI, POLICE, POMPIERS) – TL DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Greffes municipal et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

En 2007, nous vous informions qu'une profonde réorganisation et une nouvelle répartition des tâches avait eu lieu au sein du Greffe municipal. On peut encore aujourd'hui affirmer que ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier.

Le départ à la retraite début 2010 de M. Grand, qui a été suivi de celui de Mlle Nicolier, a amené la Municipalité à reconsidérer en profondeur chaque tâche liée à la police administrative. Une nouvelle distribution des tâches a été effectuée, ainsi que la mise en place d'un processus de gestion, assimilable aux normes ISO. La Municipalité reste convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse en même temps que leur départ à la retraite.

D'autre part, c'est au Greffe municipal, plus particulièrement à Mme Dorthe, que sont confiées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire, au réfectoire scolaire ainsi qu'au Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».

Documents divers établis par le Greffe municipal

	2009	2010
• actes de mœurs	2	14
• déclarations de domicile	429	435
• déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	188	205
• lettres (autres correspondances en sus) ¹	3232	3845

¹ La « correspondance » par courriel prend toujours autant d'importance mais n'est pas répertoriée.

Entreprises

Au 31 décembre 2010, le registre communal comprenait 145 entreprises (143 en 2009). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3356 (834 étrangers) habitants au 31.12.2010. L'augmentation est de 69 personnes.

La population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après.

Statistique population	2009	2010
• Population résidente	3293	3356
• Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés	172	147

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764
2004	365	35	343	7	708
2005	443	25	297	6	740
2006	498	46	356	12	854
2007	447	47	368	17	815
2008	388	31	320	8	708
2009	398	41	338	12	736
2010	463	43	355	13	818

- Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.
- Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.

Répartition de la population selon notre registre du Contrôle des habitants			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765
2004	558	2221	2779
2005	594	2331	2925
2006	645	2438	3083
2007	690	2477	3167
2008	780	2461	3241
2009	764	2529	3293
2010	834	2522	3356

- Le nombre de 834 étrangers inclut ceux qui sont en attente de délivrance d'un permis donc qui ne sont pas pris en considération par la statistique cantonale (780).

Mme Dorthe, préposée au Contrôle des habitants, répond aussi au guichet principal de l'administration et réceptionne les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2010, 2969 personnes (3130 en 2009) ont fait usage du guichet et 4487 de la ligne T+T précitée (3126 en 2009).

Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse, la Police administrative et le Service technique.

Un certain nombre d'appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au Contrôle des habitants sous « résidence secondaire » ; au 31 décembre, il y a 36 personnes concernées.

Taxe de séjour

Par l'adoption du préavis N°02/2009, le Conseil communal a accepté l'introduction de la taxe de séjour, dont la part communale était précédemment facturée par le Canton. L'affectation du produit sera, dans un premier temps du moins, entièrement destinée à PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont), à laquelle nous avons aussi adhéré en 2009. La taxe est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Le montant encaissé en 2010 provient des accueils professionnels (hôtel, gîtes). Les résidents secondaires fourniront leur décompte « 2010 » en 2011. Les encaissements de 2010 sont réjouissants. Si cela devait se confirmer en 2011, nous proposerions au Conseil communal une adhésion au FERL (Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise), ce qui permettrait aux accueils professionnels de faire profiter leurs hôtes de la carte tl « touristique ».

Registre des Chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en diminution. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 139 animaux (151 en 2009).

Carte journalière « Commune »

Belmont n'a pas de gare ... pourtant « Les Cancoires » aiment voyager en train. Dès lors, afin de répondre positivement aux nombreuses demandes et pour compléter notre offre en matière de transports publics, dès le 1^{er} février 2009, 2 abonnements « Carte journalière Commune » ont été mis à disposition de la population de Belmont, ce qui représente 730 cartes (2 x 365).

Ces cartes journalières permettent de voyager dans toute la Suisse, le jour déterminé, en deuxième classe, dans le rayon de validité de l'abonnement général des CFF.

Dès le début, nous avons instauré un système permettant :

- soit d'acquérir sa carte à l'avance (maximum 2 mois avant la date voulue) au prix de Fr. 40.- ;
- ou, **en cas de disponibilité**, la carte peut être obtenue en « Last minute », le jour même de l'utilisation, au prix de Fr. 20.- et dès 13h30 le vendredi pour les cartes du week-end ou la veille des jours fériés.

Sur un total de 730 cartes, voici les résultats enregistrés :

Statistiques					
Année	Cartes à Fr. 40.-	« Last minute » à Fr. 20.-	Total recettes	Total dépenses	Perte (-) Bénéfice (+)
2009	329	58	14320.-	19550.-	- 5230.-
2010	351	104	16120.-	19550.-	- 3567.-

Nous remercions ici l'Association des Communes Suisses, qui a défendu avec succès les intérêts des utilisateurs de cette carte, que les CFF voulaient restreindre (usage dès 9 h.).

Pour 2011, une augmentation de coût de la carte a été annoncée par les CFF. Le coût des deux abonnements passera de Fr. 19'550.- à Fr. 22'600.-. Malgré cet aspect défavorable, la Municipalité a décidé de commander les deux abonnements et de ne pas augmenter le prix de vente.



Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue. Notre ancien archiviste, M. Emile Pichard (Milon), reste à disposition pour répondre aux « questions pointues » ; qu'il en soit ici remercié.

Biens culturels

Nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le galetas du bâtiment de l'Auberge communale.

En 2010, le volume partiellement restauré en 2009 a été terminé. Un autre volume complet a été remis en état ainsi que deux autres documents, plus petits mais ne nécessitant pas forcément moins de travail. Le montant total de ces restaurations est de Fr. 5'000.-.

D'autre part, nous avons fait l'acquisition, au prix de Fr. 1'000.-, d'une toile du peintre suisse A.-F. Duplain. M. Duplain est né en 1893 à la Chaux-de-Fonds et il est quelque peu tombé dans l'oubli aujourd'hui. Le tableau représente une vue du village de Belmont.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations, a accordé, en 2010, la bourgeoisie de Belmont à :

- M. VIERA CRISTOVAO Nuno (procédure facilitée pour personne née en CH - art. 25);
- Mlle PALINSKI Shayla (procédure ordinaire);
- M. PALINSKI Samuel (procédure ordinaire);
- M. GONZALEZ JAQUE José Maria (procédure ordinaire).

Ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2011, si d'ici là les formalités fédérales et cantonales sont abouties.

PERSONNEL

Gestion des ressources humaines

Le 1^{er} mars 2010, **M. Albert Grand** a pris sa retraite. Dès cette date, conformément à une décision municipale prise en septembre 2008, la gestion des ressources humaines a été répartie comme suit :

- **Mlle Isabelle Fogoz** s'occupe de toute la gestion administrative (recrutement, engagement, etc.) et suivi relationnel avec le personnel;
- **M. Stéphane Ruby** gère les aspects liés aux salaires, présences et absences ainsi que ceux liés aux assurances (maladie-accident, etc.). D'autre part, M. Ruby est le répondant informatique.

Comme annoncé dans le précédent rapport, tout au long de l'année 2010, une application informatique complète pour la gestion des ressources humaines a été installée. Comme nous le supposions, cela a nécessité un gros travail de paramétrage, de saisie et d'analyse des différents modules composant cette application. Ce n'est donc qu'à partir de 2011 qu'elle va développer toute son efficacité. ***C'est également cette application qui générera l'organigramme. Toutefois, le module n'étant pas encore installé au moment de la rédaction de ce rapport, ledit organigramme vous sera remis dès que possible.***

Il faut admettre que le temps consacré aux ressources humaines est variable d'une année à l'autre, en fonction des départs, des arrivées et des mises au concours de postes.

S'agissant de l'année 2010, elle a été particulièrement chargée. En effet, l'installation de la nouvelle application informatique, la mise en place du personnel du préscolaire (CVE « Les Moussaillons » entré en force le 1^{er} janvier 2010) et du para-scolaire (UAPE et Réfectoire scolaire qu'il a fallu agrandir) ainsi que les autres mutations, ont permis à nos deux co-RRH de se mettre immédiatement « dans le bain » ! Au vu de tous ces éléments, il aurait été disproportionné de chiffrer les heures consacrées à cet important aspect de notre administration durant cette année charnière.

Dès 2011, nous serons en mesure d'établir une statistique précise du temps consacré aux ressources humaines.

Administration générale

Comme annoncé en 2009, **Mlle Isabelle Fogoz** a fonctionné comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprentis de commerce de 3^{ème} année. Elle est maintenant dans la « liste blanche » du CEP et sera régulièrement sollicitée; cela représente quelques journées par année (2 en 2010).

Mlle Monique Nicolier ayant reçu l'accord de l'assurance invalidité lui permettant de s'occuper dorénavant de sa santé, elle a été libérée de sa place de travail au 11 mars 2010. Nos meilleurs vœux accompagnent Mlle Nicolier dont le calme, la gentillesse et la serviabilité vont nous manquer.

Mme Nicole Mulhaupt a été engagée au 1^{er} janvier 2010 en qualité de collaboratrice au greffe municipal. Elle a donc repris les tâches de Mlle Nicolier ainsi que certaines tâches dites de Police administrative (Police du commerce et secrétariat de la Commission de police). En outre, elle est en cours de formation afin de pouvoir suppléer Mme Dorthe, préposée au Contrôle des habitants.

Apprenties « Employées de commerce »

En juillet, **Mlle Sebastiana Daraio** a réussi son apprentissage d'employée de commerce.

Le 15 août, nous avons accueilli une nouvelle apprentie en la personne de **Mlle Laetitia Rollo**.

Mlle Magali Chiovenda est entrée dans sa 3^{ème} année et **Mlle Camille Bugnon** dans sa 2^{ème} année.

Toutes ces demoiselles sont des « Cancoires ».

Formation des jeunes

La Municipalité vous avait fait part de son intention d'offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Après 3 années de patience, nous avons enfin pu accueillir une stagiaire en la personne de **Mlle Laetitia Geraert**, âgée de 25 ans, qui a fait son stage aux Service des Espaces verts, du 1^{er} au 12 mars 2010. Le stage fût « malheureusement pour nous » de courte durée puisque Mlle Geraert a retrouvé, fort « heureusement pour elle », un emploi fixe.

Bourse communale

Mme Sylviane Tschanz a décidé de prendre une retraite anticipée et a mis fin à son contrat au 30 septembre 2010. Nous lui souhaitons une heureuse retraite.

Mlle Carole Masson a été nommée « Remplaçante du Boursier » avec effet au 1^{er} septembre.

Mme Isabelle Gaillard a été engagée en qualité de secrétaire comptable au 1^{er} octobre (en remplacement de Mme Tschanz).

Suite à la réussite de ses examens d'employée de commerce, et avant de partir quelques mois sur les plages d'Hawaï (mais aussi dans une école) pour y perfectionner son anglais, **Mlle Sebastiana Daraio** a été engagée à la Bourse communale jusqu'au 31 décembre 2010. Ceci a permis d'assurer le transfert du savoir entre Mmes Tschanz et Gaillard qui n'auront pas travaillé ensemble.

Police administrative

Comme annoncé en 2009, M. Albert Grand a pris sa retraite à fin février 2010.

Ses tâches de « police administrative » ont été réparties au sein de l'administration (*voir sous administration générale et sous Service technique*).

Service technique

Le 4 janvier 2010, nous avons accueilli **M. Bernard Burri** dans sa fonction de coordinateur administratif au service technique. Il a également entrepris la mise en place des processus de gestion des tâches, en premier lieu ceux de la Police administrative, suivis de ceux des autres services communaux. M. Burri a également été nommé, en avril 2010, « délégué bpa à la sécurité » en remplacement de M. Grand.

Fin avril, nous avons pris congé de notre jeune collaboratrice **Lucie Gamboni**, avec qui nous avons conclu un contrat de durée déterminée, lui permettant ainsi de rester active dans notre administration en attendant d'entreprendre le tour de notre globe. La Municipalité et toutes les personnes qui ont eu à collaborer avec notre ancienne apprentie ont salué un niveau de compétences professionnelles acquis en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Tel qu'annoncé, le poste de Mlle Gamboni n'a pas été repourvu, ayant principalement servi à rattraper des retards chroniques dans certains dossiers techniques.

Le 1^{er} décembre, c'est **Mme Sandra Mori**, qui a débuté son activité à 40% au service technique en tant que secrétaire. Elle remplacera Mlle Tschabold qui nous quittera, mi-avril 2011, pour aller aux Amériques. Les quelques mois qu'elles auront pour la transmission du savoir ne seront certainement pas superflus.

Notre technicien, **M. Christophe Sarda**, terminera de son chef son activité au 31 janvier 2011. En l'état, son poste ne sera pas repourvu et une nouvelle répartition des tâches à l'interne fera l'objet de divers tests. Plus de précisions figureront dans le rapport 2011.

Conciergerie

Rien de particulier à signaler sur l'année 2010.

Services industriels

Rien de particulier à signaler sur l'année 2010.

Services extérieurs

Rien de particulier à signaler sur l'année 2010.

UAPE

Le 31 août 2010, après 6 ans d'activité, **Mlle Céline Margot** a mis un terme à son activité de responsable de notre UAPE pour s'orienter vers d'autres cieux, notamment le service humanitaire. Nous la remercions ici pour son excellent travail.

C'est **Mme Elisabeth Henry**, déjà éducatrice à l'UAPE, que la Municipalité a nommée en tant que responsable, dès la rentrée scolaire 2010-2011.

Comme expliqué en page 55 du présent rapport, nous avons dû ouvrir une annexe, dès le 23 août, et dès lors procéder à l'engagement de personnel supplémentaire, soit :

- **Mlle Laura Zeller**, éducatrice;
- **Mme Marie-Antoinette Hauswirth**, éducatrice;
- **Mme Catherine Mermoud**, auxiliaire
- **Mme Brigitte Bellemare**, éducatrice (pour assurer les remplacements).

Réfectoire scolaire

Dès le 1^{er} janvier 2010, la responsabilité du réfectoire a été confiée à **Mme Bernadette Chiovenda** en remplacement de Mme Nicole Mulhaupt engagée au Greffe municipal.

Pour compléter l'effectif, nous avons engagé, dès le 23 août, les auxiliaires suivantes :

- **Mme Pascale Monthoux** qui s'occupe également des devoirs surveillés;
- **Mme Ghislaine Ruby** qui partage son activité entre le Réfectoire et l'UAPE.

Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Le CVE « Les Moussaillons » ayant ouvert ses portes le 4 janvier 2010, c'est en 2009 que les recherches pour le personnel éducatif ont été entreprises. Au 1^{er} janvier 2010, la dotation en personnel est la suivante :

- **Mme Natalie Hengsberger**, responsable;
- **Mlle Mélanie Grutzner**, éducatrice;
- **Mlle Justine Bonani**, éducatrice;
- **Mlle Caroline Dey**, éducatrice;
- **Mlle Sonia Savioz**, éducatrice;
- **Mlle Johanne Vienne**, éducatrice;
- **Mme Berina Draganic**, auxiliaire;
- **M. Diego Heredia**, auxiliaire;
- **Mme Eunice Daniel**, auxiliaire cuisine;
- **Mme Madalena Gomes**, nettoyeuse;
- **Mme Manola Tornare**, concierge auxiliaire pour l'Espace Cancoires.

D'autre part :

- **Mlle Marialuisa Cuoco**, a commencé sa formation d'apprentie Assistante socio-éducative depuis le 1^{er} août;
- **Mlle Géraldine Fiaux**, a commencé un stage d'une année depuis le 15 août.

Coordination de sécurité

Les contrôles se sont poursuivis tout au long de l'année, tant dans les ateliers qu'aux services industriels.

Formation continue

Dans le cadre de la formation complète en « **Gestion publique** », M. Stéphane Ruby a suivi, en 2010, le module « **Gestion du changement** ». Les examens sont réussis; il touchera son certificat en 2011. Pour rappel le module « **Management** » avait été effectué lors de son emploi précédent.

Quant à M. Burri, il a obtenu, le 8 juillet 2010, le diplôme de **Chef de projet remis par l'Institut suisse pour la formation des chefs d'entreprises (IFCAM)**.

Les autres cours divers de formation continue suivis en 2010 sont :

- formation « Le conte, un mensonge qui dit la vérité » organisés par l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques (EESP), suivis par Mlle Grutzner (3 jours);
- journée d'information consacrée aux « Outils pour concilier protection de l'environnement et aménagement du territoire » suivie par Mme Schiesser et M. Gamboni;
- cours « Entretien de biotopes humides » organisé par le Centre de formation professionnelle forestière et suivi par M. F. Bovey (1 jour);
- cours « Maintenance des terrains de sport engazonnés » organisé par OH Semences à Orbe suivi par M. Büschi (1 jour);
- réunion de printemps et assemblée générale du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil) auxquelles a participé M. Gamboni (1 jour);
- séance d'information concernant l'outil simplifié de calcul des coûts et les questions juridiques relatives à la LApEI et à l'OApEI, suivie par MM. Michelet et Ruby (1 jour);
- cours d'introduction 1 et 2, donnés par le bpa suivis par M. Burri en tant que délégué à la sécurité;
- séance à la Préfecture du District de Lavaux-Oron concernant le Plan canicule suivie par Mme Mulhaupt;
- séminaire intitulé « Nouvelle statistique trimestrielle de la construction », suivi par Mmes Schiesser et Forestier (1/2 jour);
- séminaire « Planification énergétique territoriales - Enjeux pour les collectivités locales » suivi par M. Gamboni (1 jour);
- journée de formation/informations, mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, suivie par Mlle Fogoz;
- réunion d'automne du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil) à laquelle a participé M. Gamboni (1 jour);
- cours « Entretien des lisières et des haies » donné par le Centre de la formation professionnelle forestière et suivi par M. F. Bovey (1 jour);
- conférence de protection incendie AEAI intitulée « La protection incendie aujourd'hui » organisée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, suivie par M. Gamboni (1 jour);

- séance d'information organisée par le Service des communes (SeCRI) au sujet de la nouvelle loi sur les contraventions, remplaçant la loi sur les sentences municipales dès le 1er juin 2011, à laquelle ont participé Mme Mulhaupt et M. Burri.

D'autre part, suite à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, Mlle Fogoz aurait dû suivre la « Formation pour formateurs-trices en entreprise ». Cette formation dure 5 jours pour les modules de base plus 2 jours pour les options à choix. Toutefois, au vu du bagage professionnel de Mlle Fogoz, de son expérience et de la formation complète en gestion publique suivie sur 3 ans (2005, 2007 et 2008), la Municipalité a estimé que Mlle Fogoz devait être dispensée de suivre cette formation au complet. Elle est donc intervenue auprès des instances cantonales concernées pour faire valoir les articles spécifiques de la loi qui permettent cette dispense. C'est un demi-succès que nous avons obtenu puisque Mlle Fogoz a été dispensée de la formation de base mais a dû suivre 4 cours parmi les options proposées, soit 4 jours au lieu de 7 (3 options ont été suivies en 2010 et la 4^{ème} a été reportée en 2011).

Jubilaires

Marcelle Bovey	20 ans
Denis Tschabold	20 ans

Une petite réception en l'honneur de ces deux jubilaires a eu lieu le 14 octobre au carnotzet communal.

Divers

Vous trouverez, ci-dessous et en page suivante, deux tableaux comprenant les statistiques des 4 dernières années en matière de gestion du personnel.

En conclusion, un grand merci au personnel communal, qui a œuvré tout au long de l'année avec efficacité.

Gestion du personnel – Postes de travail		2007	2008	2009	2010
Nb de personnes au 31.12	100%	15	14	16	16
	90%	1	2	1	4
	80%	0	1	1	5
	70%	4	2	2	3
	60%	0	0	0	1
	50%	1	0	0	5
	40%	1	1	1	1
<i>Equivalent Plein Temps</i>	<i>EPT</i>	19.6	18.4	19.5	*2 29.2
En apprentissage		3	3	3	4
Stagiaire		0	0	0	2
Contrat privé à temps réduit		5	11	13	16
Total (les différences sont dues à des départs dont les postes au 31 décembre n'ont pas encore été repourvus)		30	34	37	*2 57

Gestion du personnel – Statistique des absences, HS et vacances	2007	2008	2009	2010
Nbre total de jours de travail	5040.00	5268.00	5141.00	*2 6413.50
Absences				*3 107.00
maladie	67.50	117.00	68.00	
accident	*1 85.00	43.75	20.00	2.00
médecin, physio, etc.	16.50	20.50	25.25	10.50
maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
militaire - PCi	3.00	5.00	21.50	5.00
formation prof.	57.00	30.00	12.50	43.00
autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00
vacances	539.50	561.00	514.50	803.50
Jours effectifs de travail	4271.50	4490.75	4479.25	5442.50
soit en %	84.75	85.24	87.12	84.86
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50
Solde des heures supplémentaires à reprendre	746	827	664	*4 1053.25
Solde des vacances à prendre	84	66	109	130.50

*1 notamment Mlle Nicolier arrêtée 58 jours pour accident survenu sur le lieu de travail.

*2 arrivée en 2010 du personnel nécessaire pour le CVE « Les Moussaillons » ainsi que le complément du personnel pour l'UAPE et le Réfectoire scolaire.

*3 notamment Mme Tschanz 50 jours.

*4 dues en grande partie au Service hivernal.

MANIFESTATIONS

Cette année, deux manifestations ont été organisées par la commune, soit

Réception des nouveaux habitants

Organisée depuis 1989, cette manifestation a rassemblé environ 25% des personnes invitées. C'est également à un taux de 25% que les invités se sont excusés. La partie musicale a été assurée par « L'Avenir ».

L'édition 2010 nous a permis de présenter, pour la deuxième fois, le film « Une année à Belmont – La vie d'une petite commune de l'Est lausannois à travers les saisons », réalisé par Jean-Marc Duflon et ses amis cinéastes. Cette très belle réalisation a été appréciée à sa juste valeur.

Nous réfléchissons à dynamiser cette réception qui a un peu perdu, au fil des ans, de son attrait et de son intérêt pour la population concernée (les nouveaux médias électroniques sont aussi « passés par là »).

Inauguration de « L'Espace Cancoires »

Le samedi 26 juin, sous un soleil radieux, nous avons pu inaugurer notre espace intergénérationnel, plus connu sous le nom de « L'Espace Cancoires », à la Rte des Monts-de-Lavaux 49. Nous rappelons ici que ce bâtiment comprend : le CVE « Les Moussaillons », les locaux du Club des Aînés et ceux de la Société des Jeunes ainsi qu'un appartement de fonction.

La partie officielle a été animée par notre société de musique « L'Avenir ». Nos jeunes et nos aînés ont, quant à eux, participé activement au bon déroulement de la manifestation, sans oublier quelques membres du personnel communal.

Merci à Mme Doris Cohen-Dumani, Présidente de la Fondation d'accueil de jour (FAJE), pour son message encourageant.

Pully à l'heure du Québec

2010 est la première année où Belmont participe au Festival « Pully à l'heure du Québec ».



Andrea Lindsay

Le 9 juin, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir dans notre Grande Salle Annie Blanchard et Andrea Lindsay. Le hasard d'une rencontre de notre syndic avec l'ancien Maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, prouve qu'à Belmont « il fait vraiment bon vivre ».



Annie Blanchard

En effet, Annie Blanchard, que M. L'Allier a rencontrée quelques temps plus tard au Canada, lui a dit « grand bien » de ce village perché là au-dessus de Pully et où les gens sont si accueillants. A ces deux artistes, nous leur disons ceci : *vous nous avez minouché les oreilles à en être pacté, et à force de swinger en nous mouvant sur vos tounes, vous avez fait le bonheur des veilleux.*

Merci au Président du Festival, Ricco et à tout son staff, pour la qualité de leur accueil et l'appui apporté à Belmont dans son « processus d'intégration ». Merci aussi aux « fourmis locales », sans quoi rien ne serait possible.

TELEPHONIE

Le nouveau central téléphonique, installé le 2 novembre 2009 (changement en urgence suite à la panne de courant du 28 septembre 2009), nous donne entière satisfaction.

INFORMATIQUE

Un comité de pilotage, formé des Syndics de Paudex et Belmont, sous la présidence de M. Gil Reichen, Municipal à Pully, gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipements informatiques des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques.

L'année 2010 a été marquée par la fin de plusieurs projets importants entrepris au cours de l'année précédente. Il s'agit de :

- la mise en production de la nouvelle application cantonale Jep / Graphite destinée à la police;
- la réorganisation de la gestion du réseau informatique et sa segmentation au travers de Vlan pour permettre par exemple la mise en place de téléphone IP;
- la mise à jour du logiciel Altiris destiné à la gestion du parc informatique et le remplacement du serveur qui l'héberge;
- la migration du système collaboratif et de messagerie Lotus Notes dans sa nouvelle version et l'intégration d'Iphone pour certains cadres.

La quantité des pourriels (spam) reçus pour les 3 communes a encore diminué cette année pour atteindre 477'961 spam sur un volume de 729'508 messages traités par le serveur de messagerie (705'140 spam sur 932'422 messages traités en 2009). Ceci représente une proportion de 65,5 % de messages non-sollicités (75.6% en 2009 et 82% en 2008).

Le Service a également procédé à la mise à jour des licences pour les produits Microsoft et a déployé la nouvelle version Office 2010 sur l'ensemble des machines. Une formation a été dispensée à l'ensemble des personnels communaux par une entreprise spécialisée.

L'aménagement d'un nouveau local destiné au dédoublement du système informatique a également débuté au cours de l'année 2010 et sera terminé courant février 2011.

L'entité « Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully » (ci-après SIGIP) a poursuivi l'actualisation du schéma directeur datant de 2003. Finalisée en cours d'année, ses résultats seront (aussi) présentés à la Municipalité de Belmont au printemps 2011.

La saisie des réseaux souterrains (eau potable, assainissement et électricité) pour les communes partenaires de Belmont et Paudex a bien avancé. En effet, la saisie de masse réalisée par leurs mandataires externes est terminée et la démarche de contrôle, validation et saisie complémentaire a démarré.

Le projet de migration de l'outil de gestion des données a dû être freiné en raison de problèmes techniques touchant la nouvelle version du logiciel. En effet, les nombreux tests entrepris ont révélé de multiples dysfonctionnements et une instabilité dans ces nouveaux produits qui ne permettent pas d'envisager une mise en production en l'état. La livraison de correctifs de la part de l'éditeur est à recevoir.

Enfin, les thèmes de données en production sont continuellement mis à jour et complétés afin d'enrichir les multiples bases de données à disposition des utilisateurs.

En dehors de ces projets spécifiques, la gestion, la maintenance et la mise à jour des équipements existants, constituent toujours une part importante de l'activité du Service telles que la baie de stockage (SAN), les différents serveurs, les installations et logiciels de sécurité, les sauvegardes et le réseau. De plus, le dépannage, l'assistance aux utilisateurs et l'accompagnement lors de nouveaux projets représentent également une charge de travail non négligeable.

Nous profitons à nouveau de remercier ici les collaborateurs du BIP qui, sous la houlette de M. G. Pittet, fournissent une solution rapide et efficace à tous nos problèmes informatiques, qu'ils soient petits ou grands. Merci aussi à M. Teba, responsable du SIGIP.

PPP

Police – Protection civile - SDIS

Police

Police administrative

Documents d'identité

Pour 2010, les demandes de pièces d'identité ont nettement diminué :

- cartes d'identité : 159 (2009 = 286)
- passeports (traditionnel): 13 (2009 = 208).

Cette diminution est due à l'introduction, depuis mars 2010, du passeport biométrique. Dès lors, toutes celles et ceux qui voulaient renouveler leurs documents avant cette échéance l'ont fait en 2009.

En effet, le nouveau passeport biométrique remplace les modèles 2003 et 2006, lesquels conservent leur validité jusqu'à leur échéance. Cependant, les démarches pour l'obtention du passeport ne sont plus possibles dans la commune de résidence. Les demandeurs s'inscrivent sur www.biometrie.vd.ch et se présentent sur convocation au Centre de biométrie, voie du Chariot 3 à Lausanne-Flon. Son prix est de Fr. 140.-.

Si les démarches pour l'obtention des cartes d'identité peuvent encore être faites auprès des communes, la « Berne fédérale » prévoit d'imposer une centralisation. L'association des communes suisses tente actuellement d'infléchir cette démarche.

Commandements de payer (CP)

Cette année, nous en avons notifié 579 (332).

Depuis le départ à la retraite de M. Grand, la notification est assurée par la Police intercommunale et son coût est intégré dans le « carnet du lait » de ladite police. En 2010, l'Office des poursuites nous a versé Fr. 10'752.- pour ce travail « ingrat ».

Récapitulation	2007	2008	2009	2010
Notification CP	366	368	332	579
Cartes d'identité	288	270	286	159
Passeports	202	176	208	13
Passeports biométriques	18	29	54	
Bulletins d'hôtel	641	*	*	

** les passeports biométriques ne sont plus délivrés par la Commune depuis 2010 - s'agissant des bulletins d'hôtel, ils sont, depuis 2008, collectés par la Gendarmerie de Paudex.*

Commission communale de police

En 2010, la Commission de police a reçu 32 (69 en 2009) dénonciations et plaintes qui ont produit autant de sentences sans citation.

4 (3 en 2009) opposants ont été convoqués à une audience de la Commission de police.

Le 59% (68% en 2009) des plaintes reçues provient des propriétaires privés et concerne le stationnement illicite sur fonds privés. Le nombre de ces plaintes est passé de 47 à 19.

Cimetière et inhumations

Durant l'année 2010, nous avons compté 13 décès dans la commune, soit 3 de plus qu'en 2009. Au chapitre des rites funéraires on relève que 6 défunts ont trouvé sépulture au cimetière de Belmont, 7 défunts reposent dans d'autres lieux funéraires et les urnes cinéraires de 3 défunts ont été remises aux familles. Il est à relever que deux inhumations concernent des défunts décédés avant 2010 et un défunt domicilié en dehors de Belmont de son vivant, mais au bénéfice d'une concession.

On constate que le choix de reposer en dehors du cimetière de la commune va croissant et semble dicté par un certain attrait pour le jardin du souvenir. Ainsi ce sont 6 défunts qui reposent au "Jardin du souvenir" de Montoie, contre un en 2009. Cette situation a incité la Municipalité à prévoir un emplacement approprié pour créer ce type d'aménagement et permettre ainsi aux citoyennes et citoyens de bénéficier de ce type de sépulture. Dans cette optique, une désaffectation partielle du cimetière a eu lieu en octobre 2010, conformément aux dispositions légales en vigueur, et permettra d'y installer un monument adéquat.

Dans le cadre de la creuse de tombes, afin de faciliter l'entreposage de terre et d'augmenter la sécurité du personnel, ceci particulièrement dans le secteur des concessions, une benne hydraulique et un dispositif d'étagage ont été acquis.

Signalisation

Depuis quelque temps déjà, la signalisation lumineuse du carrefour route des Monts-de-Lavaux / chemin de la Cure, présentait certains signes tangibles de fatigue. Des nouvelles pannes survenues durant l'automne ont dissipé les maigres espoirs de voir « tenir » le système jusqu'au réaménagement futur de la RC 773 à cet endroit.

Les composants que l'on pouvait encore se procurer en Europe, il y a peu, ne sont plus disponibles sur le marché. Face à une telle situation, il a été nécessaire de faire, en décembre 2010, une demande de crédit extrabudgétaire auprès de la Commission des finances pour le remplacement du tableau de commande (travaux réalisés au début 2011 mais financés par les comptes 2010). Le câblage et les équipements périphériques, soit les mâts, les signaux, les boucles à induction et autres détecteurs ont pu être maintenus. Mise à part la remise en état de la signalisation, l'opération a eu pour avantage de dégager du matériel de réserve en cas de panne de la signalisation lumineuse du carrefour rte des Monts de Lavaux / rte d'Arnier qui date aussi de 1992.

Certaines parties du chemin du Plan et de la route du Signal ont été équipés de trottoirs dont la bordure est conçue de manière à permettre le franchissement par des véhicules, en cas de croisement. Cependant, cette configuration est parfois mal interprétée par certains usagers qui empruntent les trottoirs sur toute ou partie de la longueur des ouvrages. Ce comportement entraîne inévitablement un accroissement de la vitesse sur ces tronçons limités à 30 Km/h et met en danger les piétons. Des essais effectués au moyen de balises implantées à intervalles réguliers entre la chaussée et les trottoirs ont clairement démontré que la vitesse est réduite de manière significative, les véhicules étant contraints de rester sur la route. De cette façon, la protection des piétons s'en trouve accrue. Ce dispositif a par ailleurs déjà reçu l'approbation de la police intercommunale de Pully et doit encore obtenir l'aval du canton.

Prévention des cambriolages

Conformément aux dispositions en vigueur qui régissent le concept de surveillance mutuelle des habitants, la division criminalité de la police cantonale renseigne régulièrement, par un bulletin d'information, sur les événements qui se sont produits sur le territoire communal et prodigue les conseils de prévention dans le domaine des cambriolages. Cette information est adressée à toutes les personnes qui en ont fait la demande et qui se sont inscrites à la police cantonale.

Circulation

La Municipalité a notifié 25 avertissements, dont 10 pour usage abusif de chemins « Bordiers autorisés », 9 pour infraction aux règles de stationnement et 6 pour infractions diverses.

Stationnement

Au chapitre des places de parc, un nouvel emplacement a vu le jour avec l'ouverture de l'Espace Cancoires, à la rte des Monts-de-Lavaux. Ce sont ainsi 16 nouvelles places de parc privées qui ont été réalisées, soit 5 places louées à des tiers, 8 places visiteurs et 3 places réservées au concierge, à la nurserie et aux livreurs.

Nous attendons le rapport du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois), sur le stationnement dans son périmètre pour finaliser les projets présentés dans le rapport de gestion 2009. Prévision temporelle : fin 2011.

Police sanitaire – Police des chiens

Suite à l'agression d'un chien à l'égard d'un autre canidé, une procédure a été ouverte par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. A cet effet, la Municipalité a prononcé une série de mesures de contraintes auxquelles le propriétaire aura l'obligation de se soumettre.

Comme toujours, des chiens errants ont été signalés et leurs propriétaires avertis ou dénoncés.

Reste le peu de respect manifesté par certaines personnes, qui « sortent » leur chien au milieu de la nuit, tout en restant « bien au chaud à l'intérieur ». Les aboiements qui en découlent sont la « cerise sur le gâteau » pour le voisinage. La police a procédé à plusieurs veilles, mais le flagrant délit reste à prouver.

Divers

Nous avons déposé plaintes contre X auprès de la police intercommunale pour les dégâts suivants :

- boîte aux lettres du collège forcée;
- dégât à la toiture du Refuge des Bas-Monts;
- tentative d'effraction au collège + robinet extérieur arraché;
- vitres cassées abribus tl « Blessoney »;
- vol d'une génératrice dans un véhicule communal, en service au parking du Blessoney;
- graffitis divers : passage sous autoroute du Blessoney, cabine électrique RC 773, façade S-O église, collège, abribus « Belmont » et sur route du Burennoz.

Ce n'est pas le « Bronx », mais ennuyeux pour nos collaborateurs chargés de « réparer les dégâts » et coûteux pour les finances publiques.

Notre jeune champion motocycliste, Bastien Chesaux, a affiché en format mondial sa conviction « la route n'est pas mon circuit », au travers d'une campagne d'affichage du TCS et de la Gendarmerie vaudoise.



Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont



Généralités

(extraits du rapport établi par le Cdt Weber, complété par le Municipal de police)

Pour répondre à la décision du peuple vaudois, du 27 septembre 2009 en faveur d'une police coordonnée, la police a travaillé à la mise en place d'une association de communes pour le 1er janvier 2012, avec passage du préavis prévu au Conseil communal le 9 mars 2011.

Une dizaine de séances du Comité de pilotage ont été organisées pour aboutir à un préavis commun entre Paudex, Savigny, Belmont-sur-Lausanne et Pully ; pour l'élaboration des statuts de l'association de communes et pour établir une répartition financière équitable.

L'aboutissement de ce projet mettra un terme à des discussions entreprises depuis 1989 déjà.

Formation

301,5 jours de cours (sous-officiers, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, ACPMV, champignons, etc.).

Activités générales

Services d'ordre préventif et de circulation

Dénonciations	
<i>à l'Autorité communale</i>	
• à la Commission de police	
• de Pully	951
• de Paudex	125
• de Savigny	25
• de Belmont (gérée par Pully)	23
• Loi sur les amendes d'ordre	
• à Pully	13008
• à Paudex	1278
• à Savigny	480
• à Belmont	903
<i>à la Préfecture</i>	
• pour Pully	413
• pour Paudex	41
• pour Savigny	45
• pour Belmont	28
<i>à l'Office d'instruction pénale</i>	
• pour Pully	163
• pour Paudex	7
• pour Savigny	20
• pour Belmont	7
<i>au Tribunal des mineurs</i>	
• pour Pully	22
• pour Paudex	1
• pour Savigny	0
• pour Belmont	1
Arrestations	47
Enregistrements de plaintes	317
Exécution de mandats et notifications diverses	2046
Rapports de renseignements divers	490
Marchés	51
Manifestations diverses	114
Interventions de police-secours	
• Pully	3194
• Paudex	165
• Savigny	167
• Belmont	202

Prévention

En plus de toutes les interventions spontanées des policiers, les mesures préventives suivantes ont été prises :

- 626 automobilistes ont fait l'objet de « fichets conseils » (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement;

- 197 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique.

Circulation

Le Service de police a enregistré 226 accidents, soit :

- 88 avec dommages matériels (Paudex 4 – Savigny 6 – Belmont 8);
- 44 avec lésions corporelles (Paudex 1 – Savigny 7 – Belmont 2);
- 1 mortel à Pully;
- 93 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Paudex 10 – Savigny 5 – Belmont 2).

Les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool.

	Taux d'alcool	
	0,5 ‰	0,8 ‰
Ivresses au volant		
Pully		
• sans accident	35	52
• avec accident	1	6
Paudex		
• sans accident	10	6
• avec accident	0	0
Savigny		
• sans accident	4	6
• avec accident	0	3
Belmont		
• sans accident	0	4
• avec accident	0	0
Taux d'alcoolémie maximum enregistré		
3.02 ‰		

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 24 classes à Pully, 2 classes à Paudex et 7 classes à Belmont.

De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin notamment de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Véhicules volés et trouvés (4 communes)

45 (48 en 2009) véhicules ont été annoncés volés, soit :

- 38 cycles;
- 3 voitures;
- 7 motocycles légers;
- 1 moto;
- 3 cyclomoteurs;
- 6 plaques immatriculation (avant ou arrière).

27 (30 en 2009) véhicules ont été trouvés :

- 13 cycles;
- 5 cyclomoteurs;
- 5 motocycles;
- 4 motos.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, sur les 4 communes

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe une augmentation des infractions : 33 personnes (30 en 2009) ont été interpellées, dont 17 mineurs (12 en 2009).

Contrôle de la vitesse - Radar mobile (véhicule) - Belmont

- Au cours des 34 heures de contrôle « radar » effectuées sur 3 artères différentes : 5'488 véhicules ont été contrôlés. 539 contraventions, soit 9,82 %, ont été relevées; 13 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h.) et 2 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).
- Vitesses maximales enregistrées : 46 km/h au ch. de Villars et 44 km/h à la route du Signal (zones 30 km/h). Sur les routes à vitesse limitée à 50 km/h : 85 km/h à la rte des Monts-de-Lavaux.

Le rapport de gestion 2009 faisait état des problèmes rencontrés au chemin de Villars. Afin de pouvoir procéder à des contrôles autres que préventifs, des ouvrages mobiles (bacs à fleurs) ont été installés, après rencontre et accord de l'ensemble des habitants du quartier. Ceci nous est imposé par la norme officielle qui postule que si le 85 % des véhicules motorisés dépassent la vitesse prescrite de 30 km/h, des aménagements dissuasifs sont obligatoires. A défaut, le chemin concerné doit être réintégré dans la zone de 50 km/h.

Reste la partie supérieure dudit chemin qui recevra aussi quelques bacs, une fois le chantier bordier terminé (courant 2011).

Amendes encaissées à Belmont

• Règles de la circulation (2009 : Fr. 20'430.-)	Fr. 17'640.-
• Radar (2009 : Fr. 34'680.-)	Fr. 32'840.-

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses, réfléchissantes. Elle a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des communes de Pully, Belmont et Paudex, ceci en fonction des décisions des Autorités et des exigences légales.

A 49 reprises, la SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

Le personnel de la SR a consacré 96 heures pour réaliser divers travaux sur les communes de Belmont et Paudex, principalement pour du marquage.

Cette année, l'appareil Mini-Speedy affichant instantanément la vitesse des véhicules a été installé à 223 reprises sur les 4 communes, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.



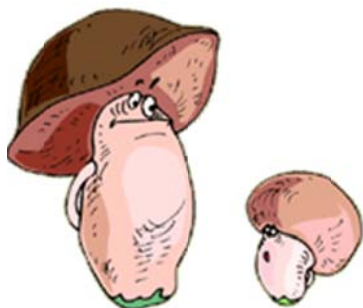
L'appareil Viasis Mini a été posé 14 fois à Paudex et mis à disposition des communes de Belmont durant 14 semaines et 1 fois à Savigny.

Les appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS ont été mis en place pour des contrôles d'une semaine à chaque fois, sur les Communes de Pully (38), Paudex (0), Savigny (2) et Belmont (18). Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.

Contrôle des champignons

Mme N. Genillard-Rapin, contrôlease officielle, est décédée le 27 juillet 2010.

Le Sgt Bujard de la Police intercommunale, en tant que suppléant du contrôleur officiel, a procédé, durant son activité, au contrôle de 35 récoltes, composées de 71 espèces pour un poids total de 25,680 kg. 21 récoltes contenaient des variétés impropres à la consommation dont 5 recelaient des champignons toxiques. A plusieurs reprises il a été appelé par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.



Police intercommunale pour Belmont

Récapitulatif des heures pour Belmont

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2010 selon Convention	3'120 h
Nombre d'heures réelles au 31 décembre 2010	2'972 h
• Intervention	283.30 h
• Contrôles de circulation	171.00 h
• Rédaction d'écrits	65.00 h
• Patrouilles motorisées	**1'877.30 h
• Patrouilles pédestres-cyclistes	315.00 h
• Contrôle du stationnement	260.00 h
Total	2'972.00 h

Différence: 147 h en « moins », soit une moyenne hebdomadaire de 2.50 h. environ.

*** Il s'agit de pondérer ce chiffre. Un véhicule de police peut également avoir transité par Belmont pour se rendre à Savigny ou vice-versa, sans considérer ce déplacement comme une patrouille de police au sens propre. Il devient donc difficile de chiffrer avec exactitude le nombre d'heures réel effectué.*



Frais de fonctionnement

Belmont	Francs
• participation selon Convention	257'000.00
• prestations « hors Convention »	27'087.30
• prestations Commission de police	2'239.50
• Carnets d'amendes d'ordre	228.00
Total	286'554.80

Paudex	Francs
• participation selon Convention	162'000.00
• prestations « hors Convention »	23'986.25
• participation locale « fourrière »	200.00
• prestations Commission de police	7'718.40
• Carnets d'amendes d'ordre	348.00
Total	194'252.65

Savigny	Francs
• participation selon Convention	310'102.95
• prestations « hors Convention »	17'102.95
• prestations Commission de police	2'185.50
• Carnets d'amendes d'ordre	156.00
Total	329'444.45

La Municipalité de Belmont salue à nouveau le travail sécuritaire effectué par la Police intercommunale, dans l'Est lausannois en général et sur notre territoire en particulier. Nous relevons aussi l'excellent état d'esprit qui a présidé aux travaux intercommunaux, au sein du comité politique chargé de rédiger les documents décisionnels pour la mise en place de la future association de police « Sécurité Est lausannois ». Merci à M. Daniel Delaplace, délégué de la CCAR, pour son appui technique au soussigné.



Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Commission du feu

La Commission du feu est présidée par le Syndic Gustave Muheim, Municipal du feu. Elle est composée du Commandant Yann Tornare, de Marc-Etienne Favre et Claude-Alain Moret. Le secrétariat est assuré par Christiane Genton.

La Commission du feu s'est réunie à 4 reprises en 2010 (4 en 2009), dont 3 fois au petit matin (06h30). Ses membres ont assisté alternativement aux exercices du SDIS.

Collaboration intercommunale

La Commission intercommunale est composée des municipaux des quatre communes (Pully, Paudex, Lutry et Belmont); ses attributions ressortent de la convention signée. Aucun dossier impliquant les représentants politiques ne lui a été soumis en 2010.

Par contre, les Commissions du feu de Pully et de Belmont ont accompagné les travaux des Etats-Majors respectifs dans la mise en place du SDIS « Paudèze ». En date du 4 octobre 2010, la convention de collaboration administrative a été signée entre les 2 Municipalités.

Prochaine étape : fusionner sous une même entité les SDIS « Paudèze » et « Porte de Lavaux » (Paudex-Lutry), conformément aux exigences de la nouvelle Loi cantonale. Délai : 31 décembre 2013.

Extrait du rapport annuel 2010 du Cdt Y. Tornare

SERVICE DU FEU

1840



2010

BELMONT-SUR-LAUSANNE

170 années de bons et loyaux services

Etat-Major

Nous avons, dès janvier 2010, regroupé les Etats-Majors des SDIS de Pully et de Belmont.

Nous nous sommes réunis à 14 reprises afin d'organiser le bon fonctionnement du corps, la mise en place des éléments décisifs pour la mise sur pied du futur SDIS.

La collaboration et le partage nous ont permis, tout au long de l'année, de travailler dans un esprit serein. Les difficultés rencontrées en cours d'année ont pu être réglées calmement et à satisfaction de tout un chacun, nous permettant de consolider notre team. Un grand merci au Lt. Sébastien Baehler pour le travail fourni à l'élaboration d'un futur plan comptable du SDIS de la Paudèze, ainsi que du suivi en rapport avec l'ECA. Merci à la secrétaire de l'EM, l'appointée Joëlle Gertsch pour la prise de tous nos PV de séances et du suivi administratif parfois demandé à la « der » faute de temps. Merci à mes camarades pour leur écoute et conseils dans l'exécution de mon rôle. Les différentes tâches de chacun ont représenté 470 heures de gestion pour cette année, soit 50 heures de moins que pour 2009.

Recrutement

Courant novembre 2009, et ce pour les recrues de l'année 2010, 540 convocations aux jeunes de 18 ans et plus ainsi qu'aux personnes pouvant intégrer les rangs du SDIS, ont été envoyées. 11 personnes ont répondu présentes pour une des deux séances d'information organisées dans nos locaux. 8 nouvelles recrues sont venues rejoindre nos rangs après avoir effectué la FOAD (Formation ouverte à distance) nouveau concept organisé par l'ECA.

Celui-ci demande aux personnes engagées pour devenir sapeur d'effectuer, avant la formation pratique de 2 jours du FB01, des exercices de connaissance de base (grades, missions du sapeur-pompier, moyens à dispositions, véhicules train de feu etc...) sur Internet. Le temps à consacrer aux différentes leçons demande environ 5 heures de connexion, l'avantage est de pouvoir donner des leçons pratiques au FB01 plus poussées à des personnes qui ont un minimum de bagage sur les différents termes utilisés dans la fonction.

Effectifs

Les années se suivent et se ressemblent, les départs pour différentes causes, mais surtout parce que l'aiglon quitte le nid familial sans trouver de solution bon marché à Belmont pour satisfaire à son indépendance. Notre contingent fluctue de la même manière chaque année : environ 6-8 départs de sapeurs formés avec plus ou moins quelques années de pratique et 6-8 nouveaux « bleu » sans aucune expérience... Sauf, et là il y a vraiment du positif (pour quelques temps), les jeunes de 18 ans ayant pendant quelques années suivi la formation au JSP (Jeune sapeur-pompier). Les JSP passent un examen de connaissance théorique et pratique dispensé par l'ECA, leur permettant d'atteindre le niveau de flamme 3. Ce niveau les autorise à intégrer directement un SDIS communal sans passer par la case FB01. Nous avons accueilli Mlle Laura Suter. Ayant réussi son examen avec succès (4ème sur 28 élèves) elle a intégré le SDIS au mois de juillet.

Officier technique

Le Lt Philippe Rouge a consulté 8 avis d'enquête, sans générer de remarques particulières du SDIS.

La sécurité et le parage de la Fête du 1er août sur Chatruffe ont été réalisés, avec fin de la fête avancée faute au mauvais temps. Pour les diverses manifestations organisées sur la commune, le SDIS a consacré 112 heures, notamment à la Grande Salle pour assurer plus de 22 fois le service de parage (30 en 2009). Nous avons également prêté main forte à Pully lors de la manifestation Pully-Québec.

Matériel

Notre chef matériel, le Lt. Frédéric Bovey a informé l'EM, courant 2009 de sa volonté de se retirer de sa fonction de responsable mat pour fin juin 2010.

Il a, jusqu'à cette date, participé à la formation de son remplaçant le Lt. Olivier Abetel. Ils ont entretenu le matériel du SDIS ainsi que le local, ont effectué de petites réparations et remplacé le matériel défectueux. Ils ont également équipé les 8 nouvelles recrues et repris les équipements des partants. L'ECA nous a fourni, courant de l'année, un véhicule pour le remplacement du Mercedes Castel 2, « Frédo » s'est chargé de déséquiper notre ancien véhicule, le tout en collaboration avec son remplaçant. Je tiens ici à remercier le Lt. Bovey pour ses années de responsabilités accomplies à ma satisfaction. Un merci également au Lt. Abetel qui a repris cette charge en cours d'année.

Exercices et formation

Exercices

Le Lt. Sébastien Cornuz, responsable de l'instruction générale, a préparé les exercices avec l'instructeur du « SDIS Porte de Lavaux ».

Ils ont organisé des exercices communs pour les SDIS, ceci afin de perfectionner un peu plus les connaissances et la collaboration.

Le SDIS de Belmont et celui de Pully ont pratiqué tous leurs exercices ensemble.

Le thème d'instruction générale décidé par l'ECA pour l'année était « Aide à l'intervention ».

Ils ont planifiés :

- 5 exercices DAP, dont 1 journée au Crie (maison du feu à Villeneuve) intégrant les nouvelles recrues;
- 6 exercices DPS, dont 2 avec le « SDIS de Porte de Lavaux », et 2 jours au Crie;
- 9 exercices ARI;
- 1 passage pour chaque porteur à la piste gaz de la Grangette avec la nouvelle variante du test du vélo pour des questions de physique;
- 3 exercices chauffeurs;
- 4 après-midi pour les employés communaux, dont une visite des installations techniques du CHUV;
- 5 exercices recrues en commun avec celles de Pully et « Porte de Lavaux »;
- 4 cours de Cadres;
- 1 cours de Cadres Officiers Intercommunal organisé à Lutry;
- La formation des recrues s'est déroulée de la même façon que ces dernières années, à savoir tous ensemble sur les sites du « SDIS Porte de Lavaux ».

Tout cela représente pour le SDIS de Belmont plus de 215 jours de formation.

Les thèmes exercés ont été les suivants :

- contrôle des cordes et ceintures, des échelles et des bassins (obligatoire en début d'année);
- sauvetage;
- service des tuyaux;
- recherche de personne en milieu confiné;
- BH et hydraulique de base;
- motopompe et aspiration;
- extinction et sprinkler;
- engins et sauvetage;
- connaissance des bâtiments;
- tactique et technique;
- connaissance des véhicules du SDIS;
- divers exercices sous forme d'intervention, notamment ceux en commun avec Pully et «SDIS Porte de Lavaux ».

Les chauffeurs continuent à exercer leurs talents lors des week-ends de piquets. L'arrivée au mois de juin du nouveau véhicule, mis à disposition par l'ECA, a demandé bien des heures de connaissance et de pratique afin d'être opérationnel au plus vite soit fin juillet, date où le vieux Mercedes, acheté en 1986 par la commune, est parti à la casse.

Le Sgt Daniel Ganière poursuit la formation des chauffeurs, qui ont fait preuve de beaucoup de motivation. Il s'occupe toujours de l'entretien des véhicules et il n'y a pas eu de casse cette année. Je tiens à le remercier pour tout le travail accompli.

Nouveaux TPM Castel 2



3 appareils respiratoires embarqués et 2 modules interchangeables à choix; 1 pour les inondations et 1 pour le besoin en éclairage.

Cours Cantonaux Ecaform

22 pompiers se sont inscrits pour des cours dispensés par l'ECA, soit un total de 59 cours dont la formation des 8 nouvelles recrues.

La totalité des heures de formation, représente pour l'année 2010, plus de 1'650 heures (1'970 en 2009).

Les Interventions

En 2010, nous sommes intervenus à 25 reprises (27 en 2009) sur le territoire communal, aux Monts-de-Pully, ainsi que sur les Communes de Lutry et Pully, pour un total de 311.25 heures d'intervention. Ceci représente 110.20 heures de moins qu'en 2009. On a pu compter sur une moyenne de 10 intervenants par alarme.

Les interventions sont réparties comme suit :

	2009	2010
• en semaine, la journée	14	13
• en semaine, la nuit	7	5
• en week-end, de jour	5	4
• en week-end, de nuit	1	3
Total	27	25
• feux (dont 1 à la Conversion)	11	6
• alarmes automatiques	5	6
• inondations	6	7
• cas DCH * pollution	3	1
• divers	2	2
• sauvetage de personne	0	3
Total	27	25

* DCH = Défense chimique et hydrocarbures

Les interventions de jour en semaine sont les plus nombreuses. Un grand merci aux pompiers de jour et employés communaux pour leur travail. La collaboration aux exercices et en interventions avec nos collègues de jour de Pully est excellente.

Autres activités du Corps

Une équipe a participé au concours cantonal qui se déroulait cette année à Bussigny, avec à nouveau un bon classement pour le gymkhana.

Nous avons défendu les couleurs de Belmont au concours de rame de Pully avec, pour la 2^{ème} année consécutive, la 1^{ère} place et le challenge.

Nous avons également remporté la 1^{ère} place et le challenge au concours de rame à Lutry.

La traditionnelle broche du corps s'est déroulée fin juin à la Rotonde au Bas-Monts; cette année en commun avec les collègues de Pully et leurs familles.

Le soutien au Téléthon, sous la forme de vente de différents mets et boissons ainsi que la traditionnelle peluche, sur le parking de la poste, nous a permis de reverser la somme de Fr. 3500.- à cette association.

Conclusions du Commandant

Pour ma 5^{ème} année de commandement, je tiens à remercier la Commission du Feu, L'Etat-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions. Je remercie également mes collègues de Pully.

170 années de bons et loyaux services !!!

Comment ne pas avoir une pensée de remerciement et de gratitude pour ces hommes et ces femmes qui se sont engagés, tout au long de ces années, pour la défense des concitoyens de Belmont.

Les années ont passé avec leurs lots d'interventions, petites, grandes, faciles ou beaucoup moins, parfois demandant l'appui des voisins, toujours avec le courage et l'engagement nécessaire pour l'accomplissement de leurs missions.

Ces miliciens ont servi cette noble cause de l'entraide avec, à l'esprit, la défense de son voisin mais également celle du village.

Le matériel et les tenues ont évolué en fonction des missions demandées. Des véhicules ont été achetés, des conventions de collaboration avec nos communes voisines ont été signées, afin de garantir la sécurité de chacun. Nombre de commandants, d'officiers, de sous-officiers et de sapeurs se sont succédé, tout au long de ces années, pour faire perdurer les pompiers de Belmont.

Une pensée toute particulière pour le Capitaine Claude-Alain Moret qui nous remet sa tenue après 28 ans passés au SDIS de Belmont. Perpétuel engagé, à la fois père, ami, et surtout formidable commandant, Claudy nous quitte avec le sentiment du devoir accompli.



Au 1^{er} janvier 2011, la nouvelle loi cantonale sur le service de défense incendie et secours entre en vigueur après avoir été acceptée par le Grand Conseil. Les communes ont trois ans pour mettre en application cette loi dont différents points ont été revus, notamment:

- l'abolition de la taxe non-pompier;
- la possibilité de servir dès 18 ans et sans limite d'âge, le bon sens faisant foi;
- le regroupement de communes décide en fonction du plan « SDIS Evolution » afin de garantir les standards de sécurité mis en place et partiellement subventionnés par l'établissement cantonal des assurances.

Les SDIS de Belmont et de Pully ont pris les devants depuis quelques années, afin de nous préparer à ces changements. De là est née une convention de collaboration administrative entre nos deux communes sous l'entité



L'Etat-Major du SDIS de la Paudèze se compose de la manière suivante :

Commandant du SDIS : Cap. Jean-Louis Schlaefli

Remplaçant du commandant et responsable du site de Belmont : Cap. Yann Tornare

Responsable du site de Pully : Plt. Jean-Claude Klingler

Quartier-Maitre : Plt. Sébastien Baehler

Responsable de l'instruction : Plt. Sébastien Cornuz

Responsable Technique : Lt. Philippe Rouge

Responsable matériel site de Belmont : Lt. Olivier Abetel

Responsable matériel site de Belmont : Lt. Alain Terry

soit plus de 108 sapeurs-pompiers, 9 véhicules répartis sur les 2 sites, le tout au service de la collectivité.

Demain, l'approche pour une fusion totale des SDIS de Belmont-Pully-Paudex et Lutry, devra se mettre en place pour être prête en 2014, gageons qu'il y a encore du pain sur la planche. Merci à toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour cette noble cause au service de la population. Mes remerciements vont également à la Municipalité qui m'accorde sa confiance et son soutien pour le mandat qu'elle m'a confié.

Cap. Yann Tornare

Conclusions de la Municipalité

En un mot comme en mille : **MERCI !**

Protection civile

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de sa population.



Extraits du rapport 2010 de la PCi régionale

Introduction

Au cours de sa 13^{ème} année d'activité, l'organisation régionale de protection civile (ci-après ORPC) de Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Autorités

Le Comité Directeur, présidé par M. Martial Lambert, Municipal à Pully, composé de M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont et de M. Claude Quartier, Municipal à Paudex, s'est réuni à 4 reprises.

Il a vérifié les comptes 2009, fixé les priorités du budget 2011, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu deux séances d'études pour les présentations du budget et des comptes (pour Belmont : MM. Delaplace et Burri, ce dernier remplaçant M. Grand parti à la retraite).

L'ORPC en intervention

Les engagements peuvent être en situation d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions comme la retenue de circulation et la sécurité de la population, ou encore lors de manifestations telles la Course à travers Pully, Festival for Noise ou le Marathon.

L'appel en situation d'urgence relève toujours du défi, la difficulté consistant à atteindre le contingent demandé. En effet, le milicien PCi est retiré de sa vie professionnelle ou familiale pour répondre à l'alarme dans l'heure, voire même moins. Ainsi le 14 juillet 2010, la Formation d'Intervention Régionale (FIR) a été alarmée par la Police cantonale, en appui de l'ORPC d'Oron, pour une mission de recherche de personne. Sous les ordres du capitaine Damien Cuche, 19 personnes ont été mobilisées. La personne recherchée a été retrouvée vivante. Pour les formations engagées, leur objectif a été atteint.

Fin novembre, d'importantes chutes de neige sur la région obligent la protection civile d'ouvrir le poste d'attente de la Clergère pour accueillir des hommes d'intervention. La Police intercommunale alarme la protection civile pour qu'en cas de nécessité, une mise sur pied soit effectuée pour la fermeture des routes et la régulation de la circulation.

Sur appel du commandant SDIS, du matériel est prêté pour une intervention d'inondation.

Actualités

Outre les divers engagements, l'ORPC a suivi sa planification avec 34 exercices effectués, touchant tous les domaines pour un total de 813 jours de services dont 224 jours ont été réalisés avec les régions des ORPC d'Oron et de Lavaux, ainsi que Ouest-Lausanne.

Les exercices concernant les ORPC du district de Lavaux-Oron ont été centrés sur la formation de tous les collaborateurs d'Etat-major sur l'installation et l'exploitation d'un poste de conduite et l'instruction dans les domaines spécifiques pour tous les effectifs des formations d'interventions régionales.



Exercice et formation au sauvetage personnel



Formation aux sauvetages et pose d'une tyrolienne

Instructions

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population ont accueilli, au total, 32 personnes, du grade de soldat au commandant pour des formations ou spécialisations.

Mme Cristina Bianchi, responsable des archives de la Ville de Pully et de la section Protection des biens culturels, a participé à une journée cantonale regroupant tous les officiers vaudois du même domaine. Un des thèmes traités a été d'étudier la déontologie de l'engagement de la protection des biens culturels et d'échanger les projets réalisés dans les différentes régions.

Un nouveau cours de spécialisation dans le domaine du soutien psychologique a été suivi par les officiers Stéphane Coendoz et Marco Offredi. Cette formation a pour but d'approcher de plus près le traumatisme psychique et ses spécificités, de savoir reconnaître les réactions pouvant survenir après un incident critique, d'acquérir une connaissance plus détaillée du débriefing émotionnel afin de pouvoir en parler lors d'un defusing, et enfin d'exercer l'animation du defusing (*le defusing est une technique de prise en charge des personnes qui viennent de vivre un traumatisme psychique, dans les premières heures de celui-ci*).

Dans les spécialisations, deux cours de perfectionnement concernant le suivi de situation ont été suivis par le capitaine Corinne Brandt, notamment les nouveaux systèmes du traitement de l'information en cellule de conduite, formation donnée par le centre d'instruction de Lausanne-Ville.

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et une cheffe d'office composent l'équipe de professionnels pour exécuter l'ensemble des tâches de la protection civile des trois communes.

Le capitaine Pierre Miche, remplaçant du commandant a décidé de faire valoir ses droits à la retraite pour le 30 juin 2010, après 23 ans d'activité. Lors du Rapport du domaine de la sécurité, le commandant Jean-François Delessert l'a remercié, non sans émotion, pour son entière collaboration au fil des années et des événements.

Le caporal Laurent Châtelain a été engagé au 1^{er} août 2010 en qualité de collaborateur logistique pour garantir l'état des infrastructures, la gestion des équipements, l'entretien du matériel et véhicules et d'assurer les moyens techniques à l'organisation des cours et des engagements en situation d'urgence.

Le capitaine Corinne Brandt a été nommée remplaçante du commandant pour garantir le fonctionnement opérationnel après avoir suivi et réussi le cours de cadres pour commandants de la protection civile au centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg.

Technique

6 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des trois communes. 36 nouveaux dossiers ont été mis à l'enquête comprenant 26 dispenses et 10 demandes d'approbation d'abri. L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année.

Le remplacement des sirènes est un projet à l'échelle nationale et d'ici à 2015, plus de 2'500 sirènes d'ancienne génération seront remplacées par des sirènes de type électronique. La raison est que les sirènes doivent avoir une réserve d'énergie permettant, lors d'une interruption de réseau, d'émettre des signaux d'alarme.

Ainsi, en fin d'année, les sirènes fixes sur les toits du bâtiment administratif de Paudex, l'EMS de Pré-Pariset, et le collège de Mallieu ont été changées. Celle sur le collège de Belmont est conforme aux nouvelles normes.

Planification

L'Etat-major Cantonal de Conduite (EMCC) a transmis les objectifs de la Santé publique à la protection civile pour planifier des mesures d'organisation et de montée en puissance des ORPC en cas de canicule. Le plan canicule vise à mettre en œuvre des mesures pour mener une prévention de protection auprès du public, mais surtout de prêter une attention particulière pour les personnes seniors fragiles ou isolées. Les ORPC doivent garantir leur appui au profit des communes concernées. Les grandes agglomérations (milieu urbain) sont évidemment les communes où le risque est plus haut et nécessitent à cet effet un état de préparation élevé, en terme d'organisation et de mise en œuvre des ressources dédiées.

L'objectif est de permettre une intervention ciblée des services engagés en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. Un recensement prospectif permet de constituer un registre nominatif des personnes âgées souhaitant bénéficier d'un système de visite en cas de grande chaleur.

Nouvelles des effectifs

L'effectif composé des Formations d'Intervention Régionale et d'Appui Régionale forme le personnel actif, totalisant 270 personnes. A sa tête, onze officiers se partagent les domaines suivants :

- Aide à la conduite avec les sections de la Télématique, Suivi de situation et Protection Nucléaire Biologique et Chimique;
- Protection & Assistance, incluant la section Sanitaire;
- Appui-Sécurité;
- Protection des Biens Culturels;
- Logistique avec les groupes de Ravitaillement, Transport, Matériel et Constructions.

Ils reçoivent chaque année les objectifs du commandant et sont amenés à gérer dès le concept la réalisation de l'instruction auprès des miliciens, permettant l'acquisition des réflexes.

En 2010, le Service de la Sécurité Civile et Militaire confie aux régions, l'accueil des recrues à la veille de leur formation d'instruction de base.

Leur journée d'admission derrière eux, beaucoup sont intéressés par les missions de la protection civile, et ont compris l'engagement immédiat auprès de la population. Les directions des ORPC de Lausanne-Est, Oron et Lavaux, ainsi que leurs officiers ont rencontré auprès des 73 jeunes provenant des 3 régions du district Lavaux-Oron, une belle et forte motivation.

Association - Institutions

Les officiers et professionnels suivent des formations parallèles dans le cadre de l'Association Cantonale Vaudoise de la Sécurité et de la Protection Civile (ci-après ACVSPC), présidée par M. Martial Lambert et auprès de la Fédération Suisse de la Protection Civile (FSPC). L'ACVSPC regroupant les commandants vaudois et les chefs d'office régionaux, traitent des thèmes comme le projet AGILE, avec la projection du regroupement et du fonctionnement des dix régions. Cette association se veut l'égide de la protection civile vaudoise et peut selon les thèmes être une force de propositions.

Les Présidents des Comités Directeurs des 21 régions vaudoises ont été grandement sollicités cette année 2010. Sous la présidence de M. Lambert, non seulement des sujets comme la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur la protection civile ont été étudiés, mais également l'avenir du Fond cantonal financé par les communes. Le dossier ARGUS concernant la demande de restitution des jours de service perçus en trop du personnel professionnel, a été également un des sujets importants traité.

Conclusion de l'ORPC

La protection civile est un des éléments importants dans la chaîne de sécurité suisse. La protection civile est sollicitée dans des projets ambitieux et passionnants et c'est tant mieux ! Les missions touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

Conscients des engagements de la protection civile si diversifiés selon l'évolution des risques et dangers, de la souplesse intellectuelle nécessaire pour accepter le changement extérieur comme un signe de vivacité et d'être en mesure de garantir une gestion saine pour accomplir les diverses missions, nous prioriserons toujours la transmission des connaissances en respectant une chaîne de principes simples.

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la Protection de la Population.



Bâtiment de l'ORPC à Pully

Conclusion de la Municipalité

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de sa population.

TAXIS

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises. Belmont y est représentée par M. Gustave Muheim, Syndic et M. Christian Stutz, Conseiller communal et délégué de la CCAR.

Faits marquants

La Cour de droit administratif et public a, le 22 décembre, rejeté le recours des douze exploitants « A » opposés à l'affiliation obligatoire au central d'appel des taxis de place. Cette décision peut encore être contestée devant le Tribunal fédéral.

Autorisations

Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl ou en libre)

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2009	2010	2009	2010
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 9 autorisations « A » (2009 : 8) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2009	2010	2009	2010
Exploitants regroupés au sein de :				
- Taxiphone	49	53	51	56
- CDS	5	4	5	5
- Allô Taxis !	2	2	1	2
- AB Taxis Lausanne	4	3	5	3
- Autres	34	27		40
			35	
Total	94	89	102	101

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2009	2010	2009	2010
Entreprises	6	7	13	17
Exploitants indépendants	9	8		12
			8	
Total	15	15	25	25

Conducteurs

Au nombre de 534* (2009 : 538), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2009	2010	2009	2010
Conducteurs «réguliers»	459	459	35	30
Conducteurs «auxiliaires»	39	38	5	7
Total	498	497	40	37

* dont 273 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 47 demandes enregistrées (2009 : 49), 20 carnets de conducteur ont été délivrés (2009 : 19), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'545'384 courses contre 1'516'642 en 2009.

Stations

Au nombre de 45, contre 47 en 2009, les stations offrent un total de 194 places, contre 223 en 2009. Les diminutions des nombres de stations et de places s'expliquent par le fait que, pour permettre la réalisation des aménagements urbains envisagés, plusieurs de ces stations ont été déplacées, réduites dans leurs capacités d'accueil, voire supprimées, de manière définitive. Ces mutations ont rendu d'autant plus difficile l'établissement d'un inventaire précis que certaines situations, annoncées comme provisoires, ont duré plusieurs mois ou plusieurs années (comme, en particulier, les modifications liées au chantier de construction du M2). Au demeurant, durant l'année écoulée, une nouvelle station, d'une capacité de quatre places, a été mise en service à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, tandis que la station de la Bourdonnette, permettant le stationnement de trois taxis, a été supprimée.



TRANSPORTS PUBLICS



La Commune de Belmont est représentée au sein du **Conseil d'administration** par M. Gustave Muheim, Syndic, Conseil qui s'est réuni à 6 reprises. Une séance particulière a eu lieu en mai, entre le précité et la direction des tl, pour évoquer (aussi) les besoins particuliers de notre commune, à court, moyen et long termes.

Divers représentants des tl participent aux travaux des chantiers « mobilité » du PALM et des schémas directeurs sectoriels (pour Belmont, le SDEL).

Rétrospective chronologique 2010 (extraits)

Janvier

- 01.01 – Formation : Les tl sont agréés Centre d'examen pour le certificat d'aptitude, obligatoire pour tout conducteur professionnel.
- 04.01 – m2 : Les fortes précipitations de neige et la formation de glace sur les rails d'alimentation électrique (secteur aérien de Sallaz) interrompent momentanément le m2.
- 07.01 – H1N1 : Face à la régression de la Grippe A/H1N1, les mesures prises en décembre 2009 visant à minimiser les risques de contagion sont suspendues.

Février

- 22.02 – R10 : Premiers ajustements sur R10 après sa mise en service le 13 décembre 2009: meilleure alternance des lignes 32 et 33; amélioration de l'offre sur le m2; nouvel arrêt *Les Chavannes* créé sur la ligne 42.
- 18.02 – PE 2010/13 : Première séance d'information du Plan d'entreprise 2010/2013 organisée à la Salle des fêtes de Montbenon à l'attention du personnel. Elle est suivie par d'autres réunions les 22 février, 1^{er} et 3 mars. Sa présentation à la presse a lieu le 24 février.
- 19.02 - Route : Un trolleybus à double articulation est mis en test sur le réseau tl, dans l'objectif éventuel de remplacer, à terme, les convois (trolleybus avec remorque).

- 22.02 – Route : Une coupure de courant de grande ampleur plonge, vers 20h30, Lausanne dans le noir, touchant le réseau tl (m1 excepté), provoquant l'arrêt d'une partie des trolleybus et du m2, remplacés par des autobus thermiques. Des mesures sont rapidement et efficacement mises en place pour assurer le service.
- 24.02 – Formation : Un agrément délivré par l'Association des services des automobiles reconnaît officiellement les tl comme Centre de formation continue pour les conducteurs.

Mars

- 01.03 – Info Voy. : Généralisation progressive des QR Codes dans les arrêts dépourvus de bornes d'information.

Avril

- 19.04 – Formation : Cérémonie officielle de remise du diplôme à une cinquantaine de nouveaux conducteurs.

Mai

- 03.05 – R10 : Deuxième série de mesures d'amélioration de l'offre sur les lignes 17 et 18.

Juin

- 07.06 – m1 : Opérations de suivi et de sensibilisation sur le m1 dans le sillage de l'action bus-écoles.
- 09.06 – AG : L'exercice 2009 est approuvé lors de l'Assemblée générale.
- 09.06 – Formation : Les tl participent pour la première fois au challenge du « Bus d'or », organisé à Paris dans le cadre du Salon européen de la mobilité. Une conductrice tl remporte le Prix féminin européen.
- 11.06 – Événement Coupe du monde de football 2010. Différentes mesures sont mises en place pour garantir une exploitation optimale durant la durée de l'événement.
- 25.06 – m2 : Le m2 dépasse les 100'000 voyageurs transportés en une journée (matchs Portugal-Brésil, puis Suisse-Honduras, retransmis à Ouchy).
- 30.06 – Formation : Le Centre de compétence tl pour le développement professionnel des conducteurs en transports publics reçoit la certification eduQua pour son programme de formation continue.

Juillet

- 05.07 – R10 : Troisième volet d'adaptations et d'améliorations de l'offre sur les lignes 2, 3, 6, 7, 16, 21 et 25.
- 08.07 – m1 : L'incendie de l'entreprise Goutte provoque l'interruption du m1, toute la journée, entre Lausanne-Flon et Bourdonnette. Le service Métrobus (MB) est mis en place.
- 15.07 – Personnel : Les tl et le syndicat SEV signent la nouvelle Convention collective de travail (CCT) d'entreprise. Cette dernière comporte des évolutions significatives pour les collaborateurs tl.
- 22.07 – m2 : Le m2 se met pour la première fois en mode horaire vacances, en raison de la baisse de fréquentation durant les vacances d'été.

Août

- 15.08 – m1 : Après cinq semaines de travaux, le m1 circule sur ses nouveaux rails.
- 24.08 – Personnel : Première des trois journées de formation consacrées à la gestion de crise. L'Etat-major de crise tl s'exerce en collaboration avec le Plan DIAM de la Ville de Lausanne.

Septembre

- 07.09 – Personnel : Les tl participent à l'action de sensibilisation anti-agression lancée par l'Union des transports publics (UTP), visant à protéger le personnel de conduite.
- 25.09 – Route : Un trolleybus double articulé prêté par les Transports publics genevois roule entre Saint-François et Renens dans le cadre de la semaine de la mobilité.
- 27.09 – Prévention : Participation des tl à la Campagne « Fair-Play, c'est sûr ! » des CFF, visant à mieux sensibiliser les jeunes à l'utilisation des transports publics.

Octobre

- 05.10 - Apprentis : Les apprentis tl tiennent un stand dans le cadre du Salon des métiers et de la formation à Beaulieu.
- 07.10 - m2 : Le 20 millionième passager embarque dans le métro.
- 14.10 - Personnel : Lancement officiel de fortl, projet faïtier de changement culturel des tl.

- 18.10 - m2 : Le m2 se met sur son mode horaire vacances pour les relâches d'automne.
- 22.10 - Internet : Les tl lancent leur première application de vente virtuelle avec le supplément du service Pyjama tl qu'il est possible d'acheter par téléphone portable.

Novembre

- 15.11 – CTV : Le conseil d'administration tl vote une résolution demandant à la CTV l'annulation de la restriction « dès 9 heures » pour les abonnements Senior.
- 16.11 – Info Voy. : Pré-tests d'une borne d'information aux voyageurs « embarquée », à l'intérieur d'un véhicule de la ligne 17.

Décembre

- 01.12 – Neige : Les tl affinent leur « Plan neige 2010 » pour faire face aux fortes précipitations qui touchent le réseau depuis le 30 novembre. Record de fréquentation pour le m2 avec 107'675 clients transportés.
- 12.12 – CTV : La CTV est étendue à la quasi-totalité du canton.
- 12.12 – R10 : Quatrième volet d'adaptations de l'offre sur les lignes 3, 7, 8, 12, 16, 17, 18, 22, 30, 32, 33, 36, 41 et 64 ainsi que sur le m1.
- 27.12 – m2 : L'horaire vacances du m2 généralisé à toutes les périodes de vacances scolaires.

2010 – une nouvelle ère pour les tl !

En 2010, première année du nouveau Plan d'entreprise 2010/2013, les tl ont mené nombre de projets pour répondre aux ambitions de ce dernier. En transportant plus de 95 millions de voyageurs, ils se rapprochent de l'objectif fixé par le Plan, soit franchir le cap historique des 100 millions de clients transportés annuellement. Poursuivant une croissance maîtrisée, les tl ont renforcé leur culture d'entreprise et leurs responsabilités sociale et environnementale, confirmant ainsi leur attractivité sur le marché de l'emploi.

95 millions de clients sur les lignes tl. Sans reproduire l'augmentation historique de 2009 (+16%), 2010 présente une progression de 7%. Cette croissance se constate sur l'ensemble des types de transports tl. Les lignes « route » augmentent, notamment, de 6% (-9% en 2009), bénéficiant de l'effet R10.

La combinaison des lignes 7, 17 et 36 desservant l'Ouest lausannois a permis, par exemple, une croissance de 1,3 millions de voyageurs par rapport à l'offre R08 dans ce secteur, soit +15%. Globalement, la fréquentation des lignes urbaines a crû de +6%, celle des lignes régionales de +9%. Quant aux métros, la fréquentation du **m1** est en croissance et ce, malgré l'arrêt de l'exploitation du 12 juillet au 14 août, remplacé par le service Métrobus. En effet, une première étape de travaux d'une ampleur inédite a porté sur le renouvellement des voies et la sécurisation du dépôt d'Ecublens, en vue d'une future augmentation de capacité du m1.



Le succès du **m2** est toujours très vif. Sa fréquentation a augmenté de +12% (24,5 millions de voyageurs) – il a même battu son propre record, le 1^{er} décembre, jour de fortes précipitations de neige transportant 107'675 voyageurs. Le métro automatique s'est révélé particulièrement fiable, le nombre et la durée des pannes ayant sensiblement diminué. Enfin, afin d'optimiser son exploitation, un horaire vacances a été généralisé sur cette ligne durant les vacances scolaires, périodes accusant une baisse de fréquentation (21% en moyenne).

Cette croissance des voyageurs confirme les options prises pour attirer le plus grand nombre de clients : c'est la qualité des **prestations de mobilité** proposées qui stimule la demande en transports publics. En 2010, 35 nouveaux trolleybus articulés ont renouvelé la flotte; des systèmes d'information aux voyageurs en temps réel ont été développés; des actions de sensibilisation auprès des écoles et de prévention autour de la sécurité ont été réalisées. En tant qu'entreprise gérante, les tl ont œuvré à l'extension de la Communauté Tarifaire Vaudoise, en décembre.

Ils ont poursuivi les études du réseau-t des Axes forts de transports publics urbains, dont les autorités leur ont confié la direction de projet. Parmi les actions spécifiques de **développement durable**, l'ECO-conduite a réduit la consommation diesel de 5,7% par rapport à 2009. Le succès des points de tri des déchets PET et Alu placés dans certaines stations du m2 permet d'envisager leur extension à d'autres arrêts. De nouveaux appareils de lavage ont été installés dans les dépôts (Borde et Perrelet), plus rapides et recyclant l'eau à 100%. Enfin, les tl ont confirmé leur position pérenne et leur qualité **d'entreprise formatrice** au travers de la création de leur Centre de compétence pour le développement professionnel des conducteurs. La nouvelle convention collective de travail (CCT) d'entreprise signée le 15 juillet avec leur partenaire social, le SEV, a renforcé leur **responsabilité sociale**. Cette nouvelle CCT intègre la convention ATT2 proposant une évolution sensible du système de l'Aménagement du Temps de Travail pour les conducteurs

LAUSANNE REGION

Nous reprenons, ci-après, des larges extraits du rapport de gestion édité par Lausanne Région.

Rapport d'activités 2010

Outre les questions liées à la gestion financière de l'association et du personnel, le **Bureau de coordination – BC** -, présidé par M. Gustave Muheim, a suivi attentivement les travaux des groupes et commissions thématiques de Lausanne Région.

Un contrôle AVS a relevé la bonne tenue de la gestion salariale du personnel de l'association.

Le Bureau de coordination a avalisé la nouvelle **ligne graphique** de Lausanne Région qui sera prochainement reprise sur le site www.lausanneregion.ch. Ce site, visité par 86'000 personnes en 2010, présente les activités de notre association.

Le Bureau de coordination a organisé les deux **Assemblées générales** ordinaires de Lausanne Région. Lors de la session printanière, tenue à Bretigny-sur-Morrens, le 22 avril, les comptes 2009 ont été adoptés. Les participants ont ensuite entendu Mmes RoCHAT et Darbellay présenter la stratégie de Lausanne Région dans le cadre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique – LADE.

Lors de l'Assemblée générale d'automne au Mont-sur-Lausanne, le 30 septembre, les communes membres, en sus de l'adoption du budget 2011, ont suivi une intéressante présentation du projet de Pro Senectute « Quartiers solidaires », mis en œuvre notamment à Prilly.

Le BC a aussi organisé les séances des trois **Secteurs** de Lausanne Région, au cours desquelles, les comptes, le budget et des objets relatifs à chaque secteur, ont été présentés.

Outre le suivi des travaux des départements qui vous sont détaillés ci-après, le Bureau de coordination a accepté la demande de subvention du Festival de Robotique, organisé par l'EPFL les 29 et 30 mai 2010. Il a aussi souhaité aider les communes de Villars-Tiercelin et de Poliez-Pittet à financer, pour une première année test, une desserte Pyjama de leurs communes.

Le Bureau de coordination a félicité deux de ses communes membres, Villars-Tiercelin et Les Cullayes, pour les excellents scores lors des votations pour les fusions des futures communes de Jorat-Menthue, pour la première qui interviendra au 1^{er} juillet 2011, et de Servion, pour la deuxième, qui interviendra au 1^{er} janvier 2012.

Le Bureau de coordination, grâce à la présidence de M. G. Muheim du Conseil de **Fondation de Beaulieu**, a été régulièrement informé sur les travaux et la gestion de celle-ci.

Au titre d'auditeur, M. Muheim siège également à la commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets – **CODE**.



Département Affaires régionales

Commission « Dépendances et prévention »

Présidente : Raymonde Gyger, Municipale à Bottens.

La commission Dépendances et Prévention – anciennement Toxicomanie - a changé de nom courant 2010. Elle a abordé les sujets suivants :

- Pour comprendre les raisons pour lesquelles les femmes dépendantes font moins appel au réseau institutionnel sur la région lausannoise que sur le reste de la Suisse, la commission Toxicomanie avait, en 2009, lancé une étude « **Femmes en marge, un genre à part** ». Le mandat en a été donné à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques.

- Terminée en 2010, l'étude a été présentée aux professionnels et aux politiques, à l'occasion d'une « Journée de réflexion » qui s'est tenue le 11 novembre 2010 à la salle polyvalente de Romanel-sur-Lausanne. Nous remercions la Ville de Lausanne, le Service Cantonal de la Santé Publique, et Infodrog – Confédération – pour avoir subventionné cette étude. Près de 120 personnes ont participé à cette manifestation au cours de présentations, conférence, ateliers. Cette journée de réflexion a été clôturée par le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. Les réflexions tenues dans les ateliers seront insérées dans le rapport final qui sera remis aux communes au cours du premier trimestre 2011.
- Pour faire suite au recensement des actions de prévention dans les communes de Lausanne Région, la commission Dépendances et Prévention a souhaité qu'un projet de prévention globale, primaire, soit étudié à l'attention des adolescents. Pour ce faire, elle a mandaté en 2009 Info Addictions Suisse. Ces professionnels ont proposé à la commission de travailler sur le développement des compétences sociales des adolescents. C'est ainsi que le thème de **l'Estime de soi** a été développé, par des informations, des tests, des baromètres et des conseils. Le lancement du site www.estimedesoich.ch, hébergé sur le site des adolescents romands www.ciaoch.ch, a eu lieu dans le cadre du salon des métiers et de la formation Lausanne. Ce site a rencontré un grand succès puisque plus de 11'200 personnes le visitent mensuellement. Ce succès est aussi dû à une très large campagne de communication : envoi à tous les professionnels, écoles, communes, sociétés locales et institutions, mais aussi une campagne d'affichage durant 15 jours, offerte par les tl. En novembre 2010, un blog sur ce même thème a été mis en ligne sur www.ciaoch.ch grâce au financement du Service cantonal de la Santé Publique.
- La commission Dépendances et Prévention a aussi entamé, grâce à la collaboration de Rel'ier, un **Etat des lieux du social**, sur les communes des secteurs Nord et Est. C'est ainsi que pratiquement tous les municipaux du social ont eu un rendez-vous avec M. Al Kurdi – Rel'ier-. Un dossier sera ainsi réalisé et remis aux Municipalités en 2011.

- La commission a reçu les **préfets** de 3 des 4 districts concernés par Lausanne Région afin de préciser les tâches de chacun en matière de prévention, et d'initier des synergies et collaborations.
- Deux Municipaux, dont une députée, représentent Lausanne Région au sein du groupe d'experts pour la Commission cantonale de Promotion de la Santé et de Lutte contre les Addictions – **CPSLA**.

En 2010, les demandes financières suivantes ont été adressées au Fonds de prévention :

- participation au vernissage du projet-pilote « Nom de code Respect » à Renens;
- impression des autocollants « Estime de soi » pour la campagne tl non budgétisée.



Commission « Formation et Emploi des Jeunes »

Co-présidentes : Michèle Gay Vallotton, Municipale à Cheseaux et Lauréanne Salamin Michel, Municipale à Bussigny.

La commission Formation et Emploi des Jeunes s'est appliquée, au cours de nombreuses séances, à suivre et peaufiner la mise en œuvre, assurée par Caritas, de son projet-pilote **DUO 15-18**. Ce projet DUO 15-18 propose un accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés entre 15 et 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social. Deux ans après son démarrage, ce projet-pilote sera évalué au printemps 2011.

Fort de 45 bénévoles, ce projet qui a déjà créé 12 DUOS, peine à « capter » les jeunes. C'est pourquoi une nouvelle campagne de communication a été entreprise en 2010 auprès des communes et des professionnels. Un flyer, créé par les élèves d'une classe de l'OPTI – Organisme de Perfectionnement scolaire, de Transition et d'Insertion -, a été largement diffusé auprès des jeunes.

Il est à relever que le Service cantonal d'Enseignement Spécialisé et d'Aide à la Formation -SESAF- a subventionné ce projet à hauteur de fr.10'000.- en 2009 et de fr. 10'000.- en 2010

La commission a aussi organisé le stand de Lausanne Région au premier salon cantonal « **Salon des Métiers et de la Formation – Lausanne** » qui s'est tenu du 5 au 10 octobre à Beaulieu.

Le succès de ce stand, qui présentait les 280 apprentissages offerts par les communes membres, mais aussi les solutions de transition, a été relaté dans un rapport spécifique, à disposition sur le site www.lausanneregion.ch

Le site web www.kiftontaf.ch a été régulièrement mis à jour. Celui-ci continue à être une référence pour les jeunes en recherche de solutions, puisque qu'il a reçu plus de 50'000 visites en 2010, avec un pic au mois de mars, démontrant ainsi que les jeunes s'y réfèrent pour trouver une place d'apprentissage.

M. Gustave Muheim représente Lausanne Région au sein du Conseil de l'école de l'EPSIC – Ecole professionnelle Lausanne –.

En conclusion, la commission Formation et Emploi des jeunes souhaite évaluer son projet DUO pour en déterminer la suite. Elle souhaite continuer les réflexions entamées depuis plusieurs années pour faciliter, pour les jeunes, l'accès à une formation.



Commission « Petite Enfance »

(Belmont représenté par Mme Ch. Dupertuis)

Cette commission n' a pas siégé en 2010.



Commission « Pyjama »

Président : Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne

Depuis 2004, le service Pyjama (anciennement « bus-pyjama)est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch. En 2010, il a été répondu à plus de 110 e-mails de clients de ce service.

La commission Pyjama a organisé une présence d'hôtes Pyjama, tout au long de l'année, lors des manifestations pour les jeunes adultes. De plus, des campagnes de communication ont permis de maintenir, voire d'augmenter la clientèle.

Il est à noter que Lausanne Région a cofinancé, avec les communes desservies, la nouvelle desserte test Pyjama de Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin avec Car postal. En cette année test, seuls 143 passagers ont utilisé ce service. Ce nombre ne se révélant pas assez important, cette desserte ne sera plus assurée par le Service Pyjama en 2011.

Les communes, si elles le désirent, financeront à elles seules un service pour ramener leurs jeunes concitoyens depuis Echallens.

A fin 2010, lors du changement d'horaires, une augmentation de la surtaxe Pyjama, passant de Fr. 2.- à Fr. 4.-, est entrée en vigueur. A cette même occasion, le nouveau graphisme du Service Pyjama a été présenté.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui 80 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a vu la fréquentation de sa clientèle encore progresser globalement en 2010 de 3,6% : une augmentation de 12% pour le LEB, de 14,4% pour les bus, et une diminution de 15% pour les CFF. Cette dernière est probablement due à une nouvelle manière d'effectuer les comptages. Ce service a transporté près de 95'000 utilisateurs en 2010.



Commission « Activités sportives »

Président : Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne

Au cours de cette année, le site régional www.guidesportif.ch a été étoffé par une nouvelle rubrique recensant les infrastructures sportives sur le territoire de Lausanne Région. Une mise à jour des données recensées a été réalisée. Une promotion de ce site a été effectuée par l'envoi d'une lettre d'information et la parution, dans beaucoup de journaux communaux, d'un bandeau promotionnel. Ce site recense près de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness, classés sous plus de 100 sports. Il a été consulté, cette année, par plus de 80'000 personnes. Au mois d'août plus de 8'700 personnes y ont fait appel, montrant ainsi son intérêt pour débiter, en septembre, une activité sportive.

La commission a suivi le travail du **Centre Intercommunal de Glace de Malley** - CIGM - par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM, M. Raymond Bron, Syndic de Cugy. Parallèlement, une répartition financière du déficit d'exploitation 09-10 de cette infrastructure régionale a été établie à l'intention des communes. La commission a le plaisir de constater que les communes de Lausanne Région participeront, pour plus de Fr. 416'000.-, au déficit d'exploitation 09-10 du CIGM. En remerciement, la direction a offert plusieurs abonnements aux communes concernées pour la saison 10-11 du Lausanne Hockey Club.

Suite au succès de la « Journée sportive régionale » tenue en octobre 2009, la commission s'est penchée sur l'organisation de la prochaine édition, le 2 octobre 2011, qui s'intitulera dorénavant « **Dimanche sportif** ». Elle en a modifié le concept : cette manifestation se déroulera sur 4 pôles – Nord, Est, Ouest et Lausanne -. Les sports présentés sur chaque pôle se rattacheront à un thème spécifique : sports de balles, aquatiques, nature, et arts martiaux.

La commission Activités sportives a réalisé le matériel d'identification de cette manifestation sportive régionale.

Lausanne Région est représentée par son président, Gustave Muheim, au sein du groupe technique lausannois « Piscine » pour le projet de **Complexe de sports aquatiques**, dans le cadre du projet Métamorphose. La commission a donc régulièrement été tenue au courant de l'avancement de ce dossier.



Commission « Déchets »

(Belmont représenté par M. Ph. Michelet)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2010.



Département Agglomération

Responsable : Patrizia Marzullo Darbellay -
Assistante : Fabienne Saugy

Le département agglomération traite des dossiers liés au Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) ainsi qu'aux transports au travers de la commission éponyme.

Pour le projet d'agglomération, l'année 2010 peut être qualifiée **d'année de consolidation**. En effet, après la remise du dossier des avant-projets à la Confédération en décembre 2009, les différentes équipes du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) se sont penchées sur le lancement des dossiers de réalisations et Lausanne Région continue à œuvrer pour trouver des solutions entre le Canton et les communes pour financer les mesures A (période 2011-14).

D'une façon générale, Lausanne Région poursuit son étroite collaboration avec le bureau du PALM de la manière suivante :

- selon la convention ratifiée avec le canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM. Cette contribution correspond à un 40% EPT, elle avait été négociée en lieu et place d'une participation financière directe de Lausanne Région. A ce titre, et en collaboration avec le chef de projet du PALM, il s'est notamment agité de :
- préparer les Comités de Pilotage (COPIL) du PALM qui se sont réunis à cinq reprises en 2010 ainsi que les groupes techniques qui précèdent les COPILs;
- participer à différents groupes de travail, notamment sur la communication du PALM, ou le projet des axes forts;
- contribuer au recrutement d'une chargée de communication, en la personne de Mme Silva Müller Devaud, pour la mise en œuvre du concept de communication du projet d'agglomération, qui a débuté son activité en septembre 2010 à 40%;
- participer et animer les stands du PALM lors des marchés du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL), le 12 et 13 novembre et du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) le 11 septembre 2010;
- préparer le budget du fonctionnement du bureau ainsi que des études transversales;

Lausanne Région participe et suit également l'avancement des études du PALM qui bénéficient d'une participation financière des communes membres de l'association. Il s'agit de s'assurer de l'avancement des projets cofinancés par notre association et de la prise en compte des intérêts communaux. Nous pouvons notamment citer les projets suivants :

- suivi de l'étude des « Installations Commerciales à Fortes Fréquentations (ICFF) ». Il s'agit d'une étude menée par le Canton dont l'agglomération fait office de zone pilote pour tester et ajuster les critères cantonaux concernant l'implantation des ICFF. Lausanne Région a participé au suivi du projet notamment aux quatre ateliers de travail organisé par les mandataires. (Participation de Lausanne Région en 2010: Fr. 60'000.-);
- poursuite du mandat de « Mobilité douce ». Nous participons au financement de la coordination du mandat qui a été confiée à la Ville de Lausanne. (Participation de Lausanne Région et de Région Morges en 2010 : Fr. 15'126.-);

- « Parc, nature et paysage », étude coordonnée avec le Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN), un bureau mandataire est chargé d'élaborer la stratégie « Parc Nature et Paysage » du projet d'agglomération qui prévoit en parallèle l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique. Dans ce cadre, nous participons au groupe de suivi de cette étude. (Participation de Lausanne Région pour 2010 : Fr. 50'000.);
- révision du PALM « PALM 2012 » En vue du dépôt du dossier du PALM « 2ème génération » en 2012 à la Confédération pour la demande de cofinancement relative à la période 2015-18, il faut procéder à la révision du PALM et de ses mesures, c'est-à-dire élaborer le projet d'agglomération de deuxième génération. Nous avons participé à l'élaboration du cahier des charges ainsi qu'à l'appel d'offre qui a abouti à l'attribution du mandat au groupement FA2C (Fischer & Montavon Architectes Urbanistes SA). (Participation de Lausanne Région en 2010: Fr. 100'000.-).

Au titre d'association de communes, Lausanne Région assure différentes tâches de coordination, citons notamment :

- préparer et coordonner des séances de comité de pilotage avec les présidents des schémas directeurs et participation aux séances GROUpes POLitiques –GROPIL-des schémas;
- préavisier les demandes de subventions provenant des schémas directeurs ou des communes selon la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE). En 2010, sur un total de 28 préavis, 14 ont été rédigés pour un soutien financier concernant des projets de développement territorial, total obtenu des prêts et aides à fonds perdu Fr. 1'581'170.-.

Organisation biannuelle des Conférences d'agglomération

Selon la convention signée en février 2007, Lausanne Région est également coorganisatrice, avec la région morgienne, des Conférences d'agglomération, lieu d'échanges d'informations et de débats sur l'avancement du projet.

La 6^{ème} conférence d'agglomération s'est tenue le 18 mai sur la commune de Romanel-sur-Lausanne. A cette occasion, un trajet spécial avec les nouvelles rames du LEB a été organisé au départ de Lausanne-Flon.

La 2^{ème} conférence d'agglomération 2010, s'est tenue le 16 novembre à Morges. Elle a été précédée d'un atelier sur le thème des « Parcs, nature et paysage » dans l'agglomération Lausanne-Morges.

En cette occasion, « le protocole additionnel à la convention pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération Lausanne-Morges » a été signé par une délégation du Conseil d'Etat et par les communes membres du PALM. En effet, la Confédération a proposé les accords pour les prestations en faveur des projets d'agglomération; en l'absence de structures juridiquement opérationnelles pour le PALM, ces accords nécessitent la mise au point de conventions supplémentaires devant permettre au Canton de signer cet accord au nom des partenaires.

Commission « Transports »

Présidente : Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny

La commission a notamment suivi l'avancement du projet des **comptages périodiques de trafic** Transports Individuels(TI) et Transports Collectifs-(TC) en 2010, dont les premiers résultats seront présentés en 2011.

Guide P + R Parkings Relais : La commission a également attribué le mandat pour la création d'un site internet afin de diffuser les informations contenues sur les brochures P+R. La mise en ligne du site est prévue en 2011.

Semaine de la Mobilité : Nous avons participé à la coordination de la manifestation de la semaine de la mobilité. Nous avons également cofinancé le complément spécial du Journal 24 Heures dédié à la mobilité, et à cette occasion rédigé un article intitulé « Le PALM au service de la mobilité douce » paru dans l'édition du 4-5 septembre 2010.

Commission « Financement régional »

Président : Gustave Muheim

Dans le cadre des activités du secrétariat général, la commission Financement régional a été réactivée. L'objectif actuel de cette commission est de clarifier et proposer les postes liés aux charges des villes centres, dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale qui entre en force en 2011. La commission s'est réunie à deux reprises en 2010, ses travaux se poursuivent en 2011.

Département Promotion économique

Présidente : Susanne Perrudet, municipale à Villars-Ste-Croix.

La commission a été informée tout au long des séances des activités du département Promotion économique.

Un groupe de suivi, composé de la présidente, de MM. Muheim président, Décosterd et Dozio (délégués par la Ville de Lausanne), se réunit à la demande de la responsable du département.

Prestations liées au guichet entreprise

64 entreprises ont fait appel à nos services pour des aides directes telles que mentionnées ci-dessus. Elles sont actives dans des domaines très variés : hautes technologies - services à domicile - activités récréatives, culturelles et sportives.

7 d'entre elles sont des entreprises exogènes.

31 entretiens personnalisés avec des porteurs de projets ont eu lieu au bureau du département.

Canton de Vaud

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2008, le Canton de Vaud dispose d'une base légale régissant l'appui au développement économique, la **LADE** – Loi sur l'Appui au Développement Economique -. Son chapitre II reconnaît les associations régionales lorsque celles-ci *assument des tâches de promotion, sont dotées d'une organisation et d'une représentativité adéquates et disposent d'une stratégie, préalablement validée par le département, comprenant un positionnement, une analyse des forces et des faiblesses, des objectifs, des axes stratégiques, un programme d'actions, un schéma d'organisation.*

Répondant à ces critères, Lausanne Région a encaissé une subvention cantonale de Fr. 84'000.- pour l'exercice 2010 ; le montant est la résultante d'un calcul prenant en compte les EPT- Emplois Plein Temps - et le montant des cotisations communales.

Nous réalisons l'analyse et la rédaction de préavis dès lors qu'un projet sollicite un soutien financier cantonal sous formes de « prêts et/ou d'aides à fonds perdu ». Le département de promotion économique a rédigé 14 préavis, validés par le Service de l'économie, dont le montant total des aides à fonds perdu s'élève à Fr. 458'500.- ; les projets concernaient l'organisation de congrès internationaux.

De plus, afin de répondre aux exigences de la LADE, les associations régionales vaudoises doivent se doter d'une stratégie économique. Le Département a validé celle de Lausanne Région en mars 2008 couvrant la période 2008-2011. Toutefois, elle ne comprend pas de volet « tourisme régional » ; le Département cantonal a accepté que la stratégie touristique lausannoise s'applique à toute la région, en attente d'une stratégie régionale. C'est pourquoi, un groupe de travail technique a été formé.

La responsable du département a participé, sur invitation du Service de l'économie à deux groupes de travail :

- l'un lié à la création et la mise en service de la Boussole 21. Cet outil a pour but d'évaluer la durabilité des projets sur Internet.
- l'autre lié à la mise en place de projets pilote d'écologie industrielle sur le territoire cantonal. Celui-ci poursuivra ses travaux en 2011.

Actions de valorisation du tissu économique régional

Trophées PERL, Prix Entreprendre Région Lausanne : 26 projets ont fait acte de candidature à cette 8^{ème} édition. Le Jury, présidé par M. le Syndic Daniel Brélaz, après étude des dossiers et l'audition de 6 porteurs de projet, a décerné :

1er prix de Fr. 50'000.- à la société Abionic / Lausanne pour le développement d'un procédé de diagnostic des allergies.

2ème prix de Fr. 20'000.- à Techsep Environnement / Cheseaux pour le développement d'un procédé de traitement des eaux de surface.

3ème prix de Fr. 10'000.- à StereoTools / Lausanne pour le développement d'un guide miniature pour la chirurgie du cerveau.

Prix coup de cœur du Jury : le Jury n'a pas décerné de prix « coup de cœur ».

Comme à l'accoutumée, les prix ont été remis lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 21 avril au Palais de Beaulieu, en présence de 200 personnes issues du monde politique, économique, institutionnel et académique. En l'absence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, son message a été délivré par M. Lionel Eperon chef de service.

A l'issue de la partie protocolaire, M. l'Ambassadeur Luzius Wasescha a donné conférence sur le thème « l'innovation et le dynamisme de l'économie suisse : deux atouts dans un marché globalisé ».

Le département a organisé, à l'attention de tous les candidats aux Trophées, une séance d'informations liées au financement des entreprises, en présence de partenaires experts en la matière.

Les ateliers de la ville de Renens / Fondation ASECE, Microcrédit Solidaire Suisse

Nous poursuivons notre appui financier en faveur de ces deux institutions de soutiens aux entreprises, à hauteur de Fr. 10'000.-.

Pacte, des paroles aux actes

Depuis de nombreuses années, nous collaborons aux travaux de l'association PACTE qui a pour mission la promotion des femmes dans l'économie (niveau individuel ou entrepreneurial). Ainsi, en 2010, nous avons donné une conférence « produits / marchés » à un groupe de 15 femmes créatrices d'entreprise.

Stamm Lausanne Région / Genilem / Les Ateliers de la Ville de Renens

Nous avons organisé, conjointement avec Genilem et les Ateliers de la Ville de Renens, dans leurs locaux éponymes, en présence de Mme la Syndique Marianne Huguenin, un stamm dont le thème fut : « l'importance du design d'un produit ». Une cinquantaine de chefs d'entreprises ont pris part à cet événement.

MIPIIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, Cannes – Mars 2010

Sous l'égide de la Lake Geneva Region (consortium constitué de 24 partenaires privés, des Cantons de Genève et de Vaud, des Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des deux associations que sont Nyon Région et Lausanne Région) et pour la troisième année consécutive nous avons été présents à cette convention internationale réunissant acteurs économiques et collectivités publiques.

La délégation Lausanne Région réunissait M. le Président Gustave Muheim, M. Pierre-Alain Matthey (Ville de Lausanne, chef département mobilité), Mmes Ariane Rochat et Patrizia Darbellay.

SDNL, Schéma Directeur du Nord lausannois

La déléguée participe aux travaux du « GT économie » mis en place au sein du SDNL par son chef de projet. Deux thèmes principaux y sont traités : la fibre optique et la valorisation économique du territoire concerné.

Supports promotionnels

Débuté en 2009, le département a poursuivi l'édition de ses supports promotionnels et a produit une brochure sous le titre « au service des entreprises ». Les textes se veulent un condensé des atouts « art de vivre » et « avantages économiques » favorisant l'implantation et le développement des entreprises. Les prestations offertes par le département y sont évidemment également listées et explicitées.

La brochure se veut un document de référence pour les entreprises faisant appel à nos services. Il constitue un support de promotion à l'attention des partenaires institutionnels, privés ou publics en relation avec le département.

Représentation, réseautage et formation

Les lignes qui suivent ont pour propos de mettre en évidence l'implication du département au sein du tissu économique régional :

- **CapitalProximité** : siège au comité. Association créée par les associations régionales vaudoises en 1998, et qui a pour mission la mise en relations entre demandeurs et offreurs de capitaux.
- **Biopole SA** : siège au comité.
- **CODEV** - COordination du Développement Economique Vaudois - : présidence de la plateforme « développement économique ». L'association a pour mission entre autres, l'échange d'information, la formation. Elle est constituée de séances plénières et de deux plateformes thématiques (développement territorial et économique).
- **CVCI, Chambre Vaudoise du commerce et de l'industrie** : membre de l'assemblée des délégués qui réunit 80 personnes représentatives du tissu économique, toutes élues par l'assemblée générale.
- La déléguée économique a participé à une formation CVCI liée aux modifications de la TVA, entrées en vigueur en 2011.
- Membre du Business Club.
- Commission consultative économique de la ville de Lausanne : invitée.

Enfin, sur demande du Président Muheim, une rencontre avec les préfètes et préfets des districts de LR a été organisée aux fins de présenter les missions de la promotion économique. Cette réunion sera annualisée avec les responsables des deux autres départements.

Synthèse

Les travaux ont été rendus possibles grâce aux 72 représentants politiques des secteurs et des techniciens sollicités (selon les sujets traités), qui se sont réunis à l'occasion de 102 séances.

Comme le met en évidence le contenu de ce rapport, l'année 2010 a été pour Lausanne Région marquée par la poursuite, la consolidation et le lancement de nouveaux projets.

Si la mise en œuvre de la LADE a engendré un travail opérationnel supplémentaire pour les départements agglomération et promotion économique, elle a permis à Lausanne Région, au travers de sa stratégie, de renforcer sa place au sein du paysage cantonal.

Plateforme de coordination, Lausanne Région s'attache à mettre en réseau et communiquer les informations entre différents partenaires. Sur plusieurs thématiques, notre association est considérée comme un acteur incontournable auprès des instances publiques, privées et institutionnelles.



CONCLUSION

L'année 2010 est riche d'expériences les plus diverses. Elle marque surtout un changement des mentalités dans l'approche de la vision régionale. Hier, excepté dans quelques communes, dont Belmont, nombreux étaient encore les chantres du « Sam suffit ». Aujourd'hui, collaborer avec son voisin et la région devient la règle de fonctionnement du plus grand nombre. Puisse l'avenir consolider ce progrès ; il en va de l'existence de notre niveau institutionnel, la Commune, Berceau de la Démocratie.

Pour conclure : quelle chance pour un syndic d'avoir avec lui une équipe municipale et du personnel communal avec un état d'esprit gagnant. Que tout le monde soit ici sincèrement remercié.

Merci aussi au Conseil communal de la confiance accordée tout au long de cette année.



Gustave MUHEIM, Syndic



FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, Municipal



FINANCES ET COMPTABILITÉ



Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Documents divers établis par la bourse

	2008	2009	2010
Bordereaux			
· taxe non pompier	796	790	756
· de taxe égouts	602	618	624
Pièces comptables enregistrées	2683	3003	3064
Factures diverses *	323	968	1747
Correspondances	410	481	519

* depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe. Depuis 2010, s'ajoute la facturation relative au CVE « Les Moussaillons ».

Au printemps 2010, notre boursier, M. Stéphane Ruby, s'est attaqué à son deuxième bouclage des comptes communaux. Le vide trouvé au départ de son prédécesseur est remplacé petit à petit par des notices de méthode de calcul classées sous chaque compte. La routine est de moins en moins éloignée mais on peut faire confiance à l'Etat pour créer quelques sujets de réflexion à notre boursier, dont le nouveau système de péréquation, la nouvelle facture sociale et la bascule de deux points d'impôt.

Mme Tschanz, collaboratrice à la bourse à 70 % ayant demandé à pouvoir jouir d'une retraite anticipée au 30 septembre 2010, a été remplacée par Mme Isabelle Gaillard à 80 %.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achat

- aucun

Vente

- aucune

Echanges

- Concerne Parcelle du Centre scolaire : Nous avons fait un échange, mètre pour mètre, sans soulte, de 27 m² avec les copropriétaires de la PPE En Arnier, afin que la main courante et toute la longueur de l'escalier à l'ouest du collège se trouvent en domaine privé de la commune.

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2009 mentionnait :

« Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, fort heureusement. En effet, si l'année 2008 était catastrophique, on constate, avec soulagement, que 2009 a été marquée par l'arrêt de la spirale infernale de la chute des bourses mondiales, l'inversion de la tendance au mois de mars et belle remontée des marchés. La CIP réalise pour l'exercice 2009 une performance globale brute de + 9,53 % qui fait remonter le degré de couverture de 67.92 % à 71.5 % au 31 décembre 2009 (fin mai 2010 à 72,23 %). Le taux minimum statutaire est de 70 %.

Cette embellie est-elle durable ? Est-ce la fin de la crise ?

Une analyse détaillée de la situation permet de voir l'avenir avec sérénité mais avec une grande prudence ».

Affaire à suivre.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil Communal avait accepté le préavis N° 03/2007 concernant le financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

• exercice 2007	Fr. 31'970.-
• exercice 2008	Fr. 33'595.-
• exercice 2009	Fr. 31'107.-
• exercice 2010	Fr. 21'606.-

On peut considérer que notre participation est stable, d'autant plus qu'elle est aussi fonction du nombre de nos habitants.

Conformément aux clauses de notre contrat avec le CIGM, nous avons été contraints de dénoncer la convention du 17 juillet 2007 avant le 31 décembre 2010. Ceci a été fait par lettre du 12 octobre 2010 avec effet au 30 juin 2011.

Un préavis sera déposé durant le deuxième semestre 2011 pour une éventuelle prolongation de notre participation dès la prochaine législature.

DOMAINES & TERRAINS

Glissement des Bas-Monts

Toujours sous surveillance, le site n'a pas fait l'objet de mauvaise surprise durant l'exercice.

Sentier des Oches

Le rapport du spécialiste mandaté pour évaluer la valeur de notre terrain indique qu'il est urgent d'attendre. Le temps travaille pour la commune et cette parcelle peut prendre de la valeur.

La Municipalité a décidé de :

1. garder la parcelle;
2. désaffecter le sentier en faisant enlever les dalles de la partie supérieure;
3. demander à l'administrateur de la PPE des Oches de s'occuper de l'entretien de la parcelle (accord obtenu le 20.10.2010);
4. laisser les dalles-marches de la partie inférieure en place afin d'éviter des frais disproportionnés.

Les travaux seront entrepris dès les premiers beaux jours 2011.

Chemin de Villars

Lors des travaux de construction de 3 villas contiguës au chemin de Villars 8 a b c , un vieux tuyau de captage d'une source privée, alimentant un réservoir derrière la grange du Signal (propriété communale) et passant sur une parcelle voisine privée, a dû être déplacé.

La Municipalité a fait faire quelques investigations afin d'identifier l'endroit de la prise d'eau de la source. Il s'avère qu'elle est située sur une parcelle communale amont, classée en zone de forêt et accessible depuis le chemin de Malatête. Cette source est une des anciennes sources de l'Auberge du Signal et, de mémoire d'homme, a un bon débit si son captage est entretenu. Elle pourrait être récupérée si un intérêt prépondérant était identifié à plus long terme.

Au vu des coûts disproportionnés estimés pour remettre cette conduite à neuf, la Municipalité n'a pas trouvé opportun, pour l'instant, de remplacer cette vieille conduite sur environ 250 mètres. Le surplus d'eau est actuellement récupéré dans une citerne privée. Elle est utilisée par le propriétaire pour l'eau d'arrosage et l'alimentation des eaux de toilettes de la maison, selon le droit inscrit dans la servitude existante.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Conciergerie

Engagée à l'heure avec effet au 1er janvier 2010, Mme Tornare est responsable de la conciergerie des parties communes de l'immeuble « Espace Cancoires ».

Autrement, pas de changement par rapport à l'année précédente.

Bâtiment des Services extérieurs

Entretien courant normal.

Bâtiment administratif

Entretien courant normal.

Nous avons résilié l'abonnement d'entretien de la toiture. Ce service est très onéreux et n'est pas fait à notre satisfaction. Le concierge est chargé de faire cette surveillance.

Bâtiment de l'Auberge communale

Nous rappelons que le bail commercial du restaurant a été dénoncé avec effet au 31 mars 2011. Il en va de même pour l'appartement ainsi que pour le studio rattaché au bail.

Une annonce a été faite dans 24 Heures et dans le Cafetier (journal des professionnels de la branche) ainsi que sur le site Internet de la Commune, afin de trouver un repreneur pour notre établissement. Nous avons reçu une dizaine de réponses, 3 candidats ont été sélectionnés et auditionnés par une délégation de la Municipalité.

Les trois candidats ont jusqu'au 15 janvier 2011 pour déposer un business plan. La Municipalité choisira au vu de ces derniers.

L'étude de réhabilitation du restaurant de l'Auberge communale se fera avec la participation d'un architecte spécialiste du genre, en collaboration avec le nouveau tenancier choisi ainsi qu'avec GastroVaud. Un préavis de demande de crédit d'étude puis de travaux vous seront soumis en 2011.

Courant 2010, le locataire a tenté de revenir sur les effets accessoires du bail. La procédure qui en a découlé s'est achevée à satisfaction des parties et sans préjudice pour la commune, hormis nos frais d'avocat.

Grande Salle

Les émanations de fumée, lors de chaque ré-enclenchement du brûleur, nous ont préoccupés.

Il s'avère que les chaudières, à pellets ou à plaquettes, ne fonctionnent parfaitement qu'à plein régime. Or, ce n'est pas le cas en été pour notre chaufferie de la Grande Salle. La consommation d'eau chaude est insuffisante et le brûleur ne fonctionne que par intermittence.

Nous avons réuni sur place tous les intervenants, surtout l'ingénieur en chauffage, afin de signaler notre mécontentement de n'avoir pas été averti de ce risque.

Bien que la solution de faire chauffer l'eau, en été, par des boilers électriques ne soit pas très écologique, nous n'avons pas d'autre solution.

Des montants ont été mis au budget 2011 pour régler ce problème.

Un système d'alarme téléphonique a été installé afin que le responsable de la Grande Salle soit averti en cas de dysfonctionnement de la chaufferie.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Entretien courant normal.

Collège

Nous avons résilié l'abonnement d'entretien de la toiture. Même remarque que pour le bâtiment administratif. De plus, sur demande de l'ECA, les escaliers et les couloirs de l'ancien collège ont été sécurisés par la pose de barrières selon les normes en vigueur actuellement.

Nous avons pratiquement fini l'étude de l'extension du collège 3^{ème} étape, y compris celle du chauffage.

La commission du suivi a été régulièrement informée de l'avancement de ce dossier.

Les remarques faites dans notre rapport de l'année précédente sont toujours valables. Les besoins en nouveaux locaux dépendent :

- du nombre supplémentaire d'élèves provoqué par les constructions Burenz-Malavaux, Coin d'En Haut et Arnier II;
- de l'horaire continu;
- du rapatriement des 5^{ème} et 6^{ème}.

Nous attendons encore d'avoir des évaluations plus précises et spécialement la décision du canton concernant le 3^{ème} point. Elle devrait intervenir début 2011.

Un calcul prévisionnel des besoins sera effectué lorsque tous les paramètres seront connus, afin de définir la date de démarrage des travaux. En principe, il est prévu de pouvoir terminer les travaux pour la rentrée scolaire 2015.

Espace Cancoires

L'inauguration a eu lieu le samedi 26 juin par un temps ensoleillé. La fête fut belle et tous les habitants de Belmont qui ont répondu à l'invitation ont pu se rendre compte de la qualité des espaces construits. Tout le monde est unanime : résultat magnifique étant donné le terrain difficile à disposition.

L'année 2010 a été la première année d'exploitation. Elle nous a permis d'observer le comportement de l'immeuble, été comme hiver, face aux attentes des utilisateurs et d'effectuer les dernières retouches (pose de barrières de sécurité, achat de matériel, etc.).

Il reste quelques petits points à régler :

- la température intérieure de la nursery est trop élevée lorsque le soleil tape sur les vitrages. Durant l'année 2010, nous avons essayé plusieurs solutions de protection intérieure, mais le résultat n'est pas concluant. Il n'y a que les stores extérieurs qui pourront résoudre ce problème. Lors de la construction, nous avons prévu la pose de tubes, mais avons voulu économiser l'achat de stores. Cette dépense est prévue dans le budget 2011. Elle se fera en début d'année;
- il s'avère que des barrières extérieures de sécurité sont nécessaires afin d'éviter tout accident.

L'année 2010 a également été mise à profit pour effectuer les achats de matériel nécessaire au bon fonctionnement d'une nursery.

Maison Pasche

Ce bâtiment est sous le régime d'un entretien minimum. L'entier de l'immeuble, en l'état actuel, est à la limite de l'insalubrité.

Au début de l'année 2010, notre doyen, M. Stern, a demandé à être libéré de son bail car il devait intégrer un EMS. De ce fait nous avons également résilié le bail (renouvelable de 3 mois en trois mois) du deuxième locataire ; un départ anticipé a aussi été accepté. La maison Pasche est donc libre de tout locataire.

Une séance a eu lieu avec la Commission consultative d'urbanisme et la Commission des finances. La Municipalité a informé les commissions qu'elle souhaiterait la réhabilitation de la maison Pasche. Quant à la Commission de gestion, selon ses vœux, elle a pu visiter l'immeuble à l'occasion de la visite de la commune et son avis figure dans son rapport du 25 mai 2010.

A ce stade de la réflexion, les avis sont unanimes : il faut garder la maison Pasche et la rénover. Les options ouvertes sont les suivantes :

- le nombre de pièces des appartements (petits, moyens ou grands logements);
- rehaussement de la toiture permettant la création d'appartement(s) dans les combles;
- le choix entre la démolition pour une reconstruction selon l'implantation actuelle ou une réhabilitation dans les murs existants (selon résultat des sondages à réaliser);
- le choix entre des appartements à loyer modéré ou non.

L'étude de réhabilitation est conditionnée par le résultat de divers sondages à effectuer en priorité. Les rapports sur les sondages nous parviendront en tout début 2011.

Le bureau d'architecture choisi par la Municipalité a démontré, dans le cadre du projet de rénovation d'une ancienne construction au Coin d'En Bas, qu'il y a des solutions respectant l'identité du bâtiment et l'esprit de l'environnement bâti.

Un préavis de demande de crédit d'étude pour la réhabilitation de la maison Pasche de Fr. 260'000.- a été accepté par le Conseil en séance du 4 novembre 2010. Une visite d'immeuble en avant-séance a été organisée pour les Conseillers intéressés.

Rural du Signal

Rien à signaler.

Autres bâtiments

Fontaines

Nous avons mandaté un charpentier afin qu'il nous fasse des propositions pour :

- Fontaine du Coin d'En Bas : remplacer la dalle déficiente par une toiture avec charpente et tuiles
- Fontaine des Corbaz : rénovation de la toiture existante

L'étude doit être faite dans l'esprit de la fontaine de l'église afin d'avoir une homogénéité.

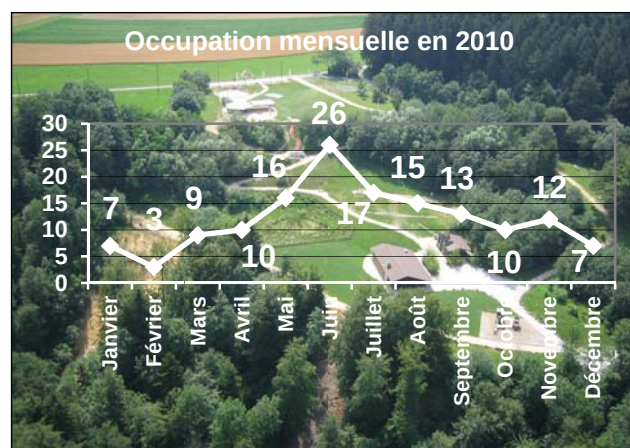
Tout d'abord prévus en 2010, ces travaux feront l'objet d'un préavis courant 2011.

Refuges

Refuge des Bas-Monts

La location a toujours beaucoup de succès. Ci-après, détail par catégorie et comparaisons avec l'année précédente :

Catégories	2008	2009	2010
Habitants de Belmont	60	62	63
Locataires extérieurs	72	63	77
Sociétés et groupements divers de Belmont	9	9	5
Total	141	134	145



Refuge de Malatête

Ce poste est reporté depuis de très nombreuses années dans nos divers plans d'investissements.

Ce dossier a subi une nette accélération durant l'année 2009, provoquée par les velléités fédérales de durcir les règles de construction en milieu forestier. Un préavis d'intention N° 10/2009 a été présenté au Conseil qui l'a accepté.

Forte des remarques formulées par les différentes commissions du Conseil, la Municipalité a œuvré durant toute l'année 2010 afin de finaliser l'étude. La Commission du suivi a participé le 31 août 2010 à une séance d'information et de recherche d'économie. L'étude est terminée et un préavis de demande de crédit sera déposé début 2011.

FORÊTS

RAPPORT D'ACTIVITES

C'est le premier rapport de notre nouveau garde forestier, M. Sébastien Roch, entré en fonction le 15 mars 2010. Pour rappel, M. K. Mikesch a fait valoir son droit à la retraite, que nous lui souhaitons heureuse, avec effet au 31 mars 2010.

Exploitation des bois

(du 01.07.2009 au 30.06.2010)

Martelage

Cette année une coupe de « Mise en lumière » a été effectuée dans les forêts du Signal donnant sur le chemin de Villars.

Résineux		Feuillus		Total	
Tiges	Sylves	Tiges	Sylves	Tiges	Sylves
57	85	82	76	139	161

(sylves : m3 sur pied selon tarif d'aménagement vaudois)

PRODUITS (entre parenthèses chiffres 2009)	m ³	total m ³
Résineux, bois de service (98)	63.35	63.35
bois de feu (3)	0.00	
Feuillus, bois de service (0)	0.00	57.05
Feuillus, bois de feu (23.5)	57.05	
Chablis de résineux (bois de service) (97)	0.00	0.00
Total général (254)		120.40

• Rapport Résineux/Feuillus (%) : 52.6/47.4

Nous avons également procédé au martelage de 76 sapins totalisant 141 sylves pour la construction du futur refuge du Signal, ceci en compagnie du fustier.

Chablis

La tempête Xynthia du 28 février 2010 a spécialement touché la région « Oron-Palézieux » mais a toutefois occasionné quelques dégâts au Signal. Trois arbres ont été renversés aux abords des surfaces Lothar. Ils ont été façonnés et écorcés pour éviter une attaque de bostryches. Ils seront débardés et mis en vente lors des prochains travaux d'exploitations prévus cet hiver dans le secteur.

Fauchage

Deux parcelles de plantations ont été entretenues par l'équipe de Lutry :

- Ouest couvert du 700^{ème} (reboisée en 2008)
- Sommet du Signal (parcelle « Lothar » épicéas/hêtres).

Les fauchages vont en diminuant, les arbres sortant de plus en plus de la végétation concurrente.

Entretien des chemins

Cette année, les quelques petits travaux pour l'évacuation des eaux ont été effectués par l'équipe forestière communale de Lutry.

Subventions

Soins aux jeunes peuplements : cette année, la commune bénéficie d'une subvention de Fr. 646.60, selon convention pour le programme 2008-2011.

Divers

Les bois résineux de la coupe ont dû être traités. Ce travail a été effectué par l'entreprise forestière Métraux.

VIGNES

Rapport sur l'exploitation 2010

Etant donné que nous soumettons nos vignes à la visite de la commission des vignes de la Confrérie des vignerons de Vevey, nous recevons le rapport annuel du collège des experts. Ci-après, quelques faits marquants tirés de ce dernier :

- hiver plutôt froid, printemps clément, précipitations rares en début d'année. Les températures du mois de juin ne sont pas très favorables à la floraison, ce qui occasionne pas mal de coulure. Durant l'été, l'oïdium fait son apparition. Le 3 août, la grêle touche la région de Chardonne-Corseaux. Avec une fin septembre et un début d'octobre favorables, les vendanges commencent dès le 7 de ce même mois. Si la quantité est en dessous des quotas, la qualité est très bonne, ce qui promet un bon millésime.

La moyenne des notes 2010 obtenues par M. Gilbert Fischer, notre vigneron tâcheron, s'est élevée à un maximum de 6 par rapport à une moyenne pour toute la Confrérie de 4,461. J'ai pris ma plus belle plume pour transmettre à M. Fischer les félicitations de la Municipalité.

Comptes 2010

Charges	Fr.	26'077.50
Produits inclus dons	Fr.	2'638.00
Excédent de charges	Fr.	23'439.50

Comptes 2009 (pour comparaison)

Charges	Fr.	24'852.60
Produits	Fr.	28'810.65
Excédent de produits	Fr.	3'958.05

Remarques sur les comptes 2010 :

- Etant donné que les chiffres concernant la vigne sont peu importants, il a été décidé de simplifier au maximum la comptabilité. Donc, plus de prix de revient distinct pour le rouge et le blanc, ni de prise en compte des transitoires et du stock.

Productions

Récapitulation de la production 2010:

- 1'177 kg de chasselas, sondant à 77.63° (quota 1509 kg) *par comparaison 2009 : 1568 kg à 78.80°*
- 421 kg de Pinot Noir, sondant à 99.43° (quota 440 kg) *par comparaison 2009 : 510 kg à 103°*
- 341 kg de Gamaret, sondant à 91.47° (quota 300 kg) *par comparaison 2009 : 275 kg à 97°*
- 419 kg de Garanoir, sondant à 90.46° (quota 418 kg) *par comparaison 2009 : 335 kg à 97°*

Production de la récolte 2009 (comptes 2010)

	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1176	1633
./. souscription et vente		- 606
<i>Solde blanc pour consommation communale</i>		1027
Vin rouge , Assemblage Belmonoir	880	+ 1250
./. souscription et vente		- 600
<i>Solde rouge pour consommation communale</i>		650
Total consommation communale		1677

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2008 (comptes 2009)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas ./ souscription et vente	913	1268 - 804
<i>Solde blanc pour consommation communale</i>		464
Vin rouge , Assemblage Belmonoir ./ souscription et vente	726	+ 1008 - 582
<i>Solde rouge pour consommation communale</i>		426
Total consommation communale		890

Information sur la production de la récolte 2010 (comptes 2011) Estimation		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas ./ souscription supposée et vente	942	1320 - 500
Solde Chasselas		820
Vin rouge , Assemblage Belmonoir Pinot Noir Gamaret Garanoir sous-total Belmonoir	337 273 334 944	1320
./ souscription supposée et vente		- 500
Solde Belmonoir		820
Total consommation communale		1640

Stock au 31.12.2010

Pinot Noir pressé en Blanc :

Millésime	Nbre de bouteilles
2006	21 pots vaudois

Blanc :

Millésime	Nbre de bouteilles
2009	532
2010	Estimation 1320



Rouge :

Millésime	Nbre de bouteilles
2005 – Pinot Noir	45
2008 – Assemblage	51
2009 – Assemblage	1250
2010 – Assemblage	Estimation 1320

Belmognac :

Millésime	Nbre de bouteilles
Ancien pot 7 dl	10
Nouveau pot 5 dl	160

Nous continuons l'expérience concluante de l'année passée en mettant en souscription des cartons comprenant 3 bouteilles de rouge (Belmonoir : assemblage millésime 2009 de Pinot Noir, de Gamaret et de Garanoir) et trois bouteilles de blanc (Chasselas, millésime 2010). La population de Belmont va pouvoir ainsi, en primeur, garnir sa cave de nos deux grands crus AOC Lavaux. Faites bon accueil à la souscription 2010, le chasselas millésime 2010 rivalise avec celui de l'année précédente, mais malheureusement, la quantité est inférieure de 25 %.

Notons encore que nous avons obtenu les Lauriers d'Or Terravin pour le rouge 2009 et pour le blanc 2010.

CONCLUSION

Ne sachant pas si mon ou mes successeurs auront besoin de mes services pour écrire le rapport concernant le 1^{er} semestre 2011, il semble très probable que ce rapport de gestion soit mon dernier. Alors je profite de l'occasion pour vous dire tout le plaisir que j'ai eu à officier en tant que Municipal pendant toutes ces années. Il paraît que cela en fait une vingtaine, je ne les ai pas vues passer. C'est très probablement dû au fait que mes contacts avec mes collègues de la Municipalité, et avec les membres du Conseil, ont toujours été enrichissants et empreints de cordialité. Je vous en suis infiniment gré.

Afin d'apaiser un peu mes regrets, je viendrai de temps en temps suivre vos débats.

Je souhaite une bonne législature à ceux qui ont décidé de rempiler et une retraite politique reposante pour les autres.



Gilbert MOSER, Municipal

ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



ÉCOLES

Petit lexique

ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
CIN	Cycle initial (enfantine)
CYP	Cycle primaire (1 à 4 P)
DEP	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SES	Service Enseignement Spécialisé
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VSB	voie secondaire de baccalauréat
VSG	voie secondaire générale
VSO	voie secondaire à options
ODES	Office des écoles en santé
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)

Préambule

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Écoles primaires

L'année scolaire 2010-2011 a débuté le vendredi 20 août, pour les 98 enseignant-es, de l'établissement scolaire de Pully, Paudex, Belmont, par la traditionnelle conférence des maîtres. La Grande Salle de Belmont a accueilli ces enseignant-es et la Commune de Belmont a offert l'apéritif de bienvenue.

Pour les élèves, les cours ont repris le lundi 23 août dans les différents collèges de l'établissement.

La direction de l'établissement primaire de Pully, Paudex, Belmont est assurée depuis le 1^{er} février 2008 par Mme Janine Jan, en collaboration avec quatre doyennes : elles forment le Conseil de Direction.

Enseignantes déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Elles sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Dans chacun des collèges de l'établissement, il y a un responsable de bâtiment.

Il ou elle fait le lien avec la Direction sur des objets non pédagogiques : mobilier, courrier, organisations administratives etc...

La Commune de Belmont assure le financement et l'organisation pour :

- la mise à disposition des locaux scolaires et l'entretien des immeubles;
- la mise à disposition pour les locaux des PPLS;
- le mobilier scolaire;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- l'assurance des élèves;
- certaines activités de prévention qui sont organisées par l'établissement.

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire par la Ville de Lausanne, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, réflexions sur l'alimentation et sur la santé.

Mise en place de l'équipe santé selon les directives cantonales.

Le financement des interventions du médecin scolaire ou de diverses actions de prévention est à la charge des communes.

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Ils concernent les élèves du CYP2 de l'établissement ou des élèves de l'établissement secondaire.

Le problème occasionné cette année par le réaménagement de la piscine couverte de Pully nous a contraints à abandonner le cours de natation pour avancés.

Les salaires des moniteurs sont payés par les communes mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

Les camps – les sorties – les excursions – les manifestations

Divers types de camps sont organisés dans l'établissement de Pully, Paudex, Belmont. Ces camps sont financés par les communes, les parents payant une participation financière. Les activités de ces camps sont en lien avec le plan d'études et sont validées par la Directrice de l'établissement

- le camp des Mosses réservé depuis de nombreuses années aux élèves de Pully;
- le camp de ski de Paudex, réservé aux élèves fréquentant le collège de Paudex, soit des élèves de Paudex et/ou de Pully;
- les camps ad hoc organisés par des enseignant-es;
- la Commune de Belmont met chaque année au budget une somme, en principe, pour 3 camps annuels pour les élèves fréquentant le Collège de Belmont.

Toutes les classes de l'établissement bénéficient de subsides pour une course d'école.

La Commune de Belmont subventionne différentes activités en offrant les transports : Piste Vita, patinoire, visites de musées ou d'exposition.

En 2010, les élèves de Belmont ont animé le fameux «carrefour-chansons» au théâtre de l'Octogone. Les transports pour les répétitions ou pour du matériel ont été financés par la Commune de Belmont.

A l'instar de certains collèges de l'établissement, les élèves de Belmont ont animé des fêtes de Noël pour les parents et pour les Aînés. A l'occasion du Noël de l'école, la Commune de Belmont a offert l'apéritif pour les parents des élèves du Collège.

La fin de l'année scolaire 2009-2010 a été clôturée par un repas, aux Bas-Monts, offert et organisé par la commune à tous les enseignants, ainsi qu'aux Directeurs d'établissement.

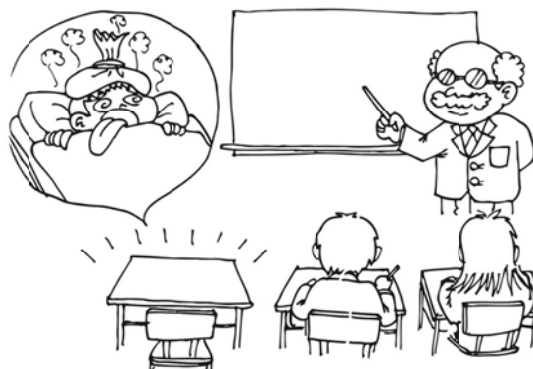
Personnel enseignant au Collège de Belmont

Cycle initial = CIN

- CIN/14-BT Mme Rithner
- CIN/15-BT Mmes Regamey et Rosset
- CIN/16-BT Mme Haeberli
- SE/17-BTMmes Nikolic et Oberson (semi-enfantine)

Cycle primaire = CYP1 et CYP 2

- CYP1/12-09-BT Mme Carro
- CYP1/12-10-BT Mmes Morf et Hernandez
- CYP1/12-11-BT Mme Perret
- CYP2/1-10-BT Mme Moret
- CYP2/1-11-BTMmes Nestor Marques et Buttex
- CYP2/2-09-BT M. Magnin – Mme Marlétaz
- CYP2/2-10-BTMmes Pfeiffer-Ryter, Vaney et Perez



Effectifs des élèves

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont accueille 1027 élèves (53 classes DGEO - 1 DEP - 1 COES) qui sont répartis comme suit :

Classes		
2009	2010	
16	16	classes enfantines
1	1	classe semi-enfantine
7	6	classes de CYP1/1
0	3	classes de CYP1/12 – multi-âges
9	6	classes de CYP1/2
10	9	classes de CYP2/1
10	10	classes de CYP2/2
1	1	classe développement
1	1	classe COES
55	53	TOTAUX

Répartition géographique des classes

Pour 2010-2011, la répartition est la suivante :

Lieu	Nbre classes
Pully	
· Annexe Ouest	12
· Alpes	2
· Chamblandes	6
· Mallieu (y.c. classe COES)	7
· Chantemerle	8
· Fontanettaz	4
Belmont	11
Paudex	3
Total	53

Récapitulatif des effectifs de l'établissement primaire

	Classes	Elèves
Pully seul	39	755
Paudex	3	59
Belmont	11	213
Total	53	1027

Service psychopédagogique et logopédistes (PPLS)

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forêt
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Cet objectif de proximité n'est rendu possible que dans le cadre d'une proche collaboration avec les autorités communales et les directions scolaires.

Devoirs surveillés

Au vu de la demande, les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2010-2011. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. Mme Pascale Monthoux en est la responsable depuis le mois de février 2010. A la rentrée scolaire 2010-2011, 31 enfants y sont inscrits.

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2010-2011, le réfectoire scolaire a connu un fort taux d'occupation. Celui-ci, sous la responsabilité de la commune et n'exigeant aucune autorisation particulière, fonctionne de la manière suivante : sous la surveillance de cinq auxiliaires (Mmes Chiovenda, Matthey, Kessels, Ruby et Monthoux), les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école. Ils bénéficient d'un repas labellisé « Fourchette verte », comme à l'UAPE, ainsi que d'un encadrement ludique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 55 enfants y sont inscrits et ceci pour la modique somme de Fr. 13.- par jour.

Un service « à l'emporter » a été également proposé aux enfants qui se rendent au Culte de l'enfance entre 12h00 et 13h30.



L'inscription au réfectoire se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent, ce qui occasionne quelques « prise de tête » à notre préposée à la facturation. Malgré la demande, réitérée, d'annoncer toutes absences, il y a encore quelques parents qui « oublient » d'aviser la responsable.

Ce service est proposé aux enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE.

Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

Une fin de journée « portes ouvertes » a eu lieu le 14 juin.

Service de santé

Le service de santé propose depuis 2003 une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième enfantine.

La doctoresse Fridelance Meloro qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2010, le décompte de ses heures se monte à 19h pour diverses prestations.

Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, CarPostal est toujours notre prestataire de transports scolaires. Le véhicule, certes assez volumineux, permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont.

Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par transports spéciaux.

Durant l'année 2010 CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs.



M. Guye, ayant une longue expérience dans les transports scolaires, assure, avec beaucoup de patience, le transport.

43 enfants du primaire et 33 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe. Un règlement d'utilisation a été rédigé et celui-ci est transmis aux parents lors de l'inscription.

Pédibus

En 2010, suite à une intervention d'un Conseiller communal, l'administration a adressé un courrier aux parents des 213 enfants fréquentant le collège de Belmont. Sous la forme d'un questionnaire, la Municipalité souhaitait ainsi connaître l'intérêt des habitants de la Commune. 32 familles ont pris la peine de répondre et seulement 2 réponses positives ont été enregistrées. La Municipalité a donc pris acte que les petits « Cancoires » n'iraient pas à l'école à pied...



Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte);
- et de 15h15 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants du CIN (cycle infantine) le mercredi de 7h00 à 14h00.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau.

La fréquentation de l'UAPE augmentant, ceci a eu pour conséquence de devoir, quasiment en urgence, ouvrir une annexe. Celle-ci a naturellement vu le jour dans la nouvelle salle de classe située à côté du réfectoire. Cette annexe accueille, depuis la rentrée scolaire d'août 2010, les enfants du cycle primaire. L'aménagement de ce local et l'engagement du personnel nécessaire ont occupé la co-responsable RH et votre municipale pendant une bonne partie des vacances scolaires d'été. Les CIN (cycle infantine) sont quant à eux accueillis à l'UAPE sise en Arnier.

Personnel

Mlle Céline Margot, responsable pédagogique de l'UAPE, ayant souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle, nous a fait part de sa démission au 31 juillet 2010. Mme Elisabeth Henry, engagée en 2006, a repris le poste de responsable pour les deux structures (UAPE existante et l'annexe).

Nous avons donc engagé une éducatrice pour compléter l'effectif de l'UAPE, ainsi qu'une éducatrice et une auxiliaire pour l'annexe.

La Municipalité a profité des différentes offres reçues pour ces nouveaux postes pour engager également du personnel pouvant effectuer des remplacements ponctuels. Cette mesure évite le « casse-tête » des recherches de dernière minute en cas de besoin.

L'effectif se compose donc de 3 éducatrices, 2 auxiliaires (dont une était déjà en fonction) et deux remplaçantes.

Activités

Activités créatrices régulières

- Argile, pâte à modeler, peinture, peinture collective, dessin et découpage.

Activités créatrices ponctuelles

- Photophores, chiffre 16 avec capsules Nespresso pour fenêtre de l'Avent, travail collectif bonhomme de neige en ouate, peinture sur vitres avec pochoirs, décors de Noël en pâte à sel, découpage de sagex bonhomme de neige.

Activités physiques

- utilisation de la salle de gym et du terrain de sports;
- Jeux : qui a peur du méchant loup, le mouchoir, course et saut pour l'agilité.

Sorties

- pique-nique sur le terrain de sports;
- places de jeux et promenades dans le quartier;
- parc au-dessus de l'autoroute pour l'éveil à la beauté du paysage.

Cuisine

- crêpes, biscuits de Noël, feuilletés au jambon, marmelade de pommes, participation à la préparation du goûter en faisant les tartines et en coupant les fruits.

En continu

- lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, musique, danse, déguisements, bijoux en perles, maquillage, pompons, poinçonnage, motifs pour vitres, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers, DVD.

La journée « portes ouvertes » s'est déroulée le 14 juin.

Fréquentation

Sur l'ensemble de l'année 2010, l'UAPE a accueilli :

	2009		2010	
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
moins de 7 ans	22		27	
de 7 à 10 ans	18		30	
1 jour / semaine		7		6
2 jours / semaine		11		17
3 jours / semaine		6		14
4 jours / semaine		13		16
5 jours / semaine		3		4

Le taux de fréquentation moyen a été (nbre d'enfants) :

	2009	2010
matin	10	14.2
midi	22	31.4
après-midi (13h30-15h15)	3	9.5
après-midi (15h15-18h00)	20	26.2



Écoles secondaires

L'année scolaire 2010-2011 a débuté le vendredi 20 août, pour les 129 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 23 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Etablissement secondaire de Pully a reçu 1244 élèves, dont 213 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 31%
- voie secondaire à options (VSO) 10%
- voie secondaire générale (VSG) 16%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 43%

Ces élèves sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
5 ^{ème}	10		201	47
6 ^{ème}	10		186	38
7 ^{ème}	8	VSB	179	30
	3	VSG	69	10
	3	VSO	45	11
8 ^{ème}	7	VSB	168	17
	3	VSG	64	15
	3	VSO	36	4
9 ^{ème}	8	VSB	187	18
	3	VSG	60	12
	2	VSO	37	9
Développ.	1		12	2

Le nombre d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7e, 8e et 9e années est le suivant :

- option spécifique de latin 59
- option spécifique de mathématiques et physique 236
- option spécifique d'italien 87
- économie et droit 152

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.



Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales, sont proposés aux élèves.

Avec 313 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

de janvier à juin 2010	
Natation débutants 4-6	20
Natation synchronisée 5-9	34
Basketball mixte 7-9	15
Volley-ball 8-9	15
« Je lance, J'attrape » 3-4	18
Course à pied 4-6	17
Futsal 8-9	18
Football féminin	12
Aérobic	12

de septembre à décembre 2010	
Vô-Vietnam 5-9	18
Basketball 5-6	32
Uni Hockey 5-6	15
Agrès 5-7	36
Natation débutants 4-6	20
Football 3-4	14
Relaxation – Yoga 7-9	13
Break Dance 5-9	18



Si le sport scolaire facultatif continue à obtenir du succès auprès des élèves, force est de constater qu'il est de plus en plus difficile de trouver des enseignants. Dès lors, l'offre des cours s'en ressent en partie. Une démarche devrait s'engager bientôt en collaboration avec les enseignant-e-s du primaire afin qu'ils puissent donner quelques cours aux élèves du CYP1/2 et CYP2/2. Par ailleurs, il s'agira de solliciter de manière plus intense des enseignants de club ou des étudiants universitaires afin de pouvoir maintenir une offre intéressante.

Les salaires des moniteurs du sport facultatif sont payés par la Commune mais remboursés à raison de 80-90 % par le Canton.

Les cours facultatifs

- Atelier-chansons animé par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua avec 100 participants.
- Cours de photographie enseigné à 50 intéressés par M. S. Kroug.

Ces cours sont entièrement financés par l'Etat de Vaud; la Ville de Pully ne prend à sa charge que quelques frais liés aux représentations publiques de l'Atelier-chanson.

L'Atelier-chanson donne quatre concerts chaque mois de mai au théâtre de l'Octogone devant une salle, toujours comble, de 450 personnes. Ces interprètes, âgés de 12 à 16 ans, se produisent également durant les cérémonies de promotions qui ont lieu chaque année fin juin-début juillet.

Dans son édition de décembre 2010, le journal des Retraites Populaires « Bella vita » a publié un article sur l'Atelier-chanson dans son dossier « à la conquête des chœurs ». Cet article dénommé « Success story à l'Octogone » fait l'éloge de ce cours facultatif.

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski pour les 5 à 7^{ème} années, échange linguistique avec l'Allemagne pour les 8^{ème} et voyage d'étude pour les 9^{ème}.

Spectacles et culture

En 2010, deux spectacles ont pu être offerts aux élèves.

Toutes les classes de 6^{ème} ont assisté à une animation d'une journée au Petit Théâtre de Lausanne.

Une quarantaine de classes ont assisté à des représentations de théâtre et d'opéra, les subsides communaux s'élevant généralement à 50% du prix des classes, le solde est demandé aux participants.

Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- vente de « têtes choco » pour la Maison d'enfants de Penthaz;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances.

Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont subventionne l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène. Tous les élèves habitant Belmont qui suivent les cours de l'EMP sont subventionnés et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10^{ème} année éventuelle comprise. En 2010, 36 enfants ont bénéficié de ce subside.



L'EMP est dirigée par un Comité présidé, depuis le 2 juin 2007, par M. Jean-Blaise Paschoud. La municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité.

La direction de l'EMP est assurée, depuis le 1^{er} février 2007, par M. Alain Chavaillaz.

A la fin de l'année 2008, afin de marquer, en 2010, le 30^{ème} anniversaire de l'EMP, « L'Association des Amis de l'Ecole de Musique » a été créée. Ce 30^{ème} anniversaire a été commémoré par la présentation d'un conte musical intitulé « Je ne sais pas ». Ce spectacle a été présenté à Pully, à Châtel- St- Denis ainsi qu'à Obernai, ville française jumelée avec Pully.

Le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité se résume à l'établissement des attestations de résidence en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully. Elles sont remises gratuitement.

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous ne sommes pas en mesure de vous donner beaucoup d'informations, si ce n'est que sur la Commune de Belmont 23 personnes étaient au bénéfice du RI au 31 décembre 2010.

ŒUVRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AI	Assurance invalidité
AIAS/PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
RAS	Régionalisation d'action sociale

Organisation de l'agence

Le préposé est nommé par la Municipalité.

L'Agence est organisée par la Municipalité qui nomme les autres collaborateurs, fournit les locaux, le mobilier, les machines et le matériel.

La commune informe à bref délai le Département de la nomination, démission, retraite, décès d'un préposé.

Commission communale d'enquête

La commission communale d'enquête n'a pas siégé en 2010.

Conclusion

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés, garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux.

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leurs ACAS respectives à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport par le Conseil d'Etat qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurance et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;
- informer, le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

Le 1^{er} janvier 2008, l'AIAS/PPB a été transférée à la Région « RAS » (régionalisation de l'action sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association régionale d'action sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle devient ainsi une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

OCC (Organe Cantonal de Contrôle)

- recensement conformément aux instructions;
- contrôle de l'obligation d'assurance;
- collaborer à l'information spéciale lors de renouvellements, renseigner l'Organe;
- collaborer à l'information spéciale lors d'assurance à l'étranger pour les dispenses d'assurance en suisse.

Travaux effectués pour Belmont

L'Agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée, toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS).

Même démarche pour tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

Prévoyance et aide sociale

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 1'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En ce qui concerne les camps scolaires, quelques petites aides ont été accordées pour un montant total de Fr. 510.-. Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Durant l'année 2010, Transport Handicap Vaud (THV) a effectué quelques courses pour des habitants de Belmont, ceci pour un montant de Fr. 544.- à charge de la commune. Toutes les personnes enregistrées sur les fichiers de THV sont au bénéfice d'une carte de légitimation (8 bons/pers./an).

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten et géré par le comité de direction.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS.

Le **Conseil intercommunal** composé jusqu'au 31 décembre 2010 de 34 délégués des communes (fusion et changements de districts) est présidé par M. Olivier Bron, Municipal de Ferlens. Le comité de direction est composé de 7 membres, syndics ou municipaux, représentant les différents districts et 2 membres représentant les institutions sociales privées.

Accueil de la petite enfance

Accueil en milieu familial

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully.

Elle a pour but de proposer aux parents des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF).

Lorsqu'une place est proposée à un parent (selon la liste d'attente), la coordinatrice va tenir compte, entre autre, des besoins de l'enfant, de son développement, de son rythme, des désirs du parent, de son contexte familial et géographique, ainsi que de l'expérience de l'AMF et de l'âge des autres enfants accueillis.

L'accueil d'enfants au domicile d'une Accueillante est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) entrée en vigueur le 1er septembre 2006.

L'équipe administrative et son organisation

- Mme Maria-Chryстина Cuendet, Municipale, Directrice du Service de la Sécurité sociale et de la jeunesse (ci-après SSJ).
- M. Alain Delaloye, chef de service de la Sécurité sociale et de la jeunesse est en poste depuis le 1er avril 2009.
- Mme Isabelle Clément a pris ses fonctions de coordinatrice au 1er octobre 2009. Elle a mis à jour les dossiers en cours et a rencontré toutes les AMF afin de faire leur connaissance et avoir une image concrète de leur contexte d'accueil. Elle travaille à 50%, soit le mardi, le jeudi et le mercredi matin. Outre la permanence téléphonique qui représente 4 heures hebdomadaires, ses tâches principales sont l'agrément, la surveillance des AMF et leur coaching, la rédaction de notes de visites et de rapports d'enquêtes socio-éducatives, la gestion des demandes, les conseils aux parents en recherche de solutions, ainsi que l'animation de la Structure AFJ. Sa fonction exige une formation continue annuelle. Régulièrement, elle assiste à des séances avec la conseillère éducative du Service de la Protection de la Jeunesse (ci-après SPJ).

2010 en chiffres – Situation des accueillantes en milieu familial

Au 31 décembre 2010, la structure de l'accueil familial de jour (ci-après AFJ) comptait 32 Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF), dont 2 en pause et 3 en congé maternité.

	2009	2010
Nombre d'AMF agréées	27	32
Nombre d'heures d'accueil	67'432	80'497

Une campagne intensive de recrutement a été effectuée en juin 2010, sous forme de lettre d'information, de papillons, d'affiches et d'annonce dans la presse.

Cette année, pour les 3 AMF en congé maternité, une solution de dépannage a été trouvée pour chaque enfant. Le taux de rotation important, 12 nouvelles AMF en 2010, soit 44%, génère un travail conséquent pour la coordinatrice et engendre une perte d'expérience professionnelle. En effet, certaines d'entre elles ne restent pas plus de 2 ans. Voici les facteurs évoqués lors d'arrêt d'activité : l'envie de travailler à l'extérieur (rémunération régulière, activité gratifiante) et les difficultés rencontrées avec les enfants accueillis et leurs parents.

L'AMF, au bénéfice d'une autorisation provisoire, n'accueille en principe qu'un ou deux enfants simultanément. Après une année de pratique, et en possession de l'attestation du cours de base, organisé par la Communauté d'intérêt d'accueil familial de jour (CIAFJ), elle pourrait accueillir plus d'enfants, selon la Loi sur l'accueil de jour (LAJE) et son contexte d'accueil. En parallèle, la DJAS organise une animation/formation continue qui rencontre un grand succès. Mme M. Brunner, psychologue et membre de l'Académie Romande Coaching, a animé des soirées d'analyse de pratique et M. M. Lambert, municipal, a animé le cours « Urgences chez les petits ».

Liste d'attente et placements

Au 31 décembre 2010 : 172 demandes (129 : 2009) ont été enregistrées, concernant 187 enfants. Au total, il y a 194 enfants accueillis sur l'année 2010 dont 125 enfants au 31.12.2010.

Les demandes sont moins nombreuses. En effet, elles ne sont prises en compte que 6 à 8 mois avant le début de l'accueil. En principe, la priorité est donnée aux familles dont les 2 parents exercent une activité professionnelle, aux familles monoparentales, aux personnes en recherche d'emploi et aux urgences. Vu le contexte, il est très difficile de réserver une place chez une AMF plus de 2 mois à l'avance. A fin 2010, 34 enfants étaient encore en liste d'attente.

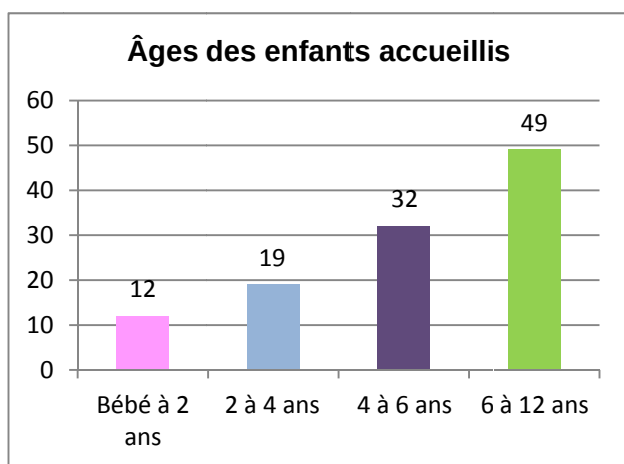
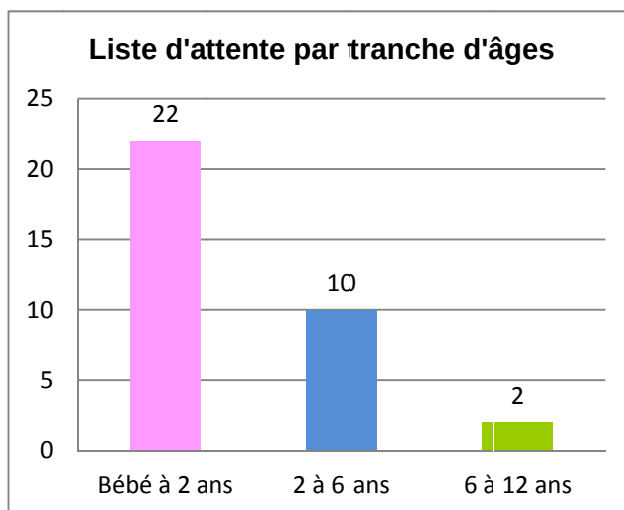
A noter que peu d'AMF désirent accueillir des bébés, alors que 70% des demandes en attente les concernent. Les raisons évoquées sont la responsabilité et la difficulté de concilier le rythme de chaque enfant. Le manque d'espace chez l'AMF et le matériel adéquat sont également des éléments qui la freinent à accueillir des enfants durant leur 1^{re} année de vie.

La modification des demandes est fréquente et, souvent, les parents ne retirent pas leur inscription lorsqu'ils ont trouvé une place en collectif ou en privé. Quand une solution de placement mixte est en place (accueil familial et collectif), on constate que la préférence sera donnée à l'accueil collectif, si une place se libère dans ce secteur. Au 31 décembre 2010, 112 enfants (140 en 2009) étaient placés en accueil familial.

Nombre d'heures d'accueil des enfants		Nombre d'AMF agréées	
Lieu d'accueil	Nbr. d'heures	Lieu de domicile	Nbr. d'AMF
Pully	46'789	Pully	18
Paudex	2'606	Paudex	2
Lutry, La Croix	20'651	Lutry, La Croix	8
Belmont	10'451	Belmont	3
Total Heures d'accueil	80'497	Total AMF	31



Graphiques



La vie de la structure AFJ

En 2010, l'organisation de l'AFJ est restée stable. Une adresse email « générique » a été créée, à savoir accueilsfamilial@pully.ch.

Lors de tout placement, une convention d'accueil est signée entre l'AMF et les parents placeurs, en présence de la coordinatrice, clarifiant, notamment, les jours, les horaires et leur respect. De plus, cet échange permet également de vérifier le nombre d'enfants accueillis à la journée et l'organisation de l'AMF. Plusieurs AMF ont subi un manque à gagner en raison des vacances qui n'ont pas été prises aux mêmes moments. En fin d'année, un journal informatif leur est adressé et un souper est organisé à leur attention.

Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Le 4 janvier 2010, Mme Natalie Hengsberger, responsable pédagogique, et tout le personnel étaient sur le « pont » pour accueillir les enfants et leurs parents. Entre rires et larmes, il a fallu quelques jours pour que tout ce petit monde prenne ses marques. La période d'adaptation passée, la structure a pris sa vitesse de croisière.



Le secteur « nursery » a été, dès l'ouverture, quasiment complet. L'occupation par les trotteurs et les grands a aussi progressé durant les mois suivants.

Durant l'année 2010 le secteur « nursery » a eu un taux d'occupation de 92,08%, les trotteurs 39,76% et les grands 52,5%. Le « manco » pour atteindre le 100% consiste en des périodes disséminées durant la journée, mais qui ne permettent pas forcément d'accueillir un enfant (sieste, fin de journée etc...).

Les enfants accueillis aux Moussaillons viennent essentiellement de familles domiciliées à Belmont, quelques-uns du Réseau (Lutry, Paudex, Pully). Durant quelques mois, la structure a accueilli, après approbation de la Municipalité, un enfant hors réseau, ceci étant donné qu'il y avait une place disponible. La facturation de la prise en charge se fait à la Bourse communale sur la base de la grille tarifaire du réseau. Les parents, hors réseau, paient le tarif maximum, soit Fr. 120.- /jour pour une occupation à 100% et ceci quel que soit leur revenu.

Par conséquent, en principe, il n'y a que des personnes à haut revenu qui placent leurs enfants dans des structures hors réseau.

La majeure partie de l'aménagement s'est faite en décembre 2009. Durant l'année 2010, il a fallu procéder à des ajustements, des modifications et des compléments. A l'usage il est apparu qu'il manquait du mobilier, de l'électroménager et du matériel pédagogique.

Notre collaborateur, M.Y. Tornare, a été largement mis à contribution pour : percer, visser, coller...

Durant le printemps, l'aménagement extérieur a été entrepris : pose d'une cabane, d'un toboggan et création d'un jardin potager. Tous ces travaux ont été exécutés par le personnel communal.

Personnel

Le personnel éducatif et de cuisine a subi quelques changements. En effet, suite au départ d'une éducatrice et de l'aide de cuisine, nous avons procédé aux engagements nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Repas des enfants

Les repas des bébés sont préparés sur place. Une fois par semaine, ils sont confectionnés en portions et mis au congélateur.

Les autres enfants se « régalent » des repas servis par le « Belmont ». Chaque jour, l'aide de cuisine va chercher les repas qui sont ensuite proposés aux enfants.

Activités

Les différents thèmes de l'année sont suivis pour organiser les activités et sorties :

- promenade en forêt pour observer les changements sur la nature;
- ramassage de matériaux naturels pour la confection de bricolage;
- sorties au marché;
- promenades au bord du lac;
- sorties au parc;
- jardinage dans le potager de l'institution : planter, soigner, récolter et manger les différents fruits et légumes;
- sortie à la bibliothèque;
- sortie à la ménagerie;
- Fête de Noël avec venue du père Noël, de la Mère Noël et du tit chien de Noël.

Activités souvent proposées :

- ateliers cuisine, musique, histoires, rythmique, peinture, bricolage, jeux d'eau, bacs à sable.

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli en 2010, 52 enfants, dont 30 sont domiciliés à Belmont, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	12
· enfants d'autres communes	6
Total	18

Classe 2 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	11
· enfants d'autres communes	7
Total	18
Classes 1^{ère} et 2^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	7
· enfants d'autres communes	7
Total	14
Classes 1^{ère} et 2^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	0
· enfants d'autres communes	2
Total	2

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents. Les locaux sont mis à disposition par la commune, à un tarif préférentiel. Durant l'année 2010 quelques travaux de mise en conformité, selon les directives du SPJ, ont été effectués.

Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le Pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze.

Il regroupe de très nombreux services et associations actives sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance.

Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont.

Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

Services bénévoles

En ce qui concerne les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, l'activité a été reprise par Mme Brigitte Pahud.

Ce service aide les personnes handicapées ou malades à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité pour un tarif très réduit. La Commune de Belmont a reconduit, en 2010, un don de Fr. 500.- qui a été chaleureusement accueilli.

Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au n° 021 728 12 13.

Association d'entraide familiale de Pully, Paudex, Belmont

L'assemblée générale 2010 a eu lieu le 18 mars à la Grande Salle de Belmont.

Vous pouvez trouver tous les renseignements utiles sur le site nouvellement créé et qui est www.aef-ppb.ch.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Depuis seize ans, l'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région.

MIDIS DU A BELMONT

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis.

Il est à relever que la participation financière, libre, des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéfices.

Que Mme Marie-Christine Charles, et toutes les personnes qui préparent ces délicieux repas, en soient grandement remerciées.

La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies, etc.

NONAGÉNAIRES

Le 8 novembre 2010, une délégation municipale, composée du Syndic et de la Municipale des affaires sociales s'est rendue au domicile de M. Jean Wenger, notre seul nonagénaire de l'année, afin de lui offrir le cadeau traditionnel. Autour du verre de l'amitié, elle a appris que cet alerte citoyen se rendait encore quelquefois par semaine dans un fitness, en ville de Lausanne, après ou avant ses visites à son épouse résidente en EMS.

Malgré nos vœux, M. Wenger nous a quittés en fin d'année 2010.

AFFAIRES CULTURELLES

Sociétés et associations locales

La traditionnelle séance de coordination avec toutes les sociétés et associations locales, a eu lieu en février.

Si la plupart des sociétés ont bien compris le système de fonctionnement des réservations ainsi que des services y relatifs, il en reste toujours quelques-unes qui ne remplissent pas correctement les formulaires, ce qui occasionne un surcroît de travail pour le personnel administratif.

Voici ci-après un inventaire des activités qui ont jalonné l'année 2010 :

Janvier : l'Aubade du 1^{er} janvier n'a pas eu lieu, le doyen ayant quitté Belmont pour un EMS.

Par contre, la Grande Salle a vibré aux notes de la Société de musique « L'Avenir » qui présentaient ses soirées annuelles.

Février : séance de coordination des Sociétés locales.

Mars : chasse aux œufs organisée par la Société de développement aux Bas-Monts.

Avril : réception des nouveaux habitants animée par la Société de musique « l'Avenir » et présentation du film « Une année à Belmont ».

Mai : Fête des voisins.

Giron des chorales organisé par la Société de chants « La Concorde ». Le directeur M. Mayor annonce sa démission. Il est chaleureusement remercié.

La Société de musique participe à la « Régionale des musiques de Lavaux » à Mézières. En 2011 celle-ci aura lieu à Belmont.

Juin : les concerts de quartier d'été de la Société de musique ont été remplacés par un unique concert dans la cour de la Grande Salle.

Celle-ci a aussi accueilli, dans le cadre du festival Pully-Québec, deux sympathiques artistes.

La section « enfants » de la Société théâtrale « La Grappe » s'est également produite en ces lieux.

L'inauguration du bâtiment « Espace Cancoires » s'est déroulée un samedi très ensoleillé en présence d'un nombreux public et sous les aires de « L'Avenir ».

La section des Samaritains de Belmont a été dissoute en ce mois de juin.

Juillet : Vacances

Août : la Fête nationale organisée par la commune en collaboration avec la Société de développement et la Société des jeunes a eu un succès mitigé. En effet, le vent et la pluie se sont « invités » au grand dam de la Société de musique qui voyait ses partitions prendre l'air et ses instruments prendre un bain. Les feux de joie et d'artifices n'ont pas pu réjouir un public rare mais courageux.



Toujours en août, remontée de la Paudèze, et initiation au basket dans le cadre du passeport vacances. Ces deux activités encadrées par les samaritains, les membres de la Société de développement, les membres de la Société des jeunes ainsi qu'un employé communal.

Septembre : la « Concorde » a repris ses répétitions sous la baguette de Mme Christelle Muth.

Octobre : rien à signaler.

Novembre : les deux soirées « Loto » et la brisolée se sont déroulées à la Grande Salle.

Décembre : les fenêtres de l'Avent proposées par la Société de développement ont eu un très grand succès, ainsi que le maintenant traditionnel Marché artisanal au Centre administratif, avec la visite du Père Noël.

Puis vint le temps du repas du Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont.

Sans oublier, tout au long de l'année, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.



CONCLUSION

2006 : 6 mois pour découvrir le « métier » de municipale.

2007 : 12 mois pour apprendre.

2008 : 12 mois pour mettre en pratique ce que j'ai appris.

2009 : les projets voient le jour.

2010

- « les Moussaillons » naviguent vent en poupe avec un équipage et des passagers heureux;
- les Aînés de L'Arc-en-Ciel ont enfin un local où ils se sentent comme à la maison;
- les Jeunes ont pris possession de leur « stam » et en font bon usage;
- les écoliers ont un nouveau lieu d'accueil pour leur repas et de nombreuses activités à partager avec les copains;
- la 3^{ème} étape de l'extension du collège, qui permettra d'accueillir en 2015, les 5^{ème} et 6^{ème}, avance;
- certaines Sociétés locales changent de président(e) ou de directeur(trice) et continuent d'animer la vie villageoise;
- Belmont s'agrandit, se peuple et je suis toujours aussi motivée à participer à la gestion d'une commune où comme le dit notre Syndic, « Il fait bon vivre ».



Chantal DUPERTUIS, Municipale

SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS

Préambule

Notre commune a l'habitude de travailler en collaboration avec les communes voisines et le rapport de gestion en relève plusieurs aspects.

Cette année je souhaite souligner une collaboration supplémentaire dans le cadre des services industriels. Il s'agit de la mise en place du piquet intercommunal entre Pully, Paudex et Belmont dans le domaine de l'électricité et de l'eau. Ce point est développé dans la suite du rapport de gestion.

Service de l'électricité

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordement de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne.

Il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- avec le Service de l'électricité de Lausanne, mise en place d'un nouveau transformateur dans la sous-station du chemin des Grands-champs;
- alimentation électrique pour le giron de chant.

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

Vélos électriques

Dans le cadre d'un appui à la mobilité douce, la Municipalité a décidé d'apporter une aide financière lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont.

Initiée en 2009, cette action a été reconduite en 2010 par utilisation du budget alloué et non utilisé en 2009. 11 personnes ont profité de cette action en 2010 (14 en 2009).



Alimentation électrique de la commune

Les ruptures d'alimentation électrique en 2009 avaient fait apparaître que la sous-station du chemin des Grands Champs allait atteindre sa limite de capacité. Afin d'éviter des perturbations dans l'alimentation du secteur, le Service de l'électricité de Lausanne a procédé à l'installation et la mise en service d'un deuxième transformateur.

Dans le même esprit de sécurisation de l'approvisionnement, la ligne aérienne située aux Bas-Monts a été remplacée par une ligne souterraine.



Tarifs SI 2010

Il y a lieu de rappeler que les tarifs sont constitués de deux composantes principales :

- l'énergie, dont la fourniture – par conséquence le prix – est assurée par la société « Romande Energie Commerce » dont nous sommes actionnaire;
- le transport sur le réseau physique dont le coût est reflété par le « timbre ». Ce dernier est assimilable à un péage payé aux différents propriétaires des réseaux traversés depuis l'usine de production jusqu'au point d'entrée sur le réseau de distribution communale. C'est ce que nous appelons le timbre « amont ». Nous n'avons aucune influence sur ces coûts. Le timbre de distribution local comprend tous les frais liés directement à l'exploitation du réseau communal et est, par conséquent, la rétribution communale.

A ces coûts directement en rapport avec la production et le transport de l'énergie, viennent s'ajouter des taxes fédérales, cantonales voire communales. Pour l'instant, la commune de Belmont ne perçoit pas de taxes communales sur l'énergie électrique consommée.

Pour 2010, nos tarifs – inchangés par rapport à ceux de 2009 – ont été communiqués à l'EiCom et publiés sur le site Internet de la commune (voir annexe concernant la composition du tarif de l'électricité).

Service de contrôle

A la fin 2010, 1781 compteurs étaient installés sur notre réseau, soit une augmentation de 65 unités. 243 actions, liées à des contrôles périodiques ou finaux, ont été réalisées.

Les erreurs détectées lors du transfert des dossiers informatiques sur le système SAP de RECom ont été rectifiées. A ce jour, nous pouvons considérer que la base de données est en ordre.

Rattrapage OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension)

L'entreprise BCC Contrôle SA a terminé, en décembre 2009, les contrôles de rattrapage pour lesquels elle avait été mandatée. Cette société a toutefois procédé en 2010 aux ultimes rappels aux propriétaires dont les installations ont fait l'objet d'une demande de retouches mais qui ne les avaient pas encore faites exécuter.

A l'issue de ces rappels, la situation sur notre commune était la suivante :

- 2 propriétaires ont réagi en donnant des garanties sur une réalisation rapide des travaux;
- 6 propriétaires ont réagi sans manifester de réelle intention de renvoyer un rapport de sécurité conforme. Un ultime rappel leur sera envoyé. En cas d'insuccès ces dossiers seront transmis à l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort);
- 7 propriétaires n'ont pas réagi au courrier de rappel. Ces dossiers seront transmis à l'ESTI pour traitement.

10 contrôles sporadiques, sur des installations déclarées conformes, ont été réalisés sur les communes de Pully, Paudex et Belmont.

Libéralisation du marché de l'électricité

Si les grands principes voulus dans cette 1^{ère} phase de libéralisation du marché ont été mis en œuvre avec plus ou moins de bonheur, toutes ces étapes sont suspendues à des décisions ou directives rendues par l'EiCom. Cette situation va perdurer jusqu'à la mise en vigueur de la loi actuellement en révision.

Toutes ces décisions vont avoir une incidence sur la recalculation des tarifs pour l'année suivante. Le grand point d'interrogation sur la suite de la libéralisation du marché de l'électricité sera le type de régulation qui sera appliqué. A ce jour, il n'y a pas de décision finale, même si des orientations sont perceptibles.

Romande Energie Commerce - REC SA

Si 2009 aura été la première année opérationnelle dans le cadre de la structure REC avec son lot de surprises, 2010 aura été l'année des ajustements.

En 2009, nous relevions que le point le plus pénalisant avait été, pour la bourse communale, le manque de régularité des versements des montants encaissés. En 2010, la situation s'est améliorée. Une séance de bilan à la fin 2010 a permis de procéder aux derniers ajustements qui permettront, espérons-le, en 2011 d'avoir un flux de versements régulier.

Dans le cadre de la collaboration entre partenaires, nous avons mis en place une plateforme informatique nous permettant de disposer des dernières informations, mises à jour des données juridiques, des modèles de règlements ainsi que d'une foire aux questions qui nous permet d'avoir une source de renseignements afin de faire face à un problème rencontré de manière occasionnelle par l'un ou l'autre des gestionnaires de réseau de distribution.

Les enjeux pour les années à venir vont porter sur le « smart metering » (mesure intelligente de la consommation individuelle) ainsi que le « smart grid » (réseau intelligent gérant les multiples sources d'énergie et la consommation). La mise en œuvre de ces nouvelles technologies est liée à des décisions prises tant au niveau fédéral qu'europpéen.

Force est de constater que la mise en place de la libéralisation du marché est un vaste chantier permanent.

Deux conférences des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu cette année : le 24 juin à Pully et le 15 décembre à Paudex.

Les principaux points à relever de l'activité 2010 sont les suivants :

- harmonisation tarifaire 2011 : le but de cette démarche est d'avoir une logique tarifaire de l'énergie cohérente et équité de traitement pour tous les clients de Romande Energie Commerce soit un prix moyen identique pour une même caractéristique de consommation;
- intégration de la clientèle des nouveaux actionnaires de REC à savoir, Forces motrices de l'Avançon (FMA) et la Société électrique de Champéry – Val-d'Illicz (SECVI).

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

En juillet 2010, a été rendu opérationnel un service de piquet commun des Communes de Pully, Paudex et Belmont dans les domaines de l'électricité et du réseau d'eau.

La mise en place de ce piquet a nécessité un gros engagement de tous les acteurs concernés. Des procédures ont été élaborées afin de garantir une cohérence dans le traitement des cas rencontrés. L'avantage démontré pour nos responsables de réseaux est d'être concerné exclusivement par son domaine d'activité. Après 6 mois d'activité, le premier bilan est positif tant pour les responsables des réseaux que pour le personnel concerné ainsi que les communes. Un grand merci à toutes les personnes qui se sont impliquées dans la mise en place de cette collaboration et ont permis sa réussite.

Ce piquet intercommunal a pour corollaire la suppression du piquet pour l'eau et l'électricité à Belmont.

Mini-hydraulique

En collaboration avec la commune de Pully, une étude a été lancée afin de déterminer le potentiel et la faisabilité du turbinage des eaux de la Paudèze pour produire de l'électricité. Les résultats seront connus en 2011.

Service des eaux

A côté des activités courantes que sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- 4 fuites ont été réparées sur le réseau communal, 5 sur les raccordements privés;
- 2 campagnes d'écoute du réseau ont été réalisées. La première du 13 au 20 avril et la seconde du 20 août au 7 septembre. Ces contrôles permettent de détecter des fuites tant sur le réseau principal que sur des branchements privés. La conclusion de ces campagnes est que « le réseau de conduites de Belmont-sur-Lausanne se trouve dans un bon état ».

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au Service de l'électricité et à la voirie pour le déneigement.

Travaux non inclus dans les préavis

- au ch. des Chapons, nous avons profité de travaux effectués par des privés pour changer la conduite d'eau potable ainsi que le câble électrique.

SIGIP

Les travaux de mise en œuvre se poursuivent sous le contrôle du comité de pilotage (représentants pour Belmont : MM. Muheim et Michelet). Les travaux de saisie de nos données existantes se sont poursuivies en 2010. La supervision de ces travaux est confiée au Service géomatique de Pully.

Les travaux se sont poursuivis par la numérisation et la mise en place des attributs pour le réseau électrique.

La tâche principale pour nos services est de vérifier les informations saisies afin de détecter toute incohérence dans les données. Ce long et minutieux travail est indispensable pour garantir la fiabilité de nos informations dans la gestion des réseaux.

La mise à jour des informations pour les différents réseaux sera exécutée par le Service géomatique de Pully.

Le préavis 09/2010 a permis, via un crédit extrabudgétaire, de régulariser les dépenses imputées sur le compte 9170.28 du préavis 12/2006 SIGIP.

Règlement gaz

Préavis N° 7/2010

Dans la perspective d'une distribution du gaz sur le territoire communal, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un règlement relatif à l'autorisation d'exécuter des installations intérieures de gaz.

A l'occasion de l'élaboration de ce règlement, nous avons constaté que le gaz était distribué dans le secteur de Rochettaz sans réglementation. Cette situation sera régularisée en application du nouveau règlement sur la distribution du gaz sur notre territoire.

TRAVAUX PUBLICS

Portail Est – Sentier des Cancoires

Préavis N° 11/2009

La construction du ralentisseur au carrefour RC 773 / chemin des Pralets a été réalisée au printemps 2010. Cette réalisation a finalisé l'aménagement du portail Est d'entrée sur la commune.

Bouclage Rueyres/Travers-Bancs

Préavis N° 14/2009

Ces travaux ont permis d'effectuer un bouclage de notre réseau d'eau potable entre les branches Rueyres et Chaffeises via Travers-Bancs. Cette liaison sécurise l'approvisionnement du secteur Burenos-Chaffeises-Rochettaz.

Dans le cadre de ces travaux, l'alimentation du réseau électrique a été sécurisée via une liaison entre les armoires électriques de Rueyres et Travers-Bancs.

Réservoir de la Métraude

Préavis N° 01/2010

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre commune, un deuxième point de raccordement de notre réseau à celui de Lausanne a été créé. L'alimentation du réservoir de la Métraude est dorénavant assuré par une prise directe sur la colonne d'EauService Lausanne reliant les Escherins au réservoir de Vers-chez-les-Blanc.

En 2011 les travaux se poursuivront par la modernisation du réservoir de la Métraude.

Réservoir de Vers-chez-les-Blanc

Préavis N° 03/2010

Dans le but de faire face à nos besoins en capacité de stockage de l'eau potable face à l'augmentation de la population de notre commune, nous avons acquis un volume de 800 m³ dans le réservoir de Vers-chez-les-Blanc réalisé par la Ville de Lausanne. Cette solution s'est révélée moins onéreuse que la construction d'un réservoir de même capacité sur notre commune.

Route du Burenz

Préavis N° 02/2010

Le tronçon, compris entre les immeubles « Auteuil et Longchamp » et le numéro 17 de la route du Burenz, a fait l'objet de travaux concernant les services industriels. Sur ce tronçon, la conduite d'eau potable était en mauvais état et plusieurs fuites s'étaient produites ces dernières années.

La mise en service des 84 appartements dans les nouveaux immeubles nous a conduits à mettre à neuf la colonne d'eau ainsi que le réseau d'électricité. Le service de Lausanne a profité de ces travaux pour changer le câble reliant la sous-station d'alimentation de notre réseau électrique. Tous ces travaux s'inscrivent dans la perspective de garantir la sécurité d'approvisionnement de notre population.

La réalisation de ces travaux, nous a également permis de reconstruire le trottoir qui était dans un état déplorable.

Route de la Louche

Les travaux d'étude ont pu être menés à bien par le bureau d'ingénieurs choisi à l'issue de l'appel d'offres.

Les riverains situés à l'amont du chemin ayant donné leur accord pour le maintien en tension des clous situés dans leur propriété, l'option finale du mur ancré a pu être retenue. La présentation aux riverains du projet a permis de récolter les différentes observations et de les intégrer dans le projet final.

L'enquête publique a permis de récolter les dernières remarques. En parallèle l'appel d'offres, selon le règlement sur les marchés publics, a été lancé auprès des entreprises. La demande de crédit sera soumise au Conseil communal à la 1ère séance 2011. Le début des travaux est planifié pour le printemps 2011.

Parking du Blessoney

Situé directement au-dessus des tunnels de l'autoroute, ce parking peut être concerné par les travaux de rénovation de l'autoroute. Après contact avec l'OFROU (Office fédéral des routes), il s'avère que les études en cours ne permettent pas, à ce stade, de lever les incertitudes liées à la rénovation des tunnels. Une réponse plus précise nous sera communiquée au début 2011.

Devant cette situation, la Municipalité a décidé de suspendre la suite des études destinées à l'agrandissement de ce parking.

Réseau routier

Entretien des routes

Les derniers hivers se sont avérés extrêmement dommageables pour nos routes.

Cette situation nous conduit à intervenir de manière relativement lourde afin de réparer les revêtements des chaussées. Ce type d'opération est réalisé dans l'attente de procéder à une réfection complète des revêtements usagés de certaines chaussées.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises.

GEDREL SA

Campagne de sensibilisation

Les actions de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines, mises sur pied depuis 1998, se poursuivent avec un succès constant.

GEDREL SA poursuit chaque année ses campagnes de sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Mieux gérer ses achats, mieux conserver, réparer et recycler davantage, tels sont les comportements qui sont suscités à travers des campagnes d'affichage, d'annonces dans la presse, la distribution de tous ménages, etc.

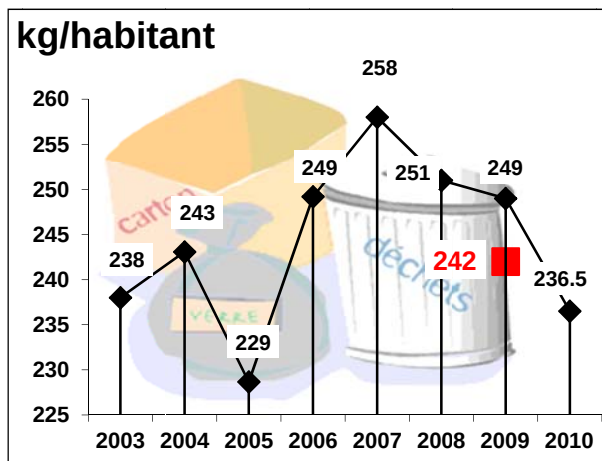


Déchets urbains

Le problème lié à la prise en charge des frais d'élimination des déchets urbains est toujours en suspens.

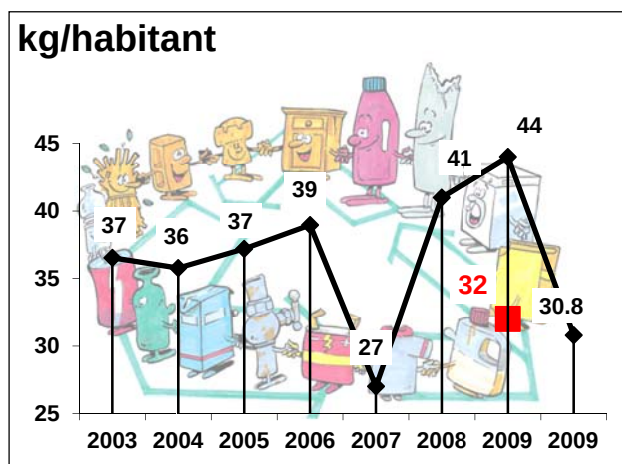
Pour l'instant aucune orientation précise n'est donnée à ce dossier par les instances cantonales. Wait and see !

Ordures ménagères



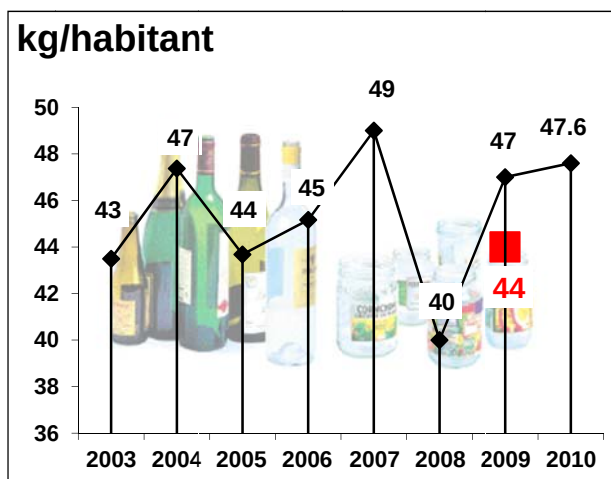
■ Selon les statistiques cantonales, en 2009, la moyenne cantonale d'ordures ménagères collectées s'élevait à **242 kg** par habitant.

Déchets encombrants



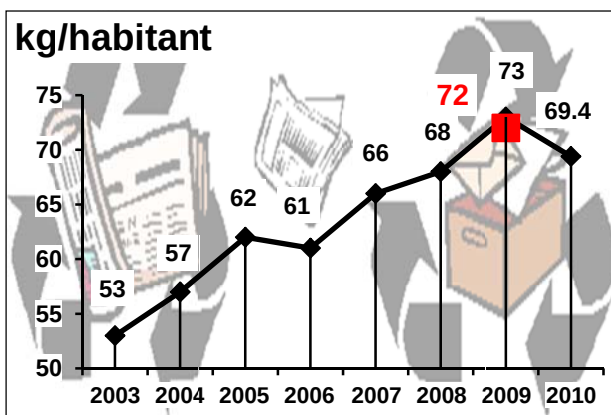
■ Selon les statistiques cantonales, en 2009, la moyenne cantonale de déchets encombrants (y compris les métaux) s'élevait à **32 kg** par habitant.

Verre



■ Selon les statistiques cantonales, en 2009, la moyenne cantonale de verre collecté s'élevait à **44 kg** par habitant.

Papier



■ Selon les statistiques cantonales, en 2009, la moyenne cantonale de papier collecté s'élevait à **72 kg** par habitant.

Ramassage des piles usagées

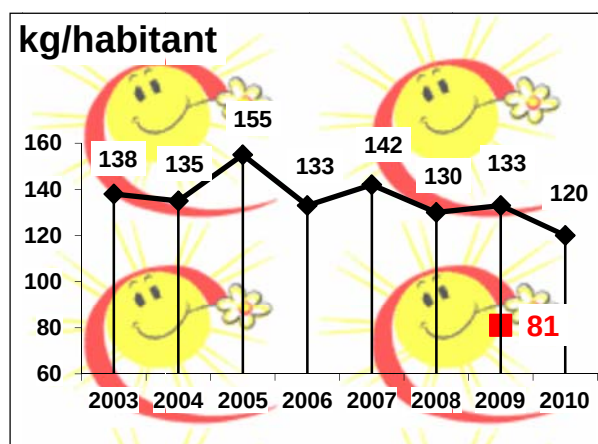
Malgré le fait que le ramassage des piles usagées devrait s'effectuer dans les magasins, nous avons maintenu, sur le parking d'Arnier, le container destiné aux piles. L'écopoint du chemin de la Léchire est également équipé d'un container destiné aux piles. Nous avons voulu ainsi donner une raison supplémentaire pour ne pas les jeter dans les ordures ménagères.

En 2010, ce ne sont pas moins de 380 kg de piles usagées que nous avons récoltés et acheminés vers un centre de collecte.



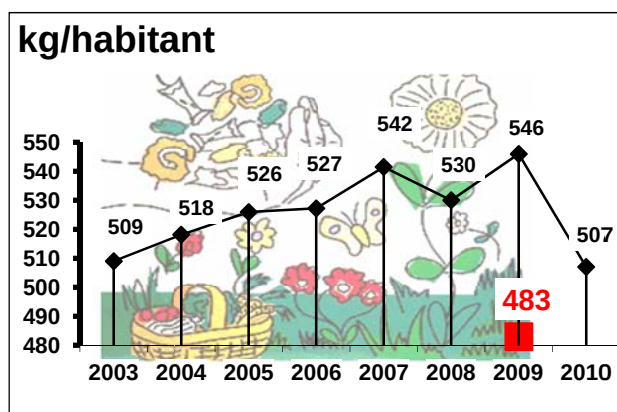
Compostière intercommunale « La Coulette »

Malgré une baisse du nombre de kilos/habitant, le compostage se démocratise de plus en plus notre moyenne est très nettement supérieure à la moyenne cantonale.



■ Selon les statistiques cantonales, en 2009, la moyenne cantonale de déchets compostables collectés dans les communes s'élevait à **81 kg** par habitant.

Total des déchets par habitant



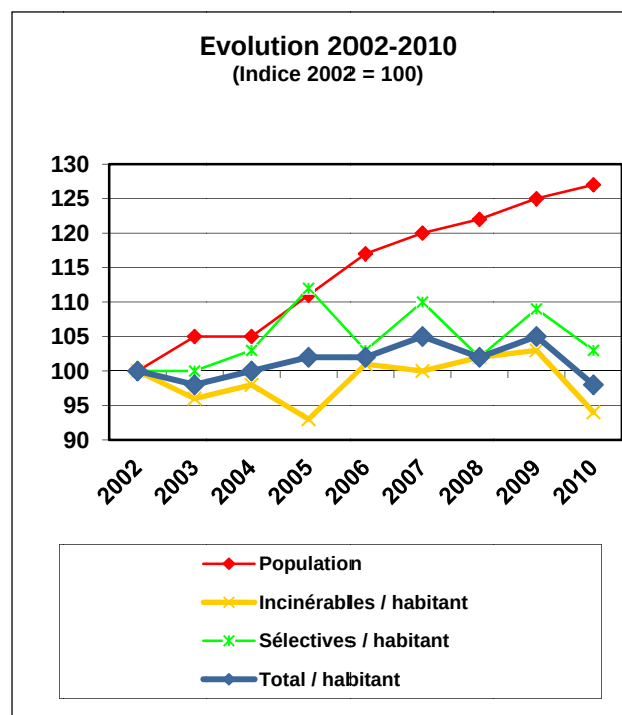
■ Selon les statistiques cantonales, en 2009, la quantité de déchets collectés s'élevait à **483 kg** par habitant répartis en 274 kg d'incinérables et 209 kg de recyclables donc avec un taux de recyclage de 43%.

En 2010, la quantité par habitant s'élevait, dans notre commune, à 507 kg répartis en 267 kg d'incinérables et 240 kg (y.c. ferraille) de recyclables donc le taux de recyclage est de 47,3%.

Dans les statistiques n'apparaît pas le PET. Depuis l'abandon par les magasins de la consigne sur les bouteilles en PET, les communes ont dû prendre en charge la collecte et l'évacuation de celles-ci. En 2010, nous en avons acheminé 10.5 tonnes vers un centre de collecte.

Évolution 2002-2010

Cet indicateur, mettant en relation l'évolution de la population avec celle des productions spécifiques de déchets incinérables et de déchets collectés séparément, nous donne une vision d'ensemble de la collecte des déchets.



Politique communale

Le plan directeur communal admis en 2009, par la majorité du Conseil communal, sert de base pour la mise en place de la politique de gestion des déchets.

La mise en service de l'Ecopoint du chemin de la Léchire va dans ce sens. Cette politique se poursuivra en 2011.



Déchets spéciaux

Les deux matinées de récupération organisées par la Commune de Pully, en collaboration avec Belmont et Paudex, se sont déroulées, comme d'habitude, en mai et en octobre. Le résultat de ces récoltes démontre toujours la nécessité de maintenir l'offre de cette prestation à nos habitants.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

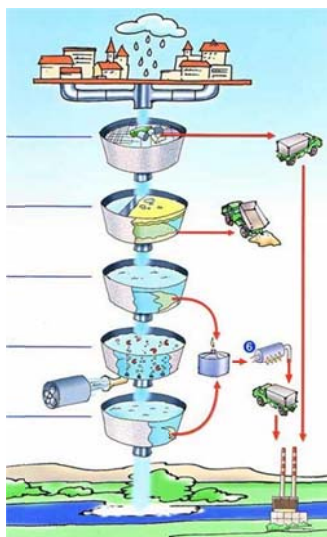


Schéma de principe d'une STEP

La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2007	2008	2009	2010
Belmont	3'363	3'441	3'504	3'650
Paudex	1'624	1'656	1'822	1'806
Pully	17'629	17'634	17'852	18'302
Totaux	22'616	22'731	23'324	23'758

La notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d'« équivalent-habitant ».

Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
- + 1/3 des lits d'hôtel
- + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
- + 1/3 du nombre d'emploi
- + 1/4 des places de café-restaurant
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'000 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP. Ils démontrent que les rendements sont excellents, avec notamment 92% pour l'élimination du phosphore.

Principaux travaux

Parmi les principaux travaux réalisés en 2010 peuvent être cités : le remplacement de l'unité de déshydratation; le filtre à bandes après vingt ans de fonctionnement a été remplacé par une centrifugeuse clairement moins avide d'eau potable pour son nettoyage.

Ces travaux ont aussi permis de déplacer l'unité d'épaississement afin de gérer, au sein du même local, l'ensemble du traitement des boues. Remplacement des stators et rotors sur les pompes à boues de la grille d'égouttage. Réfection mécanique du ventilateur de refroidissement du couplage chaleur force, vidange et nettoyage des bassins de traitement primaire, vidange et nettoyage des bassins de traitement biologique, remplacement du capteur de vitesse du débitmètre d'entrée, ainsi que la réhabilitation du moteur de répartition des boues dans le digesteur 1.

Données statistiques (extrait)	2009	2010
• Eaux traitées (m ³)	2'259'989	1'999'613
• Débit moyen journalier (m ³)	6'197	5'478
• Electricité achetée aux S.I. (kWh)	142'347	232'995
• Production d'électricité (kWh)	387'039	349'187
• Electricité vendue aux S.I. (kWh)	22'749	12'531
• Electricité totale consommée (kWh)	529'386	582'182
• Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	219'900	202'948
• Gaz de ville acheté (m ³)	2'927	11'596

Effectif du personnel	2010
• chef d'exploitation	1
• aide exploitation	2
• laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.)	2010
• Montant total des dépenses	1'165'615.00
• Montant total des recettes	95'621.00
• Montant net à répartir	1'069'994.00

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)	
• 2003	92.63
• 2004	72.46
• 2005	62.00
• 2006	48.46
• 2007	53.33
• 2008	50.02
• 2009	42.76
• 2010	45.03
part à charge de BELMONT pour 2010 (budget Fr. 173'980.00)	164'386.00

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

Les moins :

- étude freinée suite à l'intégration de la commune de Lutry dans le projet;
- moins de frais matériels que prévu;
- consommation d'eau en diminution suite au remplacement de la déshydratation;
- moins de travaux que prévu.

Les plus :

- consommation d'électricité en augmentation suite au remplacement de la déshydratation et à des eaux plus concentrées à traiter.

Dans la perspective de la réhabilitation de la STEP, une étude de faisabilité pour le raccordement des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont sur la STEP de Vidy a été effectuée; il en ressort qu'une liaison éventuelle est techniquement, et environnementalement possible. Des études d'avant-projet seront poursuivies en 2011 pour en vérifier la faisabilité et les coûts.

Une nouvelle phase concernant l'impact du traitement des micropolluants sur la STEP de Pully a été étudiée. Cette étude nous permet de chiffrer grossièrement l'intégration et l'exploitation d'un tel traitement dans le cas d'une réhabilitation de la STEP.

Collecteurs

Le principal entretien sur les collecteurs a porté sur le changement de regards sur les chambres de visite.

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

SOCOSEV

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région.

L'assemblée générale s'est tenue à Bretigny-sur-Morrens.

Dans le cadre du réaménagement de sa place du marché, la Commune de Renens a sollicité un subside pour participer aux aménagements paysagers dans la zone considérée. Sur un montant total de Fr. 195'000.- consacré aux aménagements paysagers, le coût de la plantation de 5 tilleuls d'une certaine envergure s'élève à Fr. 29'525.-. L'assemblée a accepté de soutenir ce projet et de verser un subside de Fr. 30'000.--, prélevé du capital de la SOCOSEV.



Philippe MICHELET, Municipal

AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) TEMPLES & CULTES

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



POLICE DES CONSTRUCTIONS



Le Service technique est souvent sollicité pour répondre aux propriétaires et aux architectes qui se renseignent sur les possibilités de transformations ou d'agrandissements des bâtiments existants.

Comme déjà annoncé dans le rapport de gestion 2009, la mutation du tissu architectural de notre commune se poursuit. En effet, de plus en plus de bâtiments construits au milieu des années 60 et avant, sont démolis et reconstruits, en général d'ailleurs, avec 1 ou 2 logements en plus. Au prix du m² atteint dans notre commune, il est vrai que c'est souvent le seul moyen de rentabiliser un terrain.

En 2010, M. Gamboni, chef du Service technique et responsable de la police des constructions, a consacré quelque 20% de son temps à ces tâches. Le solde de ses heures, étant dévolu à du travail ne relevant pas directement de la police des constructions.

En 2010, la délégation municipale des constructions (DMC) a siégé à 39 reprises (34 en 2009) et traité 223 objets (179 en 2009). Pour rappel, cette délégation est constituée de Mme Schiesser, présidente, MM. Muheim et Michelet, municipaux. Pour la partie technique, avec voix consultatives, MM. Gamboni et Sarda, rejoints le 1^{er} janvier 2010 par M. Burri et pour la prise des procès-verbaux, Mme Forestier.

Outre les dossiers relatifs à la police des constructions, ceux concernant les travaux ou aménagements divers peuvent être traités de par la présence de M. Michelet et des responsables techniques dans cette délégation.

Cette manière de procéder permet d'affiner, au niveau technique, la présentation des divers sujets aux autres membres de la Municipalité lors de sa séance hebdomadaire. Après discussion plénière, le préavis de la DMC est adopté/modifié/complété et reporté intégralement sur les procès-verbaux des séances de Municipalité.

Nos Services technique et industriels suivent toujours attentivement les chantiers en cours.

Lors de nouvelles constructions ou de rénovations d'existantes, il n'était pas rare, pour la délivrance du permis d'habiter, de délivrer des dérogations à la norme SIA 358. Cette norme régit les prescriptions de sécurité relatives aux garde-corps, escaliers ou mains courantes, tant au niveau de leur hauteur, de leur forme, de leur résistance ou de leur matériau. Or pour toute construction, dont le permis de construire (PC) a été délivré dès le 1^{er} mars 2010, aucune dérogation à cette norme ne pourra plus être admise et plus aucun permis d'habiter pour ces constructions ne sera délivré, tant que ces éléments ne seront pas conformes.

Pour les constructions dont le permis de construire est antérieur, la dérogation à la norme sera encore possible, celles-ci bénéficiant des dispositions en vigueur, à la date de délivrance du PC.

Mlle Gamboni a quitté notre service le 30 avril 2010 pour un tour du monde. Nous la remercions vivement pour tout le travail qu'elle a effectué et qui nous a permis de mettre à jour le registre des citernes. De plus, elle a largement œuvré pour l'établissement du registre fédéral des bâtiments, déterminant pour le recensement et nous a permis de rattraper une bonne partie du retard accumulé au fil des ans dans la délivrance des permis d'habiter.

Les enquêtes publiques sont publiées dans le « Régional » et la « Feuille des Avis Officiels ». Celles-ci sont aussi affichées aux piliers publics officiels et éditées sur notre site Internet : www.belmont.ch.

Service technique

Le Service technique a continué, tout au long de l'année 2010 de comptabiliser le nombre de demandes reçues par téléphone, au guichet, par courriel ainsi que le nombre de courriers établis.

Ces prestations se résument comme suit :

Décomptes	2009	2010
Téléphones	2'916	2'920
Guichets	642	805
Courriers, aménagement et gestion du territoire	1'426	761
Courriers, services extérieurs et travaux	514	434
Courriers police administrative	Pas décompté en 2009	106
Correspondance par courriel	1'688	1945

Les courriels n'ont été comptabilisés que depuis 2008 (190) et l'on se rend compte, avec les chiffres ci-dessus, de l'importance qu'a pris ce mode de correspondance avec, une augmentation de près de 925% en 2 ans. A ce nombre de courriels, s'ajoutent tous ceux envoyés en direct par tous les employés du Service technique.

En 2010, le service technique a organisé trois séances de « conciliation » entre opposants et propriétaires, suite à des enquêtes publiques.

Ces séances ont pour but de permettre aux intervenants de dialoguer et d'essayer de résoudre leur différents, sans nécessairement devoir entreprendre de longues et coûteuses procédures auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et publique). Une fois que la Municipalité est informée de la position définitive de chacune des parties, elle se détermine sur la levée ou non des oppositions et sur la délivrance ou non du permis de construire. Chaque opposant reçoit une copie des notes de séance en même temps que le courrier l'informant de la décision dûment motivée de la Municipalité accompagné, le cas échéant par une copie du permis de construire. Un recours contre dite décision peut être déposé auprès de la CDAP en cas de désaccord avec la décision prise par l'autorité.

Avant tout début de travaux, une séance d'ouverture de chantier doit être demandée par le constructeur. Cette séance permet au service technique de vérifier qu'un suivi géotechnique a bien été « adjugé » pour la durée des travaux de terrassement, de s'assurer que toutes les conditions du permis de construire et de la synthèse de la CAMAC sont comprises et de faire certaines recommandations au responsable du chantier. M. Volbert, préposé du Service des eaux et M. Zanchetta, préposé du Service de l'électricité sont aussi présents à cette séance et donnent leurs directives pour les raccordements aux réseaux communaux. Des notes de séance sont ainsi établies et envoyées aux intervenants pour accord. Exigence est faite aux constructeurs d'envoyer une copie des procès-verbaux de chantier au service technique en y intégrant les remarques du géotechnicien afin de permettre le suivi du chantier.

Ces deux types de séance sont menés par Mme Schiesser, Municipale et M. Gamboni, responsable de la police des constructions, accompagnés de Mme Forestier pour la prise de notes.

Lors de nos déplacements sur le territoire communal, il peut survenir que des travaux exécutés sans demande préalable soient découverts. Dans ces cas, le propriétaire est invité à présenter lesdits travaux au service technique afin de régulariser la situation par une mise à l'enquête publique ou par la délivrance d'un permis de construire sous forme de minime importance, dit 72d RLATC (Règlement de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Service de contrôle des citernes

Depuis la mise à jour du registre de contrôle des citernes qui a été faite par Mlle Gamboni en 2009, celui-ci est régulièrement complété et modifié.

Depuis le 1er janvier 2007, suite à la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et à son ordonnance d'application (OEaux), l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL) a été abrogée. Cependant, certaines dispositions de l'OPEL ont été reprises dans l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) dont la responsabilité des détenteurs de citernes qui a changé. La plupart des citernes sont sous la responsabilité de leurs propriétaires et c'est un solde d'environ 50 réservoirs qui reste sous celle de la Commune, soit les installations situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source).

Les seuls renseignements qui devront toujours être transmis à la commune sont les changements de citernes ou de mode de chauffage afin que notre fichier puisse être maintenu à jour. De plus, lors de ces modifications, le contrôle des citernes (tous les 10 ans) peut changer le devoir de surveillance (propriétaire ou commune) en fonction du type de réservoir.

Concernant les réservoirs enterrés, ceux munis d'une simple paroi, équipés ou non d'un détecteur de fuite, qui doit être contrôlé tous les 2 ans, sont soumis aux contrôles périodiques obligatoires gérés par la Commune, quelle que soit la zone de protection des eaux.

Quant aux réservoirs enterrés à double paroi, équipés d'un dispositif de détection des fuites, sis en zone A, la Commune continue de les administrer.

Pour rappel, toutes les citernes enterrées à simple paroi sont actuellement reconnues non conformes. Elles doivent impérativement être supprimées ou assainies d'ici 2014 au plus tard, c'est-à-dire, les équiper d'un double manteau et d'un détecteur de fuite. En effet, dès le 1^{er} janvier 2015, aucun fournisseur de carburant n'aura plus le droit de remplir ces réservoirs de mazout.

Enfin, pour l'ensemble des réservoirs à mazout, la révision doit avoir lieu tous les 10 ans et être faite par une entreprise spécialisée.

Lors de la mise en place de citernes à gaz, travaux devant être exécutés et contrôlés par des entreprises spécialisées, obligation est faite de poser un cylindre KESO dans lequel est insérée une clé donnant accès au local de chauffage ou à la citerne. En accord avec le propriétaire, le SDIS et le technicien communal décident de l'emplacement du KESO. Celui-ci est relevé, photographié et figure dans un dossier de toutes ces installations, gardé dans un véhicule du SDIS afin de pouvoir immédiatement couper l'alimentation en cas de sinistre.

Service de ramonage

Notre commune est au bénéfice d'une convention entre le ramoneur officiel et les communes de Paudex, Pully et Belmont.



Suite au départ à la retraite de M. Pierre-Paul Bujard, après 33 ans au service de nos communes, c'est M. Stéphane Flückiger qui a repris le flambeau, que dis-je, le hérisson. Maître ramoneur depuis décembre 2000, M. Flückiger a travaillé pour M. Bujard pendant 20 ans.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2010, vous pouvez le voir « crapahuter » de toit en toit sur notre commune.

Energies renouvelables

Le règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2006. Il exige un apport minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par le biais d'énergies renouvelables.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Comme chaque année, M. Gamboni a suivi les différents cours obligatoires relatifs aux contrôles pour la sécurité sur les chantiers. Il est encore parfois difficile d'en faire respecter les règles et prescriptions, mais il semblerait que les entreprises s'y conforment mieux qu'avant.

La responsabilité des entreprises de construction et de la direction des travaux est engagée, si une infraction au Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers selon la loi du 21 mai 2003 est commise.

En cas d'infraction constatée, le service technique en informe immédiatement la direction des travaux et s'assure que les éléments de sécurité manquants sont remis en conformité.

Si la direction des travaux ne faisait pas immédiatement le nécessaire, le cas serait transmis à la SUVA (assurance accidents) qui peut sanctionner l'entreprise fautive par un relèvement de son taux de cotisation.

Permis de construire

42 permis de construire (30 en 2009) ont été délivrés en 2010 dont 27 (23 en 2009) ont suivi la procédure de minime importance selon art. 72d RLATC. Le solde des 15 permis délivrés (7 en 2009) a suivi la procédure de mise à l'enquête publique dont 3 avaient déjà eu lieu en 2009 mais dont les permis de construire n'ont été délivrés qu'en 2010, suite aux oppositions.

Facturation pour délivrance des permis

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève en 2010 à Fr. 30'153.35 (Fr. 21'105.95 en 2009 dont Fr. 7'619.65 pour le PPA Coin d'En Haut).

En 2010, 116 permis d'habiter ou d'utiliser (85 en 2009) ont été délivrés et ont généré une facturation pour Fr. 9'734.30 (Fr. 7'360.35 en 2009).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Lors de l'établissement d'un permis de construire, un acompte sur les taxes d'introduction est exigé à hauteur de 80% de la valeur desdites taxes (eau 12‰ – électricité 3‰ – égouts 7‰).

Celles-ci sont calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Cet acompte est déduit des taxes définitives, calculées sur le montant de la taxation ECA qui survient à la fin des travaux.

Le taux de ces taxes est inférieur s'il s'agit de travaux de transformation ou d'agrandissement faisant l'objet d'une nouvelle taxation ECA. Et elles ne portent, dans ces cas-là, que sur la différence de montant entre l'ancienne et la nouvelle taxation.

En 2010, le montant total des taxes d'introduction facturé par le Service technique au moment de l'établissement des permis de construire, à hauteur de 80% des coûts de construction annoncés, est de Fr. 178'187.20, dont Fr. 129'068.80 pour le PPA Coin d'En Haut (Fr. 175'584.40 pour 2009).

Le solde des taxes de raccordements perçu à réception de la taxation ECA définitive est de Fr. 52'718.35 (Fr. 46'687.10 pour 2009).

Statistiques des logements

Durant l'année 2010, nous avons procédé à 18 enquêtes publiques (14 en 2009), dont :

- 12 concernaient des transformations ou adjonctions dont l'une d'elles permettait la création d'un nouveau logement;
- 6 concernaient des nouvelles constructions, totalisant 21 logements.

Le tableau, en page suivante, vous informe sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée.



Route, rue et chemin	Numéro du Permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements autorisés en 2010	Nouveaux logements en construction en 2010	Nouveaux logements terminés en 2010
PQ Burenoz-Malavaux	05/07	08.2008		86	51
Villars/Daillies	28/07	12.2008		6	2
Blessoney	21/08	07.2008		1	1
Villars	39/08	03.2009		2	2
Villars	40/08	03.2009		2	2
Cita	54/08	05.2009		3	3
PPA Coin d'En Haut	19/09	10.2010		14	
Chaffeises	30/09	05.2010		2	
Coin d'En Bas *	17/10		2		
Coin d'En Bas *	18/10		3		
Cita *	19/10		1		
Dévin	20/10	06.2010	1	1	1
Rouvène	28/10	09.2010	2	2	
Epine	29/10		6		
Monts-de-Lavaux	39/10		2		
PQ Signal	40/10		6		
Total			23	119	62

*Permis délivrés en 2010 mais enquêtes publiques en 2009

Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)

Me Benoît Bovey, notre avocat-conseil continue de nous défendre devant la CDAP, lorsque besoin en est, et à nous prodiguer ses avis de droit lorsque nous ne trouvons pas de réponse à nos interrogations, malgré nos recherches. La manière de procéder que nous favorisons, soit, d'écrire nous-mêmes nos courriers à teneur juridique et de les lui faire relire avant envoi, nous permet de réduire les frais.

En 2010, aucun dossier (3 en 2009) n'a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public.

Plan de quartier « En Arnier »

Secteurs B et C

Cette année encore, les permis d'habiter définitifs n'ont pas pu être délivrés malgré le suivi régulier de cette affaire.

La servitude de passage n'a pas encore abouti, la récolte des 99 signatures obligatoires n'ayant pas pu être achevée.

Il semblerait qu'à la dernière séance des copropriétaires, une solution pour l'application des prescriptions AEAI pour les mezzanines construites dans les garages ait été présentée et qu'elle devrait être acceptée et mise en œuvre rapidement.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

Les derniers permis d'habiter, pour les bâtiments déjà construits dans ce périmètre, ont pu être délivrés début 2010.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

Pas de mauvaise surprise sur ce chantier qui, on peut le dire, a été bien tenu pour son importance. Peu de réclamations, sauf parfois sur la propreté ou sur le parage des intervenants, mais dans l'ensemble rien de grave.

Les premiers habitants ont emménagé en fin d'année et les deux derniers immeubles de ce plan de quartier devraient être complets d'ici la fin du premier trimestre 2011.

Ce plan de quartier comportait une place de jeux dédiée aux enfants de tous les immeubles construits dans le périmètre défini. Cet espace de jeux se situera sur la parcelle N° 140, propriété privée communale.

La Municipalité a décidé de consacrer cette place de jeux, principalement aux enfants en bas âge. Ce PQ, bien qu'au bénéfice d'autres places de jeux, n'en possède aucune qui soit suffisamment sécurisée pour que de petits enfants puissent s'ébattre en toute sécurité.

D'une surface d'environ 400 m², celle-ci sera entièrement clôturée et divisée en deux « aires d'activité ». La partie supérieure sera recouverte de tout venant stabilisé permettant aux bambins de faire du tricycle, en toute sécurité et non sur les parkings, de jouer au ballon, sans que celui-ci risque de rouler en bas des talus, puis sur la route.

La partie inférieure sera engazonnée et agrémentée de jeux « écolo », selon exemples.



Afin de pouvoir offrir ces jeux, un certain nombre d'arbres, présentant des formes spéciales, a été dûment recensé et marqué lors du martelage.

Des bancs et quelques arbres viendront agrémenter cet espace et permettront aux adultes de surveiller et/ou de profiter de ce square de quartier.

Afin de pouvoir l'entretenir à satisfaction, une servitude de passage pour véhicules d'entretien devra être inscrite au Registre foncier. Les Retraites populaires, propriétaires de l'un des fonds à traverser, ont déjà donné leur accord de principe. Les 21 propriétaires du second fonds concerné par cette servitude devront également donner leur accord. Les démarches sont actuellement en cours.

Commission de salubrité

Nous n'avons pas eu recours à cette Commission durant l'année 2010.

Carte de gestion des zones instables

Le 1er juillet 2008, est entrée en vigueur la Loi sur le cadastre géologique (LCG). Ce cadastre permet de récupérer, centraliser et diffuser des données d'opérations de sondages géologiques. Ces renseignements sont issus des fouilles ou forages liés à des travaux de nature très différentes allant de l'implantation de pompes à chaleur à l'exploration pétrolière, en passant par divers forages de reconnaissance géotechnique.

La Municipalité a mis à la disposition du Canton, le rapport fourni pour l'établissement de la carte des zones à risque de 1992. De même, elle a donné accès à tous les rapports géotechniques en sa possession.

Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010

Pour le recensement fédéral 2010, la Confédération a eu le projet ambitieux de mettre en place un programme permettant l'échange des renseignements informatisés entre les différentes bases de données officielles.

C'est pourquoi, la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) a été édictée et est entrée en vigueur le 1er novembre 2006 (excepté les articles qui traitent du n° AVS qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2008).

Afin d'alimenter les bases de données nécessaires à cette harmonisation, plusieurs étapes de collecte de renseignements ont été prévues. Outre le contrôle des habitants, le Registre cantonal des bâtiments (RCB) a été mis à jour, tâche à laquelle s'est attelée le Service technique.

Chaque bâtiment est porteur d'un numéro EGID (G=Gebäude=bâtiment), de même chaque logement doit recevoir un numéro EWID (W=Wohnung=appartement).

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, il a fallu contrôler et saisir les données liées à la fiche d'identité de chaque bâtiment (n° de parcelle, adresse, n° d'entrée, nb. de logements, leur surface et leur situation sur l'étage, système de chauffage, année de construction, de rénovation ou transformation, nb. d'étages, n° ECA, etc.). C'est également Mlle Gamboni que s'est attelée à cette lourde tâche.

Une liste de tous les numéros EGID de notre commune mentionnant les coordonnées des propriétaires a été fournie à la Poste, notre partenaire, pour qu'elle puisse attribuer à chaque habitant, le numéro EWID de son logement.

Ces registres seront régulièrement tenus à jour et seront une base de données pour des statistiques et études diverses.

URBANISME



Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

Préavis N° 09/2007

Le 28 février 2008, le PPA « Coin d'En Haut » est entré en vigueur et l'enquête publique pour la construction de 14 logements a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 2008.

Les 12 oppositions et remarques déposées dans le délai requis ont été levées par la Municipalité après accord entre constructeurs et opposants. Le permis de construire a donc été délivré le 1er septembre 2009 et n'a donné lieu à aucun recours.

Les travaux de terrassement ont débuté début décembre 2010.

Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

Un des principaux propriétaires de ce plan de quartier nous avait contacté en 2009, afin d'étudier avec lui la possibilité de modifier ce plan de quartier sur un changement du nombre de logements (8 au lieu de 6), la modification de la hauteur du faîte de certaines constructions, ainsi que la possibilité de construire un logement en lieu et place du bâtiment à utilité publique (garderie, abri PCi, etc.) que la Municipalité pensait faire construire en son temps, lors de l'élaboration de ce plan de quartier, entré en vigueur le 21 août 1985.

Après consultation auprès du SDT (Service du développement du territoire), et vraisemblablement au vu de la longueur d'une telle procédure, le propriétaire a décidé de s'en tenir au statu quo.

Suite à la mise à l'enquête de ce projet, du 9 octobre au 8 novembre 2010, le permis de construire a été délivré le 9 décembre 2010. Les travaux débuteront certainement début 2011.

Secteur « En Arnier-terrasses »

Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Le PQ « En Arnier II » est entré en vigueur le 27 août 2008 et le permis d'implantation a été délivré le 20 octobre 2008.

Au cours de 2010, un avant-projet a été présenté au Service technique mais n'était pas conforme au règlement. Dès lors, les propriétaires devront revenir avec un projet modifié.

Secteur « Musée »

Parcelle 351, propriété de Solmontbel 2 SA

Solmontbel 2 SA, propriétaire du bâtiment de l'école d'ostéopathie s'est approché de la Municipalité pour requérir une modification du PQ « En Arnier » par l'entremise d'un architecte-urbaniste le 2 juin 2010. Celui-ci avait présenté le projet d'un bâtiment de « cinq cellules de cinq niveaux distribuant deux appartements par étage, avec une connexion directe au sous-sol des parkings. », sur une surface de 1'542 m² issu de cette parcelle.

En effet, la propriété de Solmontbel 2 SA s'étend le long de la route d'Arnier, côté gauche en montant, jusqu'au viaduc de l'autoroute.

Par décision du 30 juin 2010, la Municipalité, avant d'entreprendre des démarches auprès des commissions communale et municipale d'urbanisme, a demandé à recevoir un préavis favorable des bénéficiaires des servitudes des places de parc extérieures sises sur cette parcelle.

Par courrier du 29 octobre 2010, le représentant du propriétaire affirmait que ceux-ci avaient été interpellés et que, si une renonciation de leur part n'était pas encore formelle, les pourparlers aboutiraient dans des délais brefs. De plus, il invoquait que la planification prévue répondait pleinement à la politique de développement de logement voulue par le canton. Dès lors, en vertu de l'art. 67 LATC, il requerrait formellement l'établissement d'un plan de quartier. Bien que prête à rentrer en matière, la Municipalité désirait un temps de réflexion avant de faire part des conditions à respecter notamment quant au volume des bâtiments, des surfaces de plancher et des limites à respecter.

L'analyse détaillée du plan de quartier démontre que la zone concernée est le poumon vert de ce périmètre et doit le rester et que l'accord des bénéficiaires des servitudes était loin d'être acquis. Dès lors, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière et en a informé le propriétaire en date du 20 décembre 2010. Affaire à suivre !

Plan de classement des arbres

Aucune demande d'abattage d'arbre ou de haie boisée protégée n'a été reçue par le Service technique.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan Général d'Affectation (PGA).



Commission consultative d'urbanisme - CCU

Cette commission est composée de 5 membres issus du Conseil communal, selon art. 44.3 de son règlement. Elle a été régulièrement informée des projets relevant de l'urbanisme.

Outre les habituelles demandes d'accord pour la pose de panneaux solaires, divers avant-projets routiers, les nouveaux projets d'envergure qui ont été présentés à la CCU en 2010 sont :

- la transformation de l'Auberge communale et de la maison Pasche ;
- la présentation d'un avant-projet pour un nouveau plan de quartier sur la parcelle 315 « PPA rue des Corbaz » ;
- l'avancement de l'étude sur l'extension du collège, 3ème étape.

Etat d'avancement des projets présentés à la CCU en 2009 :

- le Portail Est sur la route des Monts-de-Lavaux; travaux terminés;

- les aménagements de modération de trafic sur la route du Burenos; en cours d'étude;
- le réaménagement du parking du Blessoney ; étude terminée mais réalisation reportée due aux travaux sur l'autoroute par les services fédéraux;
- le projet de transformation d'une construction au Coin d'En Bas ; travaux pas commencés;
- le cheminement du PPA Coin d'En Haut ; travaux commencés;
- le nouveau PGA (rencontre avec la CMU), en cours;
- le refuge de Malatête ; un préavis sera présenté au printemps 2011.

Mais la grande partie des rencontres avaient attiré à la modification du RCAT (règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire). Celle-ci est rendue nécessaire par la révision du PGA (Plan général d'affectation) qui interviendra vraisemblablement dans la première moitié de la prochaine législature.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Cette commission est toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Lüscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre.

Une seule rencontre entre la Municipalité et la CMU a eu lieu en 2010. La discussion portait sur les modifications proposées pour la révision du RCAT (règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Préavis N° 9/2003

Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--

Outre les discussions avec la CCU et la CMU sur la révision du RCAT, plusieurs séances, sur ce même sujet, ont eu lieu en 2010 avec notre mandataire Urbaplan.

Les discussions portaient sur dite révision mais aussi et surtout sur le PGA.

Le 7 décembre 2010, une séance avec notre mandataire Urbaplan, des représentants du SDT (Service du développement du territoire, ex SAT) et une délégation de la Municipalité a eu lieu. Un accord écrit nous a été donné en date du 24 décembre 2010 par le SDT suite à notre envoi des notes de séance prises au cours de celle-ci.

Il concernait divers points sur la révision du PGA tels que la délimitation du périmètre compact, les minimales modifications sur les zones actuelles, la densification différenciée si les zones sont dans le périmètre compact ou hors de celui-ci ainsi que l'avenir de la zone de Chatruffe. Cette zone se trouve dans le périmètre compact et, bien que colloquée en zone intermédiaire, pourrait faire l'objet d'un PPA (Plan partiel d'affectation) si la démonstration de sa pertinence est clairement démontrée dans le prochain PDCoM (Plan directeur communal).

Les échéances pour ces travaux sont les suivantes :

2011-2012	Finalisation de la révision du PGA
2011-2012	Correction du périmètre compact dans le PALM 2 ^{ème} génération
2013-2014	Révision du PDCoM avec un zoom sur Chatruffe
2015-2016	Etablissement d'un PPA pour la zone Chatruffe

Au 31.12.2010, le solde sur le crédit de Fr. 189'000.- accordé est de Fr. 45'996.10.

Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan N° 9149, « Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Votre Municipale a assisté aux séances du PALM au cours desquelles, les intervenants relaient les diverses informations qu'ils reçoivent de la Confédération et de l'avancement des travaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la page 39 « Département Agglomération » du présent rapport de gestion. Merci

SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Les Communes de Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont se sont rencontrées à plusieurs reprises.

Leurs mandataires, soit GEA pour la partie urbanisme, Transitec pour la partie mobilité et Ecoscan pour la partie environnement leur ont présenté le fruit de leur travail par une étude technique, richement détaillée. Celle-ci devrait servir de base à l'élaboration du document du Schéma directeur de l'Est lausannois. Afin que les conseillers communaux soient informés de manière uniforme, une synthèse de ce document a été réalisée et leur a été distribuée.

Dans ce même ordre d'idée, une information sur le SDEL, à tous les conseillers communaux des communes partenaires du SDEL, aura lieu le 7 avril 2011 à la Grande Salle de Belmont et le 1^{er} marché du SDEL se tiendra à Paudex, le samedi 7 mai 2011.

Sur Fr. 17'000.-- du budget 2010 (Fr. 18'200.-- en 2009) ce sont Fr. 13'002.30 (Fr. 6'207.45 en 2009) qui ont été dépensés cette année à titre de participation de la Commune de Belmont. Un montant de Fr. 20'000.-- a été porté au budget 2011.

La convention du SDEL a été signée le 30 mai 2007, entre les communes partenaires et Lausanne Région pour les deux premières phases du schéma directeur. Cet accord régissait les engagements des partenaires communaux entre eux dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur. Conclue pour une durée indéterminée, mais au plus tard, à la remise du rapport final du mandataire, celle-ci sera caduque dès réception dudit rapport. Dès lors, une nouvelle convention devra être discutée et conclue en 2011.

La 3^{ème} phase du SDEL concerne les différents « chantiers » de mise en œuvre qui s'étaleront jusqu'en 2015. A l'heure actuelle, les 6 chantiers définis sont :

1. Transports publics
2. Stationnement
3. Mobilités douces
4. Centre-ville de Pully
5. Requalification RC 777 Rives du Lac
6. Corsy/La Conversion

Pour la commune de Belmont, les chantiers n^{os} 4 et 5 seront marginaux, ceux-ci ne se trouvant pas sur son territoire et n'ayant, de prime abord, que peu de répercussions pour elle.



Un document cadre pour le « Chantier 1 - Transports publics » est actuellement en cours d'élaboration et devra être adopté lors de la première séance du Comité de pilotage (COPIL) de 2011. Ce document vise, entre autres, à clarifier les différentes améliorations à apporter au programme des TP pour les années 2015-2018.

Pour Belmont, les améliorations «revendiquées» sont les suivantes :

- limitation de la rupture de charge à Val-Vert (ligne 47 vers Belmont), augmentation de la fréquence, surtout le soir dès 19h00;
- amélioration de la liaison entre les hauts de Belmont et Pully Clergère;
- amélioration de la desserte par la route du Burenos (éventuellement création d'une ligne TP).

La présidence de ce chantier est actuellement assurée par M. Schlaeppli, municipal à Lutry.

Le « Chantier 2 – Stationnement », sera présidé par le municipal de Pully et devrait commencer durant l'année 2011, de même que le « Chantier 3 – Mobilités douces » qui sera présidé par le municipal de la commune de Belmont.

Le document cadre technique du « Chantier 6 – Corsy/La Conversion » est actuellement dans les mains du Service cantonal des routes pour finalisation.

La décision première des partenaires du SDEL était de ne produire qu'un document technique, mais qui permettait éventuellement de le compléter afin de fournir un schéma directeur, proprement dit. Suite à la consultation des services cantonaux dudit document, ceux-ci ont émis la volonté qu'il soit la base d'un schéma directeur complet, à l'instar des autres régions du PALM. Ils en ont d'ailleurs profité pour intégrer des études sur de nouveaux sujets, qui ne sont pas développés dans les autres schémas directeurs.

Dès lors, le COPIL du SDEL veut étudier le bien-fondé de ces exigences et chiffrer ces nouvelles études. Une décision devrait être prise durant le 1^{er} semestre 2011.

Tous ces projets sont chapeautés par Mme Pascale Seghin, cheffe de projet du SDEL, qui a pris ses fonctions le 1er janvier 2010, à temps partiel (50%).



TEMPLES ET CULTES

La loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 régit ses relations avec l'Etat.

La paroisse de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que Belmont est liée par d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et depuis 2008, avec la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).

Temple

En 2009, les travaux de réfection de la façade Ouest, des contreforts du porche d'entrée et de la remise à neuf des bancs ont été effectués. Seuls restaient les travaux de réfection du perron, ceux-ci n'ayant pas pu avoir lieu, l'entreprise étant très occupée en fin d'année et le froid ayant fait son apparition.

C'est donc au début 2010 que ceux-ci ont été exécutés à l'entière satisfaction de tous.

Le préavis N° 03/2009 a donc été bouclé financièrement avec une dépense de Fr. 147'455.60 sur un crédit de Fr. 210'000.-- alloué par le Conseil communal.



En 2011, un nouveau préavis lui sera présenté. Celui-ci portera sur le remplacement de l'ancienne installation de chauffage électrique qui n'est plus réparable faute de pièces de rechange. Pour cette opération, et même si le système des radiateurs sous les bancs est identique, le Services des monuments historiques devra être consulté.

Paroisse protestante

Dans le cadre de « Eglise à venir », la paroisse de Belmont-Lutry fait partie, avec Pully-Paudex, de la région Paudèze.

Convention

La convention du 13 avril 2004 régit toujours les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »).

Par contre, tous les autres frais tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (assemblée de printemps) et le budget (assemblée d'automne) préparés par le Conseil paroissial, entre autres.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche en étant le vice-président. La commission de gestion est composée Mme M.-Ch. Janin, MM. R. Patschke et Ch. Marrel.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Mme F. Christinat est présidente du Conseil paroissial. Elle est secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président et par M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont Mmes B. Demaurex – M.-Cl. Vannod, A. Mauler, S. Imperadori et MM. O. Confalonieri et D. Loup. Les pasteurs de la paroisse, Jean-Baptiste Lipp, Jean-Marc Spothelfer et Claire-Dominique Rapin en font également partie.

La Présidente, le vice-président, le caissier, un délégué du Conseil paroissial et un délégué du corps pastoral se réunissent en bureau pour régler les affaires courantes. Ils organisent une rencontre bisannuelle avec les Municipaux en charge, soit M. Lucien Chamorel pour Lutry et la soussignée pour Belmont.

Durant l'année 2010, j'ai participé aux 2 réunions avec les délégués du Conseil paroissial ainsi qu'aux séances de l'Assemblée générale de la Paroisse.

Organisation interne

Le culte de l'enfance est composé de deux groupes qui sont sous la conduite de Mmes Sybille Imperadori, Véronique Rodondi, Jayne Bouffard et du Pasteur. Très dynamiques, les deux groupes, en collaboration avec ceux de Corsy et de Lutry ont, comme d'habitude, fait entendre leurs voix au culte à la ferme.

L'animation des cultes est toujours très forte sous la houlette de notre pasteur M. J.-B. Lipp.



Organistes

Le poste d'organiste pour notre temple se partage entre M. Sébastien Vonlanthen et M. Nenad Djukic depuis maintenant deux ans et demi.

Tout se passe bien et cet arrangement donne entièrement satisfaction à nos paroissiens.

Animations

L'annuel culte à la ferme a eu lieu le 26 juin 2010 à la Coulette et son thème était « Les pierres vivantes ». A son habitude, ce culte en plein air a connu un franc succès et le beau temps qui a régné, ce jour-là, n'a pu qu'y contribuer. Il était présidé par le pasteur Lipp avec le concours du diacre Ph. Corset et avec la participation du culte de l'enfance.

Le groupe d'accordéonistes « Les Gais Matelots » a agrémenté ce moment de communion. Les familles de la Coulette, Philippe et Lorette Favre ainsi que Marc-Etienne et Gisela Favre ont mis tout en œuvre afin que cette journée soit mémorable pour tous. Qu'ils en soient ici très sincèrement remerciés.

Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

(successeur des Concerts de Belmont)

Déjà deux années que cette association œuvre à faire découvrir des musiques sacrées d'ici et d'ailleurs. Ces concerts sont agrémentés de lectures de réflexions et de spiritualité.

M. J.-Cl. Perret-Gentil en est le président, les deux organistes titulaires des temples de Pully et Belmont sont membres du Comité et le pasteur Lipp est le répondant spirituel.

Les 5 concerts proposés en 2009 ont eu lieu au Temple de Belmont, à celui du Prieuré à Pully et l'un d'entre eux à l'église St-Nicolas de Flüe à Chailly.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. P. Droz.

Suite au départ de M. l'Abbé Hervé Jean Mas, M. l'Abbé Roberto Pellizzari a été appelé à lui succéder.

Le taux de participation financière est de 22.25% pour les années 2009 à 2013.



Au cours de l'année 2010, nous n'avons reçu aucune nouvelle concernant les travaux de rénovation intérieure de l'église qui concerneraient l'élimination de l'amiante, la mise aux normes des installations électriques et de sécurité, la mise en place d'une distribution de la chaleur à basse température, l'amélioration de l'isolation acoustique et thermique ainsi que l'étanchéité à l'air de l'enveloppe, le gommage des éléments apparents en béton, la mise en valeur esthétique des caractéristiques de l'église. Tous ces travaux contribueraient à la réduction des charges d'exploitation.

Pour rappel, ceux-ci étaient estimés à Fr. 870'000.- dont environ Fr. 200'000.-- à charge de Belmont.

Si ce projet devait être réactivé, un préavis serait présenté au Conseil communal.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.



Aucuns travaux n'ont été faits en 2010, c'est donc le montant de notre participation usuel qui a été versé, soit Fr. 753.95 (environ 22 cts/habitant).

Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)

La nouvelle Constitution cantonale, dans ses articles 169 à 172 a reconnu la communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud comme institution d'intérêt public.

A cet effet, une convention facultative a été passée entre cette église et les communes comptant plus de 10 membres adultes de la CILV et est entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

Dite convention concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.--, accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte. Cette subvention est répartie selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Dès lors, une participation à hauteur de 2.25% (24 membres) a été facturée à Belmont pour les années 2008 et 2009.

Cette convention a été renouvelée pour cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2014.

Suite à son renouvellement, le nouveau taux de participation est de 1,35%, le nombre de fidèles étant passé de 24 à 12 pour notre commune. Dès lors, c'est un montant de Fr. 404.50 qui nous a été facturé pour 2010.

CONCLUSION

On pourrait penser que l'équation « moins de nouvelles constructions sur la commune = moins de travail », mais nous devons être de piètres matheux, car nous n'avons pas encore trouvé la solution.

Les tâches liées à la police des constructions semblent augmenter année après année. Cela doit être dû au report de responsabilités que le Canton délègue gracieusement aux communes, comme quoi, il n'y a pas seulement le côté financier qui est reporté.

M. Gamboni gère le Service technique de façon très efficace, ce qui permet de répondre aux questions de nos interlocuteurs dans un délai tout à fait raisonnable, compte tenu de la charge de travail.

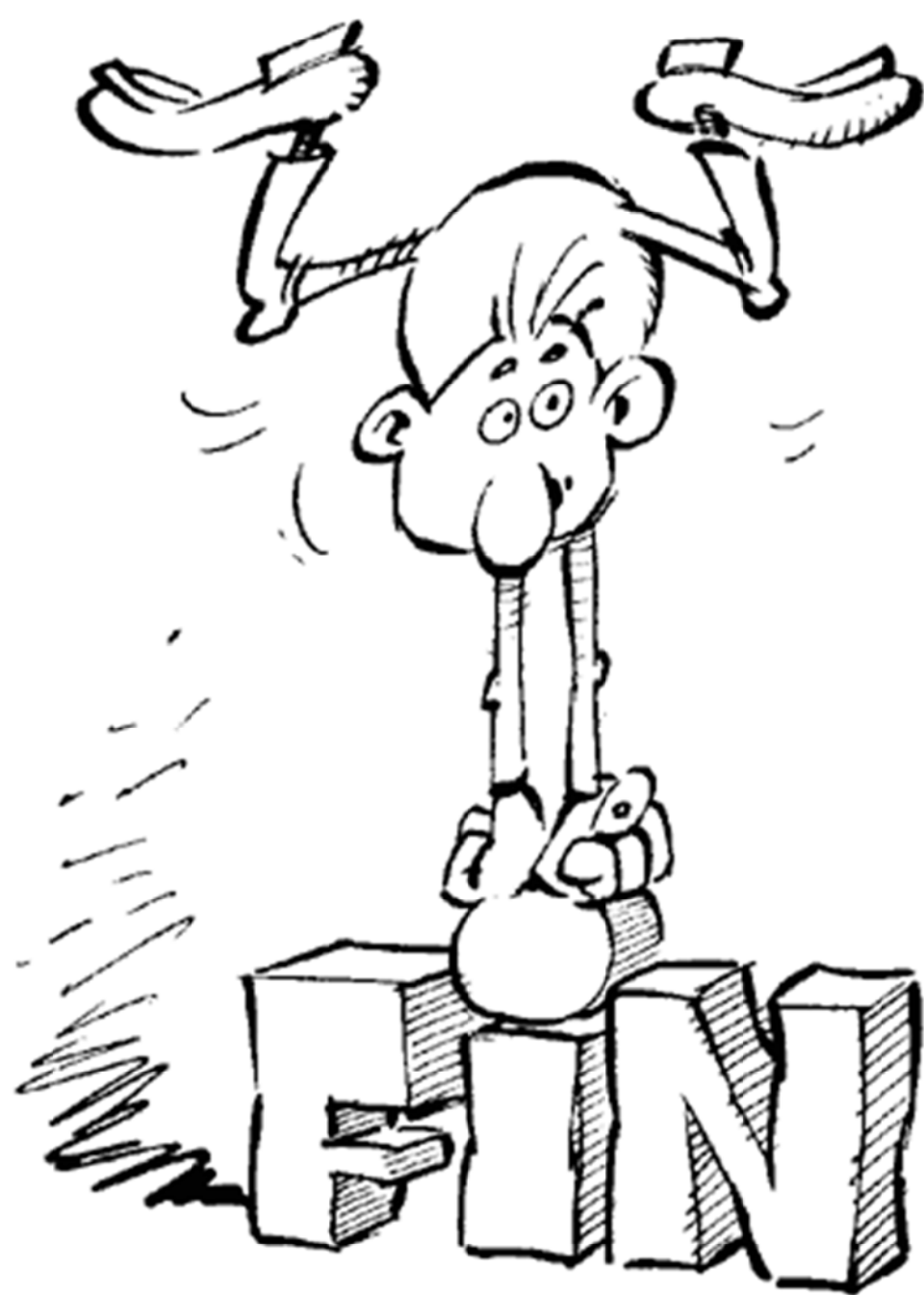
Un grand merci à tous les membres de son service qui permettent de mener à bien ses diverses tâches.

MERCI



Catherine SCHIESSER, Municipale





CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2010;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2010, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

(LS)

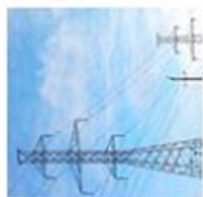
G. Muheim

I. Fogoz

Annexe : Composition du tarif de l'électricité

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2010 » est jointe au préavis sur les comptes

Composition du tarif de l'électricité

	Objet	Composants	Bénéficiaire
	Fournisseur de l'énergie	✓ Energie électrique selon le type de production choisi par le client final	Romande Energie Commerce SA
	Amont	Réseau de transport, national et régional de niveaux 1, 3, 5 ainsi que les transformations de tension aux niveaux 2, 4, 6	✓ Exploitation réseau, gestion, administration, pertes électriques ✓ Renouvellement, extension du réseau ✓ Rétribution financière des investissements
	Distributeur	Réseau de distribution local de niveau 7	Commune de Belmont
		Régulation du système	✓ Énergie de réglage, ✓ Maintien de la tension, ✓ Compensation des pertes, etc.
	Fédérales	Application de la loi fédérale sur l'énergie	Confédération
	Cantoniales	Application de la loi vaudoise sur l'énergie	✓ Promotion des énergies renouvelables ✓ Émolument cantonal
	Communales	Application de la loi sur le secteur de l'électricité	Commune de Belmont
		La commune ne prélève aucune taxe	